

AMANDEMENT EN CHEF FRANCAIS  
EN ALLEMAGNE

*M. de Noblet*  
*M. de Gribanov*  
*Baden Baden*

Baden Baden, le 2 Février 1949

2/2/49

Le Conseiller Politique

N° 132/ EU

**TRÈS SECRET**

M. J. TARBE DE SAINT-HARDOUIN  
Ambassadeur de France,  
Conseiller Politique en Allemagne,

à Son Excellence Monsieur R. SCHUMAN  
Ministre des Affaires Etrangères-PARIS

Direction d'Europe

S. Entretien de M. de Noblet  
et de M. Gribanov

Pour faire suite aux télégrammes de mon représentant à Berlin N° 78 en date du 26 Janvier, et en date du 29 Janvier, concernant ses récents entretiens avec MM. Panine et Grineov, respectivement Conseiller Politique soviétique pour le Grand-Berlin et Chef de la Division Politique du Groupe soviétique de contrôle, j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence la copie d'une lettre personnelle que vient de me faire parvenir M. de Noblet d'Anglure et dans laquelle il me fait part des avances que lui a faites son dernier interlocuteur en vue d'une rencontre entre M. François-Poncet et le Maréchal Sokolovski.

Depuis la rupture du quadripartisme, les occasions d'avoir avec les Russes en Allemagne une conversation utile ont

*Massigli/68*

16  
2.

excessivement rares. Malgré leur maintien, les missions militaires de liaison, la française à Potsdam, la soviétique à Baden, n'ont servi à aucun contact. Les seuls rapports personnels qui, de manière d'ailleurs très espacée, aient subsisté entre Officiers français et russes ont été ceux du Général Bapst, l'adjoint du Général Noiret, avec le Général Loukatchenko, et ceux de M. de Noblet, mon délégué auprès du Général Ganeval, avec son correspondant russe, M. Panine.

Pendant un temps assez long, nous avons eu l'impression très nette que la tactique russe consistait à se dérober systématiquement à tout entretien. Lorsque M. Couve de Murville était passé à Berlin et qu'il avait, par courtoisie, demandé un rendez-vous à M. Semonov, on avait répondu que celui-ci était absent et personne ne s'était proposé pour recevoir le Directeur français des affaires politiques. Jusqu'en Septembre, le Général Loukatchenko et M. Panine se sont de même dérobés devant leurs interlocuteurs habituels, qui se sont, d'ailleurs, gardés de rechercher inutilement des rencontres.

A la fin de septembre, c'est M. Panine qui a repris l'initiative de faire savoir à M. de Noblet qu'il le reverrait volontiers. Bien qu'avec beaucoup de lenteur et beaucoup de prudence les Russes ont peu à peu, depuis cette époque, essayé de marquer qu'ils n'étaient plus, par principe, hostiles à une

conversation. La démarche de M. Grappin auprès du Général Koenig, rapportée dans le télégramme confidentiel N° 42 du 17 Janvier, en était l'indice le plus marquant jusqu'à présent. La suggestion faite avec une certaine insistance par M. Gribanov d'une rencontre entre M. François-Poncet et le Maréchal Sokolevski en constitue un second, beaucoup plus précis. Il est d'autant plus à retenir que M. Gribanov, ne passait pas jusqu'à présent pour un élément modérateur et conciliant dans l'Etat-Major de Karlhorst. Il avait remplacé, il y a un an, M. Ivanov, jugé, semble-t-il, trop mou, car il entretenait de bonnes relations avec ses collègues occidentaux.

Il y a lieu de noter que non seulement aux lisières du secteur français, mais aussi dans tout Berlin, il n'y a plus eu depuis quelques semaines, comme me le faisait remarquer hier M. Murphy, aucun incident entre les Russes et les Alliés. Ceci correspond certainement, notait mon collègue américain, pourtant peu/susceptible de tendresse vis-à-vis des Soviétiques, à un mot d'ordre et à l'exécution par les Russes d'une consigne d'apaisement.

Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir me faire connaître quelles instructions doivent être données à M. de Noblet. Doit-il, comme je le pense, maintenir un contact non seulement avec M. Panine, mais aussi avec

M. Gribanov, et doit-il, au cours de sa prochaine conversation relever les ouvertures qui lui ont été faites en ce qui concerne une visite éventuelle à Berlin de M. François-Poncet?

Nous avons ici l'impression que les Russes, qui avaient attendu les élections américaines pour prendre position et qui, d'autre part, ont obtenu en Extrême-Orient des résultats considérables et inappréciables, pour le moment, cherchent maintenant, en ce qui concerne l'Allemagne, un nouveau Yalta ou un nouveau Potsdam, qui leur permettrait, même au prix de certains sacrifices, de gagner du temps en Occident.

Il est assez symptomatique que l'on n'ait plus entendu parler ces temps derniers du Volkscongress, ni de la constitution à Berlin, par les Russes, d'un gouvernement allemand, comme on pouvait s'y attendre, il y a quelques mois. Il est vrai que les débats de Bonn ne sont pas encore terminés et que les Russes ne sont <sup>donc</sup> pas encore certains qu'ils verraient en face d'eux un gouvernement de l'Allemagne occidentale.

M. de Noblet retire de ses entretiens l'impression qu'en ce qui concerne Berlin, les Russes seraient prêts, si c'était nécessaire, tout en préférant une administration allemande unique, à laisser subsister la division actuelle des deux Magistrats, l'essentiel étant, d'après ce qu'ils disent, de rétablir un accord entre Alliés pour juguler un nationalisme



allemand renaissant (voir à ce sujet la déclaration du Chef de la mission militaire soviétique à Baden Baden, rapportée par mon télégramme N° 84).

Mon collaborateur a eu également le sentiment que; dans le bloc tripartite, les Soviétiques espèrent trouver du côté de la France une oreille plus attentive et peut-être même un médiateur possible ./.

2/14/49

le 14 Février 1949

PERSONNELLE

J'aurais déjà répondu à votre lettre du 5 Février sur les affaires allemandes, si la grippe qui m'a pris Mardi dernier avait été un peu moins sérieuse. Je ne suis pas encore aujourd'hui bon à grand chose; j'espère pourtant avoir la tête assez lucide pour pouvoir vous faire part des réflexions que m'a suggérées la lecture des vôtres.

Et d'abord je vous dirai que je suis heureux de cette occasion que vous me donnez de vous dire très franchement mon sentiment sur la manière dont sont conduites nos affaires allemandes.

L'accord de Londres devait avoir pour effet de mettre fin aux contradictions de notre politique germanique depuis trois ans et de nous engager décidément dans une direction : celle de la collaboration avec nos alliés pour aboutir à la collaboration avec les Allemands. En fait, nos gens en Allemagne ont fait tout ce qui était en leur pouvoir, et un peu plus, pour nous maintenir dans une ligne de non-collabo-

Son Excellence Monsieur Jean CHAUVEL  
Ambassadeur de France  
au Département

.../

Mansueta 68

ration avec les alliés, car il nous importait, à l'égard des Allemands, de continuer à jouer au potentat. A Paris, la résistance à cette tendance a été insuffisante : si la Direction d'Europe - ou du moins son chef - a fait ce qu'il a pu pour nous engager dans une politique positive, son avis n'a pas toujours prévalu...

En tout cas, sur place, l'exécution des instructions émanant du Département a été trop souvent déformée systématiquement. On ne peut échapper à l'impression que nous entendons pratiquer, en même temps, deux politiques contradictoires : je ne suis pas sûr que ce soit un progrès par rapport à l'avant-guerre; de ce temps, ~~mais~~ ~~à Paris~~, la méthode Briand et la méthode ~~de~~ Poincaré alternaient.

Quoi qu'il en soit, nos alliés ont eu l'impression que notre objectif essentiel sur place était de freiner, ou, suivant l'expression de Kirkpatrick, que nous songions surtout à livrer des combats d'arrière-garde. Si insupportable et si difficile que soit le Général Clay, l'état d'esprit que révèlent les propos rapportés dans de récents télégrammes a son origine dans le comportement de notre administration "on the spot". La nomination de François-Poncet avait été interprétée comme le début d'une politique nouvelle; à l'expérience nos interlocuteurs ont l'impression que rien n'était changé; d'où leur déception...

Clay, Robertson et Koenig ont péniblement mis sur pied un projet de statut. Quand je l'ai lu pour la première fois ( je ne parle pas des points qui sont encore en discussion) j'en ai été épouvanté; j'ai eu l'impression - et je ne crois pas que celle de François-Poncet ait été fort

.../

différente - qu'on avait mis là exactement tout ce qu'il fallait pour permettre aux Allemands de crier à l'écœurement et de proclamer, quand le document sera publié, que nous continuons à les traiter en esclaves.

Américains et Anglais se sont prêtés à ce jeu, d'une part parce qu'ils ont certains intérêts économiques à faire prévaloir; d'autre part parce que, pour eux, c'est l'application des principes qui importe beaucoup plus que les principes mêmes et qu'ils comptent bien à l'application, faire prévaloir la manière douce (ce qui sera apparemment l'origine de nouvelles difficultés avec nos gens). En tout cas, il y a contradiction, me semble-t-il, à vouloir en même temps promulguer au printemps 1949 le statut que vous connaissez, et envisager que quelques mois plus tard un Gouvernement allemand aussi étroitement tenu en tutelle, contrôlé, surveillé et soupçonné, sera membre du Conseil de l'Europe... De cette contradiction, mes collègues ne sont pas moins conscients que moi. Il n'y a pas possibilité d'intégration réelle de l'Allemagne Occidentale dans l'Europe Occidentale avec le régime qui va entrer en vigueur. Qu'arrivera-t-il donc ? C'est que moins de 6 mois après l'entrée de l'Allemagne dans l'Union (et la pression des opinions publiques empêchera que cette entrée ne soit retardée) le statut d'occupation volera en éclats.

J'entends déjà les discours que prononceront les délégués allemands, le jour de leur admission, pour expliquer que l'Allemagne désire jouer pleinement son rôle dans l'Europe dont elle se sent solidaire, mais que le statut l'en empêche; vous voyez le thème... Il émeu-

.../

une partie m  
for open

vra les Anglais et séduira les Scandinaves; quant aux Français, une bonne partie n'y sera pas insensible.

L'Assemblée Consultative européenne se trouvera saisie d'un voeu en faveur de l'émancipation de l'Allemagne; quelles que soient les entraves juridiques qui aient pu être mises à l'initiative de l'Assemblée, ce voeu sera voté; il pourra, théoriquement, être sans effet pratique; il en aura, moralement, de profonds; de ce jour là, le statut d'occupation sera frappé à mort; il faudra en hâte l'alléger et il n'en restera bientôt rien....

Je ne suis pas sûr que nous ayons bien mesuré ce risque dans la bataille dont nous venons de sortir victorieux à propos du Conseil de l'Europe; je ne suis pas sûr que M. Bevin fût animé de préoccupations exclusivement britanniques lorsqu'il écrivait - ou à peu près - à M. Schuman que l'Union européenne préjugait la solution du problème allemand. Le fait est que cette Union va être créée dans quelques mois et que sur le règlement à long terme d'une question capitale, nous ne sommes d'accord que dans la mesure où des formules très générales permettent de ne pas prendre conscience de trop réelles divergences de vues.

Pour cette raison très grave et aussi pour quelques autres, il aurait, certes, beaucoup mieux valu que le statut fût rédigé en termes très généraux, qu'il se bornât à réserver nos droits sur quelques points bien délimités et que, sur d'autres, il nous conférât une autorité générale de tutelle et de conseil; tout eût été dans la manière dont l'action alliée se serait exercée. Mais ce n'est pas une concep -

*Les  
goals*

.../

*petit avoue*

tion qui puisse entrer dans la tête de ~~l'Allemagne~~ qui sonne le au coeur de tant de fonctionnaires français, et pas civils seulement! Le statut est de ce type de documents dont les auteurs ont tout prévu et qui, par conséquent, ne s'appliqueront jamais.

Etait-il possible, après les longues discussions qui s'étaient déroulées à Frankfort, de reprendre l'affaire sur des bases entièrement nouvelles? Mes instructions ne m'y invitaient pas, le Général Koenig ne l'eût point admis et mes collègues alliés, qui voient les choses comme moi, jugent la tâche trop lourde; au surplus, ils s'accoutent fort bien du caractère tout provisoire de ce papier. Pour moi, ayant l'expérience de la campagne de presse et de couloirs qui a suivi l'accord de Londres, et n'ayant pas, d'autre part, une complète connaissance du problème allemand, je n'ai pas cru pouvoir proposer que l'on reprit le problème à la base. Aujourd'hui je regrette, je vous l'avoue, de n'avoir que très discrètement, dans une lettre à Camille Paris, indiqué ce que je pensais de tout ce beau plan.

Quoi qu'il en soit, une chose est maintenant certaine; il n'est plus possible de laisser notre politique allemande échapper à un contrôle étroit du Ministère des Affaires Etrangères; il n'est plus possible de laisser localement l'administration technique créer des situations qui deviennent inextricables et dont le redressement avec les sacrifices que comporte en général ce genre d'opération, exige une véritable négociation.

L'affaire de Hehl est caractéristique; mais le temps me manque pour vous en dire les détails. Soyez en tout cas persuadé que,

.../

en règle générale, l'étude des dossiers des affaires techniques allemandes qui sont envoyés à l'Ambassade et dans lesquels je dois dire que Guiringaud, qui a l'esprit précis, se débrouille fort bien. Tout apparaît l'insuffisance des dossiers établis par nos administrations techniques que le Département, débordé, doit accepter de défendre alors qu'il n'a pas été associé aux décisions initiales, bien qu'avertit en temps utile de ce qui se préparait, il aurait pu crier casse-cou...

Je m'écarte un peu trop de mon propos...

Dans l'immédiat, je crois que nous sortirons de nos difficultés, qui sont d'ailleurs beaucoup moins le fait des Britanniques que des Américains et que nous arriverons à un arrangement, c'est-à-dire naturellement à une cote mal taillée. Cela n'a pas une énorme importance puisque cet arrangement ne vivra pas et que tout devra, un peu plus tard, être remis sur le métier... De surplus, un arrangement même médiocre vaut mieux s'il permet aux alliés de travailler d'accord, qu'un arrangement qui répondrait mieux à nos vues, mais que nos alliés ne nous aideraient pas à défendre lorsque les Allemands chercheront à s'en débarrasser.

Ce qu'il faut de toute urgence c'est en finir avec la dualité de politique en Allemagne; il faut que le Gouvernement sache ce qu'il veut et le sache avec assez de force pour qu'à tous les échelons cette volonté s'impose.

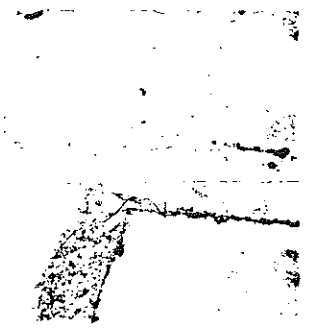
Je persiste au surplus à penser - et les expériences que je viens de faire dans la négociation actuelle me le confirment, - que

.../

sur des positions raisonnables nous aurions bien souvent les Anglais avec nous contre les exagérations américaines: contrairement à ce que pense le Général Koenig, la règle de la majorité ne jouera pas toujours contre nous.

Vous dirai-je toute ma pensée? Je suis convaincu que si, à la onzième heure encore nous apportons un programme en vue de l'intégration pratique de l'Allemagne à l'Europe et de son émancipation graduelle, les Anglais qui se sentent toujours embarrassés devant le problème allemand et qui, au fond d'eux-mêmes, admettent qu'ils n'y connaissent pas grand chose, seraient assez heureux de l'accepter. *Après discussion. Rien d'en entendu...*

*but how is  
US army  
different?*





## AMBASSADE de FRANCE en GRANDE-BRETAGNE

Rédacteur :

Chiffré : MACHINE TÉLÉGRAMME CHIFFRÉ

Archivé : MG DÉPART par machine

PRIORITE ABSOLUE

Londres, Le 4 avril 1949

Chiffré Le 4

Diplo/1388-91

Diplomatie Paris

XXX R E S E R V ESECRETPour M. Parodi

Les importantes communications reçues de M. Schuman me suggèrent quelques réflexions, dont je crois devoir vous faire part.

Autant il me semble impossible de nous refuser à la conversation qu'offrent les Russes, à condition que soient prises toutes les précautions qui s'imposent, autant il me paraîtrait délicat de nous rallier à la veille de cette négociation, à la forme de statut d'occupation que préconise M. Dean Acheson.

Il y a six mois, c'est ce type de statut que j'aurais aimé voir adopter. Cela aurait

...../.....

Massigli/68

permis d'en finir plus tôt avec les préliminaires de la constitution d'un Gouvernement de l'Allemagne Occidentale; ce Gouvernement pourrait être aujourd'hui en place dans les conditions les meilleures pour un essai loyal de collaboration avec les alliés de l'Ouest.

Dans les conditions nouvelles créées par la manoeuvre russe et si sceptique que l'on soit en droit d'être sur l'issue d'une nouvelle négociation à quatre, il ne faut pas exclure que les Russes, qui semblent subordonner toutes autres préoccupations au désir de faire obstacle au développement du Pacte Atlantique, témoignent d'un tel esprit de conciliation que le quadripartisme se trouve rétabli à Berlin et l'unité de l'Allemagne reconstituée de ce fait. Vichinsky peut consentir, pour atteindre ce but, les abandons auxquels Molotov, responsable de la rupture de Décembre 1947, n'aurait pu se résigner.

\* IF Soviet  
return to  
Germany  
cooperation

Or, c'est dans une Allemagne unifiée que l'influence soviétique trouve les conditions les plus favorables à son développement et la propagation de cette influence serait singulièrement facilitée si les autorités alliées se trouvaient, dans les zones occidentales, pratiquement dépouillées de toute possibilité de contrôle direct sur les pouvoirs publics allemands, alors que,

..../....

dans la zone orientale, les Soviétiques  
maintiendraient toute leur emprise par  
l'entremise du parti communiste allemand.

La formule de M. Dean Acheson vaut  
pour une Allemagne Occidentale et si les  
alliés sont sûrs de pouvoir maintenir  
assez longtemps la coupure actuelle; sinon,  
elle me semble aujourd'hui pleine de dangers./.

signé : MASSIGLI

LEU - 4 - 16 - 338

Le 6 Novembre 1949

11/1/49  
11/6/49

N O T E *de Monsieur François Bonnet*

pour Monsieur le Président Robert SCHUMAN  
Ministre des Affaires Etrangères

-:-:-:-

- Le Cabinet ADENAUER est certainement, de tous ceux que nous avons connus et connaissons, le plus disposé à rechercher non seulement une amélioration des relations, mais une entente durable avec la France. Nous n'en aurons pas, de sitôt, de meilleur. Le Chancelier a fait, à cet égard, dès sa prise de pouvoir, et depuis lors, dans toutes ses manifestations publiques et privées, devant la Haute Commission comme dans ses conversations personnelles avec moi, et tout récemment encore dans l'interview qu'il a donnée à la Zeit de Hambourg, des déclarations qui dépassent tout ce qui a pu être dit en ce genre, depuis 1919.

Il a l'approbation de ses ministres, celle du Président Heuss, et celle d'une bonne partie de l'opinion publique.

Il veut, selon ses propres termes, que l'entente avec la France soit "le pivot de sa politique".

Lui opposer une fin de non-recevoir pure et simple serait, dans ces conditions, une décision grave engageant, au regard de l'avenir, la responsabilité de ceux qui croiraient devoir la prendre.

- Le Cabinet ADENAUER, il est vrai, est faible. Sa majorité est précaire. Le Chancelier paie ainsi la faute commise (mais peut-être était-il impossible de l'éviter ?) en rejetant la sociale-démocratie dans l'opposition.

.../...

Europe 1949-55 / Allemagne / 254

- Monsieur ADENAUER se sent particulièrement fragile depuis la proclamation d'une République démocratique de l'Est, d'obédience soviétique.

Il demande aux Alliés, et particulièrement à la France, de renforcer son crédit par des concessions visibles, de la part des trois puissances, par l'acceptation, de la part de la France, d'une ouverture de conversation.

- Le Chancelier fédéral craint de ne pouvoir résister à la pression matérielle et morale qui sera exercée sur l'Ouest par l'Est - d'apparaître, en face d'un Etat, auquel les Russes auront feint d'accorder les libertés les plus étendues, comme le Chef d'un Gouvernement soumis à la tutelle écrasante de trois Haute-Commissaires, et à la contrainte minutieuse d'un statut d'occupation, qui le réduit à une condition humiliante.

- Ses craintes sont à la fois sincères et calculées. L'institution d'un Etat allemand de l'Est lui fournit, en effet, un levier, pour ne pas dire un moyen de chantage, grâce auquel il peut espérer obtenir des Alliés les satisfactions qu'il réclame pour le renforcement de son crédit et l'adoucissement, ou la révision, du statut.

- Il est vrai qu'à la suite de la création de l'Etat de l'Est, l'Allemagne plus encore qu'auparavant, est devenue un enjeu, un objet de surenchère dans la guerre froide où s'affrontent le bloc atlantique et le bloc soviétique. Plus encore aujourd'hui qu'hier, elle est, et demain plus encore qu'aujourd'hui, elle sera, au plus offrant.

Notre intérêt évident est qu'elle se tourne vers les nations occidentales.

.../...

- Dans la compétition qui s'est engagée, nous souffrons d'un lourd handicap. Le peuple allemand doute que les Alliés veuillent, ou, s'ils le veulent, qu'ils puissent défendre efficacement les territoires d'outre-Rhin. Il a horreur du régime russe. Il a peur de l'invasion russe. Il a peur des Russes. Mais il est tenté de se prémunir contre leurs violences en se prêtant à un accord avec l'Etat qu'ils ont fondé. Par là il rétablirait, en même temps, l'unité de l'Allemagne. Il pourrait même espérer, pour prix de cet accord, obtenir que l'U.R.S.S. renoncât à la frontière de l'Oder-Neisse. Cette pensée le séduit. Sous la forme d'une neutralisation éventuelle de l'Allemagne, garantie et contrôlée par les quatre Puissances, c'est-à-dire telle que le Professeur NOACK la préconise, elle n'a pas moins d'attrait à ses yeux. C'est de quoi le Chancelier ADENAUER s'alarme particulièrement.

- Pour fortifier sa position, celui-ci demande, en premier lieu, la suspension, voire l'arrêt des démontages d'usines. Il est certain que les démontages sont extrêmement impopulaires. Il est certain aussi que l'impopularité des démontages serait moins virulente, si elle n'était systématiquement excitée par des campagnes organisées, entretenues en sous-main par les milieux industriels, et même gouvernementaux. Ce qui, dans les démontages, révolte le plus l'opinion, c'est que l'enlèvement des machines crée du chômage, c'est qu'il est incompatible avec l'assurance que les Alliés désirent le relèvement économique de l'Allemagne - c'est, enfin, l'idée que les démontages sont inspirés par le souci de paralyser la concurrence industrielle allemande.

- Les raisons que nous faisons valoir pour justifier les

.../...

démontages : la récupération - les réparations - la sécurité - la limitation du potentiel industriel, capable de devenir un potentiel de guerre - échappent au public allemand - qui n'y veut voir que des prétextes. Elles n'échappent pas, cependant, au Chancelier, qui retient, surtout, l'argument relatif à la sécurité.

Il se dit prêt à faire le nécessaire pour enlever à cet argument ce qu'il a de fondé.

- Il avait, d'abord, conçu, à cet égard, l'octroi aux Alliés de participations dans la propriété, ou la gestion des usines allemandes venant en cause - (à l'aide, même, du capital américain, qui aurait été, à cet effet, donné ou prêté, aux Français). Il avait été plus loin encore, sous l'influence du Haut-Commissaire américain, et avait envisagé la constitution d'une entité minière et métallurgique occidentale, dont la gestion eût été confiée (sinon la propriété attribuée) à un organisme international.

Ces projets, restés vagues dans son esprit, ont rencontré au sein de son Cabinet, et dans les milieux industriels allemands intéressés, de vives objections. Il n'a pas été, en conséquence, capable de soumettre à la Haute-Commission le plan d'ensemble, les suggestions positives qu'il avait promis de faire parvenir à celle-ci, le lundi 31 Octobre.

En échange (et aussi parce qu'il redoutait à la fois d'en dire trop ou de n'en pas dire assez) il a proposé la réunion d'une Commission mixte qui étudierait le problème. Pendant que dureraient les travaux de cette Commission d'étude, les démontages seraient ralentis ou suspendus.

- On ne saurait se dissimuler qu'un ralentissement ne peut pas être beaucoup prolongé, - ou alors, il équivaut à une suspension - ni

.../...

qu'une suspension ne peut non plus être trop longtemps maintenue - car alors, il devient impossible de reprendre le travail suspendu.

+ Cette réserve faite, la France doit-elle accepter ou refuser la Commission d'étude, suggérée par le Chancelier ?

- Si les Anglais et les Américains l'acceptent, il paraît difficile que la France la refuse. Son refus équivaudrait à un refus de principe de remettre en question l'accord d'avril dernier sur les démontages.

Elle en a parfaitement le droit.

Mais une telle attitude ferait échouer, pratiquement, la tentative du Chancelier.

Elle porterait donc un coup au crédit de ce dernier. Elle nous mettrait en conflit avec nos Alliés. Elle aurait un inconvénient plus grave, qui serait de nous découvrir aux yeux des Allemands comme les auteurs de l'échec. Car les Anglais et les Américains ne manqueraient pas de dénoncer notre responsabilité. Nous retomberions, ainsi, dans une situation déjà expérimentée dans le passé et qui ne nous a pas été profitable, une situation où nous apparaissions comme des obstacles à l'apaisement, comme des négateurs étroitement attachés à la défense d'un point de vue juridique, mus par le ressentiment et le désir de nuire, partisans en théorie de l'idée de l'organisation européenne, hostiles, en pratique, à sa réalisation, fermés, en particulier, à tout essai d'entente franco-allemande.

Du coup, les efforts auxquels M. ADENAUER s'est affirmé disposé n'auraient plus d'objet - et ne seraient pas repris de longtemps. Et nous polariserions, de nouveau, contre nous, toutes les rancunes allemandes.

.../...



plus celles de l'Amérique et de la Grande-Bretagne.

Sans doute, ne devons-nous pas tout sacrifier au souci de ne pas rompre la solidarité interalliée. Mais nous ne devons pas, non plus, oublier que celle-ci, en face de l'Allemagne, est notre meilleure force et que d'elle dépend la chance que nous avons d'agir sur ce pays, d'y consolider les institutions démocratiques et de l'intégrer dans la communauté occidentale.

- Si les Alliés veulent accepter la constitution de la Commission proposée par le Chancelier, nous serons obligés de l'accepter à notre tour. S'ils l'acceptent, c'est qu'ils ne repoussent pas d'emblée l'idée de modifier l'accord sur les démontages - et de le remplacer éventuellement par un accord qui aurait le consentement du Chancelier ADENAUER. Si nous restons à leur côté, nous devons, donc, pour notre part, nous prêter à l'examen de cette hypothèse.

- Il n'en sera pas moins nécessaire qu'avant de rencontrer les Allemands dans la Commission mixte proposée, nous fixions avec nos Alliés la nature et les limites d'un système que nous pourrions considérer comme répondant de façon équivalente aux fins poursuivies par le système des démontages. Rien ne serait pire que d'étaler nos divergences devant les délégués allemands.

- La principale fin poursuivie par le système des démontages - M. ADENAUER l'a reconnu - c'est d'obtenir la sécurité par la suppression d'usines qui pourraient être employées plus ou moins directement au réarmement ou dont la production excédentaire créerait un potentiel industriel dangereux.

.../...

444

A cet égard, les démontages complètent un système dont les deux autres éléments sont l'Office militaire de sécurité et l'Autorité Internationale de la Ruhr.

- On ne voit pas bien comment l'Allemagne, objet du contrôle exercé par l'Office Militaire, et tenue de se conformer aux enquêtes de celui-ci, pourrait augmenter, en y adhérant, son efficacité. L'y introduire risquerait, au contraire, d'être plus nuisible qu'utile. Tout au plus pourrait-elle s'engager de plein gré - et non parce qu'elle y est forcée - à faciliter la tâche de l'Office.

- En revanche, elle peut entrer, comme on l'y invite, d'ailleurs, au titre de membre participant, dans l'Autorité Internationale de la Ruhr. Elle en reconnaîtrait, par là même, le statut, la compétence, les objectifs et les règles.

M. ADENAUER a dit qu'il y était disposé.

- Si l'on veut, en outre, à défaut d'un enlèvement de machines, empêcher que la production de ces machines ne mette en péril les industries similaires des pays alliés et, en paralysant leur activité, ne bénéficie d'un avantage - utilisable à des fins de guerre - si, d'autre part, on juge que la fixation d'un plafond (dont l'Allemagne est, pour le moment, encore éloigné) n'est pas une garantie suffisante, on n'aperçoit pas d'autre moyen que d'intégrer la production allemande dans un ensemble interallié ou européen - soumis à la surveillance et aux instructions d'un directoire commun - C'est à quoi le Chancelier ADENAUER avait paru songer lui-même.

Il y aurait, à soutenir cette thèse, un double intérêt pour

.../...

nous. Nous irions dans le sens du mouvement qui pousse à l'organisation économique de l'Europe, fondement de son organisation politique, et qui a la sympathie des peuples et l'encouragement des États-Unis. Et si l'Angleterre, ou l'Allemagne, ne s'y associait pas → la responsabilité d'un échec de la Commission ne nous serait pas imputable.

-                    Sous ce rapport, LEROY-BEAULIEU nous invite à nous rappeler que l'Angleterre s'oppose opiniâtement à la reconstitution d'une flotte marchande allemande.

La balance des comptes de l'Allemagne se trouve, de ce fait, chargée d'un lourd passif. L'interdiction de construire des navires normaux est analogue à la mise hors d'état de l'Allemagne de développer à l'excès sa production industrielle de base. Dans une discussion où l'Angleterre nous reprocherait de contrarier ce développement, l'argument tiré de la limitation de la flotte de commerce pourrait n'être pas sans poids.

-                    Ce qui précède ne nous empêche pas, au surplus, de nous rendre compte que, s'il est donné, sur les démontages, satisfaction à M. ADENAUER, celui-ci n'en recueillera pas seulement le renfort de prestige qu'il souhaite. Il sera tenté par ce premier succès d'en rechercher d'autres. La campagne pour la suppression des démontages est, en quelque sorte, une épreuve de force. Une concession en entraîne une autre. Le Chancelier lui-même a formulé à la Haute Commission une deuxième demande. Il voudrait que l'Allemagne fut admise le plus tôt possible au Conseil de l'Europe. Après quoi, la réduction des frais d'occupation, la liberté de la conduite des affaires étrangères et du commerce extérieur, la révision du statut d'occupation seront les thèmes des prochaines revendications. Le régime institué par

.../...

les accords de Washington sera grignoté et il n'en restera bientôt plus grand'chose. Les Anglo-Saxons en ont tellement conscience, qu'ils jugent préférable de prendre l'initiative d'accorder tout de suite, et d'un coup, en considération de la situation nouvelle, issue de la naissance de l'Etat allemand de l'Est, ce qu'ils pensent que nous serons obligés d'accorder peu à peu, et par morceaux.

Le difficile, en pareille matière, est de s'arrêter.

- L'entrée de l'Allemagne au Conseil de l'Europe est, selon nous, désirable, parce qu'il est nécessaire d'ouvrir le plus tôt possible aux jeunes générations allemandes cette perspective d'avenir européen.

- Le consentement à l'entrée simultanée de la Sarre serait, d'ailleurs, pour nous, une compensation positive, qui aurait son prix.

- Ces points acquis, il y aurait lieu de refuser toute révision du statut d'occupation. La Haute-Commission n'a pas encore trois mois d'existence. Il serait dérisoire de vouloir déjà la modifier. Il conviendrait bien plutôt d'habituer le Gouvernement Fédéral à la considérer, non comme un adversaire à combattre, ou un joug à secouer, mais comme un étai, sur lequel il devrait prendre appui.

- On remarquera, d'ailleurs, que M. ADENAUER, après avoir produit ses griefs contre la Haute Commission, ne s'en tourne pas moins vers elle pour qu'elle le protège contre la contagion de l'Est soviétisé. Son premier mouvement n'est pas, comme il devrait être, d'organiser par ses propres moyens une contre-offensive vigoureuse, c'est d'appeler les Alliés au

.../...

au secours.

L'épouvantail russe n'est, certes, pas à négliger. Il y aura cependant, de notre part, une hâte un peu naïve, à nous laisser obséder par lui et manoeuvrer par ceux qui s'appliquent à en tirer parti.

Notre principe directeur devrait être de ne rien céder pour rien et de ne consentir à aucun changement ou allègement, sans contrepartie.

Parallèlement, nous ne voyons qu'avantage à répondre aux avances qui nous sont faites dans le domaine économique. Nous n'arrêterons pas à longue échéance le relèvement économique d'un peuple qui dispose d'un charbon à bon marché, d'une main-d'oeuvre nombreuse, disciplinée et travailleuse et qui se contente de salaires bas. Nous l'arrêterons d'autant moins longtemps qu'il est, et sera, favorisé par l'aide puissante et la volonté des Etats-Unis. Dans ces conditions, le mieux que nous puissions faire est, semble-t-il, de nous y associer et d'élaborer avec l'Allemagne une de ces ententes régionales, dont la formule a été préconisée à l'O.E.C.E. . Si nous ne profitons pas de la position qui est la nôtre aujourd'hui et dans laquelle l'Allemagne a besoin de nous, nous nous priverons d'un avantage que nous ne retrouverons plus dans un an ou deux.

Et si nous hésitions trop longtemps à nous engager dans la voie de la collaboration économique avec l'Allemagne, nous nous apercevrons, un jour, que les Anglais et les Américains ont été plus réalistes et se sont assurés la place à laquelle nous aurions pu prétendre.

EU 4-5-1 24 23 11/18/49

Direction d'Europe

18 Novembre 1949

X

NOTE

Réarmement allemand.-

M. Acheson a dû, bien entendu, démentir que la question du réarmement de l'Allemagne ait été abordée au cours des récentes conversations tripartites. Consulté par les journalistes américains sur sa position personnelle en face d'un tel problème, il s'est refusé à tout commentaire.

De son côté, le Chef d'Etat-Major américain, s'il a, pour le moment, écarté l'inclusion de l'Allemagne occidentale dans le dispositif défensif de l'Europe, n'en a pas moins souligné que la situation pourrait changer à cet égard dans le cas où seraient prises des mesures de nature à rétablir l'état de paix ; il a ajouté que les Alliés prenaient maintenant des décisions qu'ils n'auraient certainement pas envisagées il y a six mois.

Tout se passe comme si certains milieux dirigeants américains procédaient par étapes, compte tenu du souci à la fois d'utiliser l'Allemagne contre l'U.R.S.S. et de ne pas heurter de front le sentiment français.

Cette tendance se trouve encouragée par différents articles parus dans la presse britannique et même dans un journal français comme "Le Monde". On peut noter, dans le même ordre d'idées, que les autorités anglaises ont con-

.../...

EU 4A-55/A1/65 n. 182

sulté ces derniers temps l'opinion allemande de leur secteur de Berlin sur l'opportunité de la création d'une armée allemande.

La question est d'une telle gravité tant pour le maintien de la paix que pour la sécurité de la France et de ses voisins, que nous ne pouvons même en admettre la discussion ; la position prise en la matière par les principaux gouvernements intéressés devrait être d'une telle netteté qu'elle découragerait toute spéculation à son sujet.

Deux hypothèses sont possibles dans l'éventualité d'un réarmement allemand :

1° - On peut craindre que l'U.R.S.S. n'admette pas la reconstitution de la puissance militaire allemande, fût-ce à l'état embryonnaire. Une situation dangereuse serait donc créée, cependant que la formation de contingents allemands renforcerait la position des éléments anglo-saxons qui considèrent le fardeau de l'occupation comme trop lourd et sont favorables au retrait des troupes d'occupation américaines et britanniques.

2° - La reconstitution d'une armée allemande est inséparable d'une évolution politique rendant à l'Allemagne sa pleine liberté d'action. Dans ces conditions, il serait concevable que l'U.R.S.S. préférât ne pas réagir immédiatement et spéculât sur la possibilité d'attirer à elle une Allemagne redevenue indépendante : possédant les territoires de l'Est, elle serait à même de satisfaire, au moins en apparence, les aspirations à l'unité et aussi à l'expansion des milieux militaristes allemands.

Comme le problème sera très vraisemblablement évoqué au Parlement, on peut se demander s'il n'y aurait pas avantage à obtenir de la part des autorités américaines des éclaircissements sur la politique à longue échéance des Etats-Unis en la matière, les déclarations du Général Bradley nous en fournissant, semble-t-il, l'occasion./.

715  
IN CLAIR  
GB-3  
TÉLÉGRAMME AU DÉPART

28 NOV 49

Dip → 64  
London (WLS),  
Bonn

11/28/49

Mais tout cela ne suffit pas à certains. Ce qu'on ne trouve pas dans les faits, on le découvre dans la logique. En bien : je suis prêt à parler logique .

Ne serait-ce pas plutôt un étrange paradoxe qu'au moment même où les Alliés ont, unanimes et sans la moindre hésitation, confirmé leur volonté d'achever la démilitarisation de l'Allemagne, de détruire toutes les usines d'armement, alors que l'Allemagne elle-même accepte, sans les discuter, ces décisions et cet état de choses, l'idée d'une Allemagne réarmée ait pu surgir et se maintenir malgré les démentis, malgré tout ce qui se fait en sens contraire ?

L'Assemblée connaît la position du Gouvernement Français, maintes fois affirmée. Autant il est favorable à une intégration progressive de l'Allemagne dans une structure européenne, favorable à son admission dans les organismes qui seront à la base d'une coopération pacifique entre Etats européens, autant il considère comme hors de toute discussion possible la reconstitution d'une force militaire allemande.

Les armées alliées occupent l'Allemagne. Elles y assurent notre sécurité comme celle des pays européens amis et associés, ainsi que la sécurité même de l'Allemagne. Tous les accords interalliés sont, à cet égard, absolument concordants et invariables. Ils n'ont jamais été remis en cause et la France n'acceptera pas qu'ils le soient.

./.....

EU 4455/A1/65 n: 182



ge générale...  
Monsieur...  
de...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...  
...

Je demande, d'autre part à ceux qui seraient tentés d'envisager une participation militaire active de l'Allemagne au système de défense de l'Europe, de réfléchir aux conséquences d'une telle politique. Non seulement, elle serait à l'encontre de notre volonté de ramener et de maintenir l'Allemagne au service exclusif des oeuvres de paix, mais elle conduirait à une tension internationale immédiate; à un danger de conflit, dont la France ne veut assumer ni les risques ni les responsabilités.

Mesdames, Messieurs, à cet égard, je vous lis le passage se rapportant à ce problème, passage qui figure dans le communiqué qui va être publié dans les différents pays de l'Europe:

"Le Gouvernement Fédéral affirme sa ferme volonté de maintenir la démilitarisation du territoire fédéral et de s'efforcer, par tous les moyens en son pouvoir, d'empêcher la reconstitution des forces armées de quelque nature que ce soit.

"A cet effet, le Gouvernement Fédéral coopérera pleinement avec la Haute commission et à l'activité de l'Office militaire de sécurité."

Voilà donc un engagement de la part de l'Allemagne antérieurement au traité de paix, avec valeur immédiate ...."

DIPLÔMATIE

p.o.

S e y d o u x

DECHIFFREMENT

77

112949

AFFAIRES ETRANGERES  
30 NOV 1949

Rearmement

LONDRES le 29 Novembre 1949 - 22 h.40

RESERVE

Recu le 30

11 h.

A l'attention



no 3291-94

EW

Très Urgent.

Washington  
Bonn fait le 30.11.49

Reservé.

Jé me réfère à votre télégramme N° 6360.

En l'absence de M. BEVIN j'ai remis à Sir Ivone

KIRKPATRIK le texte de la déclaration de Votre Excellence accompagné d'une brève note insistant dans les termes de votre télégramme précité sur la nécessité de ne laisser se créer aucune équivoque sur la question du réarmement de l'Allemagne; j'y ai également joint à l'appui le texte de la résolution de l'assemblée.

Le sous-secrétaire d'Etat permanent pour les affaires allemandes m'a déclaré n'avoir pas besoin d'instructions pour me répondre immédiatement que vos vues s'accordaient entièrement avec celles de M. BEVIN. Le gouvernement britannique demeure résolument opposé à toute reconstitution d'une armée allemande parce que :

- 1° le nationalisme allemand y trouverait immédiatement un aliment;
- 2° parce qu'elle remettrait en cause à plus ou moins bref délai le régime d'occupation;
- 3° parce qu'elle ne manquerait pas de précipiter le retrait d'Allemagne des troupes américaines.

Sir Ivone KIRKPATRIK a ajouté que la question devrait

EW 49-55 / A1/65 n. 182

cependant être posée un jour ou l'autre de la reconstitution d'une police suffisante pour éviter l'intervention des troupes alliées en cas de désordres intérieurs. Comme je lui marquais que les précédents n'étaient guère encourageants dans ce domaine et que la Shupo avait fourni les cadres pour la reconstitution de l'armée d'entre les deux guerres mon interlocuteur m'a fait observer, ce qui d'ailleurs n'est pas techniquement inexact, que la police n'avait pu jouer ce rôle que parce qu'elle coexistait avec l'armée de 100.000 hommes; il s'est empressé d'ajouter qu'en tout cas la question n'était pas actuelle.

Une réponse écrite me sera ultérieurement adressée./.

MASSIGLI

DUPLIC

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL  
M. PARODI  
M. CLAPPIER  
M. de BOURBON-BUSSET  
DUPLICATA./.

Embassade de France  
aux Etats-Unis

CM/SBZ

No. 574 / EU

EU. 4-5-1

89  
AFFAIRES ETRANGERES  
LE 30 DEC 1949  
DEPT. OF STATE

11/30/49

Washington, le 30 novembre 1949

MONSIEUR HENRI BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE AUX ETATS-UNIS

A

SON EXCELLENCE MONSIEUR ROBERT SCHUMAN  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

*Je vous  
copie*

(Direction d'Europe)

EU  
EU

Réarmement de l'Allemagne.

Au lendemain de la réunion des trois Ministres des Affaires Etrangères et de la publication du communiqué de la Haute-Commission qui accorde à l'Allemagne un certain nombre de concessions, le réarmement partiel de l'Allemagne occidentale est rapidement devenu un sujet d'actualité aux Etats-Unis.

*Donner*

*Envoyé à  
Bonn & Paris  
Schmidt par  
H. [signature]*

On a noté ici et analysé avec la plus grande attention les déclarations récemment faites à cet égard par diverses personnalités officielles américaines.

La position déjà ancienne du Général Clay, celle beaucoup plus récemment exprimée à Paris par le Sénateur Thomas, toutes deux nettement en faveur d'un réarmement de l'Allemagne, ont été rappelées. Bien qu'on n'y ait pas attaché une réelle

*Communié à : [signature] par [signature]  
Bureau des Conférences  
Service d'Information et  
Presse*

EU 49-55/11/65 N 162

importance car leurs auteurs ne sont pas directement responsables de la politique américaine, elles ont néanmoins contribué à influencer l'opinion.

La déclaration de M. Acheson qui a indiqué, à son retour de Paris, que le réarmement de l'Allemagne n'avait pas été discuté lors de la Conférence à Trois, et celle du Président Truman qui a marqué, il y a quelques jours à sa conférence de presse, que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention de réarmer l'Allemagne, ont été, au moment où elles furent faites, jugées tout à fait décisives. Certains commentateurs notaient, cependant, par la suite, qu'en ce qui concerne l'avenir, les déclarations du Président et du Secrétaire d'Etat n'étaient pas aussi formelles qu'on avait pu le penser à première vue.

Lorsque M. Johnson, Secrétaire d'Etat à la Défense, rappela, quelques jours plus tard, à Francfort la déclaration du Président et précisa qu'elle ne pouvait ni ne devait donner lieu à discussion, l'hostilité américaine à un réarmement, même partiel, de l'Allemagne parut ici renforcée.

Mais, le lendemain, le Général Bradley affaiblissait la position prise par son chef en indiquant, sur l'aérodrome d'Orly, que les Etats-Unis n'étaient pas en faveur du réarmement de l'Allemagne "au moment présent". Le Chef d'Etat-Major américain ajoutait ensuite que "de toute façon, si le problème du réarmement de l'Allemagne était soulevé, il devait être examiné par tous les signataires du Pacte de l'Atlantique Nord".

En motivant de la sorte les déclarations du Secrétaire d'Etat à la Défense, le Général Bradley -de l'avis des commentateurs américains- réservait l'avenir et les circonstances, prévues ou imprévues, qui pourraient conduire les Etats-Unis à réviser leur attitude négative présente au sujet du réarmement de l'Allemagne.

Enfin, lorsque M. Johnson déclara à Berlin que la capitale de l'Allemagne devait être comprise dans le plan de défense de l'Occident, les observateurs américains en déduisirent qu'une telle défense, sur un point aussi avancé, ne pouvait se concevoir, dans l'esprit même de M. Johnson, qu'avec une participation d'effectifs allemands.

Ainsi les premières déclarations officielles des responsables de la politique américaine ont-elles pu, tout d'abord, être jugées rassurantes par les adversaires du réarmement de l'Allemagne. Mais les versions successives leur apparurent, ensuite, moins nettes et de nature à provoquer leur inquiétude légitime.

Partant des différentes déclarations officielles ci-dessus rappelées, les commentaires de la presse américaine ont rapidement pris une ampleur considérable. Les arguments en faveur du réarmement de l'Allemagne l'ont, dans l'ensemble, emporté sur les raisons invoquées contre la remilitarisation.

Un grand nombre de journalistes ont, en premier lieu, tenté de motiver par des raisons d'ordre militaire un réarmement partiel de l'Allemagne de l'Ouest. Le fait que les Russes sont maintenant en mesure de se servir de la bombe atomique -ont-ils indiqué- a pour conséquence d'empêcher à l'avenir un débarquement en force analogue à celui des plages de Normandie. D'où la nécessité, pour le camp occidental, d'entretenir sur le continent européen lui-même des forces importantes capables d'opposer une résistance sérieuse aux 175 divisions soviétiques. Or, les effectifs actuels sont manifestement insuffisants. Les Etats-Unis n'ont pas l'intention d'augmenter le nombre de leurs troupes. La Grande-Bretagne non plus. Quant à la France, la guerre d'Indochine compromet ses possibilités. Dans ces conditions, il est indispensable de recourir aux seules réserves d'effectifs qui existent en Europe, c'est-à-dire faire entrer en ligne de compte le soldat allemand, accessoirement, le soldat espagnol.

Les publicistes américains se sont, en outre, attachés à montrer qu'un recours à la capacité militaire de l'Allemagne était d'ailleurs conforme à la stratégie du Pacte de l'Atlantique. Celle-ci n'envisage-t-elle pas, en effet, la défense du continent européen sur la ligne la plus avancée, c'est-à-dire sur la ligne de l'Elbe? La protection de l'Allemagne occidentale est ainsi incluse dans la stratégie générale des Alliés. Est-il concevable, dans ces conditions, que la défense du

.../

territoire allemand soit uniquement confiée aux troupes alliées et que les Allemands assistent à la bataille en spectateurs qui comptent les coups ? Les Français, les Belges, les Anglais et les Américains accepteront-ils de se faire tuer sur l'Elbe tandis que les Allemands se contenteraient de travailler dans les usines ? A toutes ces questions, la presse américaine a donné ou sous-entendu des réponses négatives.

A ces arguments d'ordre militaire, sont venus s'ajouter des arguments d'ordre diplomatique fondés, en particulier, sur l'intention prêtée à l'URSS de réarmer l'Allemagne de l'Est. La militarisation et le développement de la police allemande dans la zone soviétique donnent à craindre que l'URSS ne retire bientôt ses troupes d'occupation. Un coup très dur serait ainsi porté aux Alliés. Ne seront-ils pas obligés d'y répondre en retirant ou en diminuant leurs propres troupes d'occupation ? Dans ce cas, une police et une petite armée allemande seraient manifestement nécessaires à l'Ouest car, <sup>tant</sup> pour des raisons de sécurité intérieure que dans l'intérêt même de la stratégie alliée, il ne saurait être question de laisser désarmé le glacis que constitue l'Allemagne occidentale pour les démocraties.

Certains journalistes ont, en outre, exprimé la crainte qu'une Allemagne de l'Ouest désarmée ne soit tentée, en cas de tension, de prévenir une agression soviétique à laquelle elle serait incapable de résister, par une entente



politique avec l'URSS. La seule manière d'empêcher l'Allemagne de l'Ouest de passer ainsi à l'ennemi consisterait, d'après ces publicistes, à donner à l'Allemagne les moyens militaires de participer à sa propre défense.

A ces raisonnements favorables à un réarmement de l'Allemagne, des arguments en sens contraire ont certes été opposés par la presse américaine. Mais, presque toujours, on a trouvé ici de bonnes raisons pour en atténuer la portée.

C'est ainsi que divers journalistes ont signalé la rapidité de l'évolution qui se produit aujourd'hui au bénéfice de l'Allemagne. A peine une concession est-elle faite, qu'on parle déjà de la suivante. Contraint par la surenchère des socialistes qui jouent aujourd'hui du sentiment nationaliste, latent chez la plupart des Allemands, et lié par ses relations avec la grosse industrie, le Chancelier Adenauer ne sera-t-il pas, lui aussi, l'instrument d'un redressement de l'Allemagne qui s'annonce comme devant être beaucoup plus rapide encore qu'au lendemain de la Première Guerre? Envisager un réarmement de l'Allemagne ne ferait que précipiter ce processus et ressusciter le danger allemand.

A ces avertissements, de nombreux journalistes répondent qu'ils sont conscients de ce péril et qu'il est bien fâcheux de voir les événements prendre une pareille tournure. Mais -ajoutent-ils- qu'y pouvons-nous? Un danger plus pressant existe : le danger russe auprès duquel le danger allemand ne saurait passer qu'en deuxième urgence.

L'argument selon lequel, loin de réclamer le réarmement de l'Allemagne, le Chancelier Adenauer -écho de la lassitude des Allemands guéris de tout désir guerrier et soucieux avant tout de rester neutres- ne désirerait nullement recevoir le présent d'une armée allemande que veulent lui faire certains stratèges anglo-saxons, a parfois été évoqué. Mais, la plupart du temps, il n'a guère été retenu et l'on a eu la bonne foi de reconnaître, ici, que le Gouvernement de Bonn serait heureux de sauter sur l'occasion qui lui serait présentée d'améliorer ainsi la position de son pays.

Des objections plus sérieuses à un réarmement de l'Allemagne ont été fondées sur l'opposition qu'une telle politique susciterait en Grande-Bretagne et en France. La presse américaine a reconnu que ces deux pays avaient des motifs pour s'inquiéter de voir une armée allemande éventuelle, même limitée en nombre, contribuer à la résurrection de l'Allemagne et à son retour vers une situation dominante sur le Continent. Mais cette attitude, plus instinctive chez les Français que chez les Anglais, a souvent été jugée ici comme ~~l'expression~~ l'expression d'un état d'esprit attardé ou simplement intéressé. En grande-Bretagne, la crainte d'une restauration de l'Allemagne serait une manifestation de cet égoïsme national qui retient l'Angleterre sur la voie de l'intégration européenne. Quant à la France, son opposition

.../

à un réarmement de l'Allemagne serait, pour une très large part, le résultat de la propagande communiste.

A ces condamnations sommaires dont la presse Hearst et les journaux du Colonel McCormick se sont faits la spécialité, d'autres feuilles et correspondants, plus conscients de la réalité européenne, ont substitué des arguments moins brutaux. En Grande-Bretagne comme en France, dans les pays du Bénélux et en Italie -ont-ils indiqué- tous les militaires sont aujourd'hui persuadés qu'il est indispensable de recourir à l'Allemagne pour pallier l'actuelle crise des effectifs. Sans doute, d'après certains organes, faut-il voir là, en partie, une manifestation de l'état d'esprit en vertu duquel les Généraux ne résistent pas à l'attrait des gros bataillons et seraient prêts, au besoin, à fortifier la lune. Mais l'idée que de telles dispositions se seraient fait jour chez les Généraux français eux-mêmes, adversaires traditionnels de l'Allemagne, est considérée, plus volontiers encore, comme un argument décisif en faveur d'une contribution militaire de l'Allemagne à la défense de l'Europe.

Enfin, les journalistes américains ont prétendu déceler dans l'opinion publique elle-même, en Grande-Bretagne et en France, un revirement d'attitude à l'égard de l'Allemagne. Un grand parti a été tiré, ici, des articles parus dimanche dernier dans le "Sunday Times" et dans l'"Observer" de Londres qui présentaient comme inéductable un réarmement

limité de l'Allemagne. Ceux deux articles ont été considérés  
comme reflétant non seulement l'opinion du Gouvernement, mais  
aussi du peuple britannique.

Pour ce qui est de la France, enfin, certains corres-  
pondants parfois très bien intentionnés ont laissé entendre  
à leurs lecteurs américains qu'un changement s'était produit  
dans l'état d'esprit des Français à l'égard des Allemands.

Sans doute nombre d'entre eux n'oubiaient-ils pas les souf-  
rances qu'ils ont subies du fait de l'Allemagne. Mais les  
contacts sur le plan individuel multipliés depuis 1940 entre  
Français et Allemands auraient eu pour résultat d'accréditer  
assez largement en France l'opinion que les Allemands n'étaient  
pas si méchants, qu'il y en avait même beaucoup de bons avec  
qui il devait être possible de s'entendre. Les auteurs améri-  
cains de cette "découverte" négligent généralement le fait  
qu'un réarmement même partiel de l'Allemagne serait de  
nature à effrayer les Français, au point de compromettre  
les essais de collaboration franco-allemande actuellement  
tentés dans d'autres domaines.

Ainsi, aux craintes parfois exprimées devant un  
réarmement éventuel de l'Allemagne, des arguments rassurants  
de la situation en Allemagne pourraient le conduire à l'opini-  
on généralement opposés par la presse américaine. S'il Alle-  
mand, si dangereux soit-il, un réarmement partiel de l'Alle-  
est possible de faire une moyenne entre les vues exprimées  
par les différentes feuilles, l'opinion d'ensemble paraît  
être la suivante : certes, le réarmement de l'Allemagne

*M. G.*  
*C. de*  
*M. G. de*

comme l'objet non seulement l'opinion du Gouvernement mais  
l'opinion de l'Allemagne. Ces deux articles ont été considérés

est en soi une chose fâcheuse, et il est dommage que les  
circonstances aient conduit les Alliés à l'envisager. Ce  
réarmement n'est peut-être pas encore nécessaire aujourd'hui,  
mais il risque de le devenir. Plutôt que d'avoir à l'improvi-  
ser, il vaut mieux l'envisager dès maintenant, avant qu'il  
ne soit trop tard.

Un décalage très net existe donc aujourd'hui entre  
la position officielle de l'Administration américaine et  
celle qui se développe de plus en plus dans la presse des  
Etats-Unis. Les chefs civils du Gouvernement paraissent  
fermement opposés, au stade actuel, à un réarmement de l'Al-  
lemagne. La position des chefs militaires est déjà moins  
nette. Mais surtout, une poussée considérable en faveur d'un  
réarmement de l'Allemagne se manifeste dans les organes  
d'opinion que le public, semble-t-il, n'hésite pas à suivre.  
"Rebus sic stantibus", le Gouvernement des Etats-Unis ~~demanda~~  
pourra peut-être résister à cette pression. Mais si les cir-  
constances changeaient, ses résolutions risquent de fléchir.  
Une aggravation de la tension avec l'URSS, une modification  
de la situation en Allemagne pourraient le conduire à favori-  
ser, si dangereux soit-il, un réarmement partiel de l'Alle-  
magne./.

10.  
C. de Marguerit

PP → Schuman 8 Dec 49

LETTRE N° 143

Suite 4

12/15/49

et il s'agit-là d'une seconde condition, le sort des classes laborieuses doit être considérablement amélioré.

o  
o o

Plusieurs partis ou hommes politiques ont, au cours des derniers jours, également pris position à l'égard d'un éventuel réarmement allemand. M. Carlo SCHMID, dans un interview accordé à l'agence D.P.A., a décliné toute participation à une alliance militaire quelconque, un réarmement de l'Allemagne ne pouvant s'effectuer que dans le cadre d'un système de sécurité collective, avec participation de l'Union soviétique. Le parti du Centre, pour sa part, a déposé devant le Bundestag un projet de loi interdisant la réintroduction du Service militaire obligatoire.

En revanche, certains membres du parti libéral-démocrate ont adopté une attitude inverse. M. OELLERS s'est déclaré favorable à la création d'une police fédérale d'une force égale à la Volkspolizei de la zone soviétique. Si une armée européenne devait être formée, le député libéral estime qu'un contingent allemand y aurait sa place, à la condition que des généraux allemands puissent entrer dans l'Etat-Major européen. M. EULER, député appartenant au même parti, a émis une opinion semblable.

*André Karamanlidis*

On voit par les extraits qui précèdent que l'opinion allemande, bien qu'en majorité hostile pour le moment à toute remilitarisation de l'Allemagne occidentale, reste, à ce propos, divisée et troublée autant

BU 49-55/A1/65 m. 100

par les affirmations divergentes qu'elle recueille, que par la nature même du problème. Elle est, en effet, sensible aux bruits qui lui arrivent de l'Est, et qui l'informent qu'à côté de la Volkspolizei, un "Volksheer", une véritable armée, sous contrôle russe, est en voie d'organisation.

Fondés ou non,° ces bruits l'inquiètent et elle se demande avec une anxiété croissante quel sort l'attend./.

André FRANÇOIS-PONCET

AFFAIRES ETRANGERES

TELEGRAMME A L'ARRIVEE

DECHIFFREMENT

SECRET

12/9/49  
DUPLICATION  
144

BONN, le 9 décembre 1949 - I H 30

Reçu le 9 à 2 H 30

N° 930/924

Recommandé

RESERVE - SECRET -

A la fin de la conférence que nous avons tenue aujourd'hui avec le Chancelier Adenauer, celui-ci m'a demandé si nous étions en mesure de lui donner quelques renseignements sur la réunion des chefs militaires, qui a eu lieu récemment à Paris et qui a été l'occasion de tant de commentaires variés sur le problème du désarmement ou du réarmement de l'Allemagne Occidentale.

Tous les Allemands de l'Ouest, nous a-t-il dit, sont hantés par la question de savoir s'ils seront ou non défendus contre une attaque éventuelle de l'Est. La ligne de défense alliée sera-t-elle établie sur le Rhin ou sur l'Elbe? La fixation sur le Rhin serait une dangereuse illusion. Si l'agresseur parvenait jusqu'au Rhin, toute l'Europe Occidentale tomberait en son pouvoir et elle serait ravagée au point qu'il ne vaudrait pas la peine d'essayer par la suite de la reconstruire.

L'anxiété des Allemands grandit chaque jour en présence de l'incertitude dans laquelle on les laisse.

Elle s'accroît du fait qu'ils n'ont pas d'armes. Les alliés qui occupent l'Allemagne ont cependant le devoir de veiller à sa protection.

On a reproché au Chancelier d'avoir publiquement évoqué ces problèmes. L'opinion de son pays ne comprendrait pas qu'en une matière aussi grave il gardât un silence complet. L. Adenauer a ajouté que les renseignements dont il disposait ne lui permettaient pas de douter que

.....

Eu 49-55/AT/65 n. 102



DECHIFFREMENT

- 2 -

Dans la zone orientale les autorités soviétiques ne soient pas en train de mettre sur pied une véritable armée, recrutée dans la jeunesse allemande. Il ne s'agirait plus seulement d'une Volkspolizei, d'une "police populaire", dont les émissaires passent fréquemment la frontière en se donnant pour des déserteurs ou des réfugiés, mais qui sont en réalité des agents de propagande. Il s'agirait d'une armée de choc destinée à envahir brusquement la zone occidentale. Son chef serait le Général Muller qui n'est nullement communiste et qu'on a représenté au Chancelier comme un homme parfaitement honorable. De nombreux officiers de la Wehrmacht, résidant sur le territoire de la République de Bonn seraient sollicités de se rendre à l'Est où ils recevront des moyens d'existence et des compléments importants.

Beaucoup d'entre eux n'ayant plus rien à perdre, dégoûtés d'être maltraités et laissés à l'abandon, céderaient à ces sollicitations.

Si l'on s'imaginait que l'armée allemande instituée par les Russes se battrait mal, on commettrait une lourde erreur. La jeunesse des anciennes provinces prussiennes d'où elle tire ses effectifs, a toujours fourni à l'Allemagne ses meilleures troupes.

Le Dr Adenauer qui nous avait fait cette communication sur un ton pénétrant et d'une voix émue nous a invités en termes (groupes omis) à alerter nos Gouvernements et à leur rendre exactement compte de son intervention.

Il espérait que ceux-ci feraient prochainement une déclaration de nature à calmer les inquiétudes d'une opinion devenue sous ce rapport extrêmement nerveuse, c'est-à-dire qui donnerait à celle-ci l'assurance

.....

DECHIFFREMENT

- 3 -

que l'Allemagne de l'Ouest sera défendue. Je lui ai répondu que nous n'étions pas informés des décisions de la conférence militaire de Paris et qu'il importait au surplus que ces décisions restassent secrètes.

Je lui ai rappelé que le Ministre Français des A.E. avait dit ces jours derniers à l'Assemblée Nationale que l'Allemagne de l'Ouest ne serait pas abandonnée.

Quant à l'état d'esprit qu'il nous signalait et aux renseignements qu'il nous apportait ils étaient conformes à nos propres informations ; nous les connaissions et les avons déjà transmis à qui de droit.

Nous ne manquerions pas de saisir le Gouvernement des dérieuses préoccupations qu'il nous avait exprimées.

On pourrait supposer que le Chancelier a forcé les choses et intentionnellement noirci le tableau afin de pousser à la création d'une force armée allemande de l'Ouest. Je ne crois pas pour ma part qu'il ait été insincère, ni qu'il songe à obtenir l'armement de son pays. Les nouvelles concernant l'organisation d'une armée dans la zone orientale sont trop concordantes et trop précises pour qu'il n'y ait pas de feu derrière cette fumée.

Il est incontestable que la question de la défense sur le Rhin ou sur l'Elbe pèse dans l'Allemagne Occidentale sur tous les esprits./.

ANDRE FRANCOIS PONCET

DIFFUSION : Pce République  
Pce Conseil  
III. Parodi  
Clappier  
de Bourbon Busset  
Duplicata

12/13/49

EN CLAIR

Direction d'Europe  
s/direction d'Europe Centrale

SERVICE DE L'EUROPE

13 décembre 1949



Communiqué à LONDRES: *919-920* 6838  
WASHINGTON: *1243*

Je me réfère à notre communication du 9 décembre. *Com Bureau*  
Vous voudrez bien trouver *les 600/1000* le passage du discours prononcé par le Ministre des Affaires Etrangères au Conseil de la République relatif au réarmement de l'Allemagne

On a parlé du réarmement de l'Allemagne, l'admission d'une nouvelle armée devient presque pénible d'avoir à répéter, chaque semaine la même chose, puis chaque semaine on recommence à émettre des hypothèses et des doutes contre lesquels on ne peut rien, *du fait qu'il n'y a pas* agissant de gens qui ne veulent pas être convaincus. On a trouvé une formule nouvelle pour arriver à faire admettre qu'il pourrait y avoir tout de même une arrière pensée chez les Alliés et peut-être même en France. Cette formule, c'est l'armée européenne. On a dit qu'à notre radiodiffusion, il avait été question d'une armée européenne. Je n'en sais rien, quelque reportage pu s'être cette idée, mais je peux rassurer M. Michel Debré en lui affirmant que, sur ce point, comme hélas il peut-être, aussi sur d'autres, la radiodiffusion ne reflète pas toujours, très exactement l'opinion et l'idée du Gouvernement, territoires de l'Europe occidentale, notamment le territoire. En tout cas, l'armée européenne n'est qu'une vue d'esprit, une idée qui est venue à des agents qui sont très pressés et dont l'imagination est féconde, ce sont certainement de bons Européens, mais qui voient l'Europe déjà construite sur un mode plus rapide que celui que nous connaissons jusqu'ici, et qui a fait l'objet de certaines études, dont je parlerai tout à l'heure.

Comment pourrions-nous, dans les circonstances actuelles

# TÉLÉGRAMME AU DÉPART

EN CLAIR

aboutir à la constitution d'une armée européenne ? Quel serait l'organisme qui aurait le droit de la créer ? Serait-ce le conseil de l'Europe qui est l'organisation spécifique mais qui, dans son statut - et je crois que sur ce point nous n'avons pas l'intention de le modifier - exclut délibérément et formellement tout ce qui touche au domaine militaire et de la défense nationale ?

Serait-ce le pacte Atlantique ? Le pacte Atlantique n'est pas spécifiquement européen. Et puis, d'autre part, il ne prévoit aucune clause qui permette d'établir et d'utiliser une armée autre que les armées nationales.

D'autre part, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, réarmer l'Allemagne directement ou indirectement, serait l'inclure dans le système du pacte Atlantique comme entité, ce serait l'admettre dans ce pacte et vous savez que, pour l'admission d'un nouveau membre, il nous faut non seulement l'accord de tous les signataires, mais, en ce qui concerne la France, une loi préalablement votée avant l'admission d'un membre nouveau et notamment de l'Allemagne.

Voilà donc la situation et malgré tous mes efforts d'imagination je n'arrive pas bien à voir de quelle façon nous pourrions obtenir, dans un délai plus ou moins rapproché, une armée européenne en Allemagne.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes en Allemagne en vertu de notre droit d'occupation et de notre victoire. Nous y resterons tant qu'il y aura lieu de maintenir l'occupation avec nos deux alliés qui, jamais, ne nous ont fait une proposition de ce genre. Si nous y restons, c'est pour sauvegarder la paix, pour protéger nos territoires de l'Europe occidentale, notamment le territoire français métropolitain, entièrement et intégralement. Voilà la meilleure garantie, la seule que nous voyions.

Il est évidemment nécessaire que les moyens de défense soient améliorés et que notre armement soit perfectionné. Or, à cet égard, si l'Allemagne devait être réarmée, qui pourrait le faire ? L'Allemagne elle-même ? NON. Vous savez qu'elle n'a plus d'industrie de guerre, qu'elle a

# TÉLÉGRAMME AU DÉPART

EN CLAIR

été complètement démantelée. Il faudrait donc qu'on lui donne un armement venu du dehors, un armement américain, alors que nous-mêmes avons besoin de cet armement et que nos besoins sont loin d'être couverts ? Il y aurait donc une priorité pour l'Allemagne à notre détriment ? Pensez-vous que jamais un gouvernement français ou un gouvernement quelconque de l'Europe occidentale puisse admettre une telle conclusion ?

Je m'excuse de faire ce raisonnement devant vous car vous l'avez certainement déjà fait vous-mêmes. Mais il est nécessaire, devant cette renaissance continuelle des mêmes utopies, que je prenne ici au nom du Gouvernement, ouvertement et franchement position."./.

*T. Agnew*



EU-4-5

159  
URGENT  
NORMAL

12/13/44  
(2)

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX AFFAIRES  
ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES

**GRÉ**

B.B.

ET HEURE  
RÉCEPTION

12.49  
23 H 30

DIFFUSION

6

**TÉLÉGRAMME ARRIVÉE**

N° DE CIRCULATION

3998

VISA DU CHEF DE CENTRE

U

A tenir en lieu sûr, et à ne jamais diffuser, hors du C. G. A. A. A.,  
sans l'avoir démarqué grammaticalement.

2: POL

Expéditeur : **H.C.R.F. - B O N N -**

Destinataire **DIPLOMATIE PARIS**

*Tous importants*

COPIE LITTERALE

NO. 960.

Suite à mon télégramme 955-956.

*U*  
*Résumé*

Dans sa conversation avec M. BERARD,  
M. BLANKENHORD a indiqué le regret du Chancelier que, dans  
une déclaration récente, M. HEUSS ait parlé de l'Armée  
Allemande que les Soviets constituent à l'Est, d'une manière  
qui n'exprimait pas toutes les inquiétudes qu'éprouve à ce  
sujet M. ADENAUER.

Le Directeur du Cabinet du Chancelier a répé-  
té évidemment sur instructions de celui-ci, que le Général  
MULLER était un homme honnête et un Officier de grande valeur.  
Il a dit de nouveau la crainte de M. ADENAUER, que l'espoir  
de reprendre le métier des armes ne l'empotât chez beaucoup

EA 49-55 / A1 / 65 n:182

.../...

d'officiers même sur les sentiments que fait naître à l'égard des Russes dans l'âme d'un Allemand, la perte de BRESLAU et de STETTIN.

Dans une guerre éventuelle, les Soviets pouvaient charger une armée Allemande d'occuper, de défendre contre un débarquement et en même temps d'exploiter économiquement tout l'Ouest Européen.

Sous l'étoile Soviétique, les militaires Allemands se verraient rendre ainsi le rôle qui avait été le leur sous le régime hitlérien.

Les Démocraties n'étaient elles pas comme toujours trop lentes à réagir ?

Le Chancelier ne songeait pas à recréer une armée Allemande, il y était même nettement hostile, mais ne fallait il pas se hâter de faire l'Europe en admettant l'Allemagne à STRASBOURG et doter ensuite cette Europe d'une armée au sein de laquelle on pourrait dans des Unités Européennes former, en prévision d'un conflit possible, des cadres Allemands qui puissent constituer la charpente de futures Divisions.

M. BLANKENHORN était très frappé d'un entretien qu'il venait d'avoir avec 2 prisonniers rapatriés de Russie. Le train qui ramenait ceux-ci avait traversé à petites étapes l'Etat de l'Allemagne. Ils avaient pu constater la grosse disette qui y régnait. La haine que rapportent de l'Union Soviétique tous les prisonniers libérés est telle que seuls les anciens Officiers qui désespèrent de trouver un moyen de vivre dans l'Allemagne de l'Ouest peuvent se laisser séduire par les offres des Soviets.

Le DR. BLANKENHORN qui rentrait du Pays de Bade, d'où il est originaire, a exprimé les vives inquiétudes que lui fait éprouver le développement de la question de l'Etat du Sud-Ouest.

Il est pour sa part foncièrement hostile à la constitution d'un tel Etat, mais il craint que le sentiment centralisateur, si développé chez les S.P.D. et même chez une partie des C.D.U. du BUNDESTAG et auquel fait appel le Gouvernement de STUTTGART, ne l'emporte sur les efforts de Monsieur WOLHEB accusé de n'être qu'une créature des Français.

signé : FRANÇOIS-PONCET

le 13 - 22 H 35



## Nr. 4

## Unterredung zwischen Präsident Auriol und Hohem Kommissar François-Poncet vom 28.12.1949, Wortprotokoll (Auszug)

Auriol, Journal, Bd. 3, S. 455-462

F.-P.: Il y a eu l'histoire de Schumacher, ce duel qui a occupé l'Allemagne pendant dix jours.<sup>1</sup>

V.A.: Schumacher a fait un tort ..., c'est un type terrible.

F.-P.: C'est un Prussien recuit.

V.A.: C'est un nationaliste. Il me fait peur. Il me change des socialistes d'autrefois, de Breitscheid et ses amis.

F.-P.: Oui mais pas de Bebel, celui qu'on appelait le kaiser socialiste.

V.A.: Oui peut-être, mais j'ai connu ... avant eux, Müller.

F.-P.: Oui, c'étaient des braves types, tous ceux-là.

V.A.: Ils étaient Allemands, naturellement, mais Schumacher me paraît être un nationaliste presque fasciste.

F.-P.: Oui, c'est un Hitler de gauche. C'est un Prussien.

[...]

V.A.: Oui, cher ami, mais quand on voit l'attitude de Schumacher, ses discours, son nationalisme agressif, vous comprenez très bien que nous ayons des appréhensions.

F.-P.: Oui, mais, ceci dit, il n'y a pas de danger allemand, il y a un danger russe.

V.A.: Oui, oui, c'est entendu, il y a un danger allemand à plus longue échéance.

F.-P.: Oui, mais c'est un reflet du danger russe.

V.A.: Oui, mais alors, permettez-moi, je voudrais avec vous en parler très franchement, car jusqu'à présent je crois qu'on n'a pas regardé assez loin dans notre politique. Je voudrais bien savoir où l'on veut aller. Bon. Nous avons deux Allemagnes: l'Allemagne occidentale, l'Allemagne orientale. Je ne vous cache pas que moi j'étais hostile, je vous l'ai dit, si je l'ai dit, il y a un an, deux ans, j'ai dit qu'on arriverait à faire une Allemagne unique qui nous ferait chanter les uns et les autres et qui irait au plus offrant, et les plus offrants seront les Russes quand ils auront pris toutes leurs précautions et quand ils auront bien installé leurs jetons. Eh bien! je suis persuadé qu'on va vers cela et que, l'an prochain, ils vont évacuer l'Allemagne, qu'ils vont nous mettre dans une situation impossible, que, du côté de l'Allemagne occidentale, ils vont demander la même chose. Vous ne croyez pas? Alors les autres joueront de cela, et ils créeront un certain nationalisme. En réalité, elle va faire chanter les uns et les autres pour établir sa prédominance, et ça peut être un danger russe, oui, mais avec le danger allemand.

<sup>1</sup> François-Poncet meint die Auseinandersetzung zwischen Schumacher und Adenauer während und nach der Bundestagssitzung vom 24./25.11.1949, in deren Verlauf der Oppositionsführer den Regierungschef „Bundeskanzler der Alliierten“ genannt hatte (BT, Sten. Ber., Bd. I, S. 524–526; vgl. Adenauer, Erinnerungen 1945–1953, S. 284–293).

4/7/50

28

P. Seydoux  
PS/LM



7 avril 1950

D  
L  
PE

DIRECTION D'EUROPE

N O T E

3. L'intégration de l'Allemagne dans l'Europe Occidentale.-

Sur la liste des questions dont le Gouvernement des Etats-Unis a demandé l'inscription à l'ordre du jour pour la Conférence tripartite du mois de mai prochain, on trouve les rubriques suivantes : "Intégration politique et économique de l'Europe - L'Allemagne en fonction du problème ci-dessus". Le problème de l'intégration politique et économique de l'Allemagne dans l'Europe sera donc évoqué. Nous aurons à prendre position à cet égard, c'est-à-dire à indiquer quelles sont nos conceptions en ce qui concerne la place qu'il convient de réserver à l'Allemagne en Europe : il s'agira de définir notre politique allemande, non pas sans doute, d'ailleurs, en prévision de réalisations immédiates, mais pour déterminer, dès maintenant, les bases d'une conférence, cette fois uniquement consacrée à l'Allemagne, qui se tiendrait à la fin de l'année et au cours de laquelle serait étudié le futur régime de l'Allemagne.

Américains et Britanniques estimeront probablement, à cette date, que le moment est venu non pas tant de réviser le statut d'occupation que de sortir du cadre du statut, de conclure avec le Gouvernement de l'Allemagne Occidentale un

.../...

EW 49-55/6em/87

-2-

règlement de paix séparé, et de renoncer en sa faveur aux privilèges de souveraineté qu'ils détiennent aujourd'hui.

*Je en  
suspicion,  
but not  
the reality*

La position que nous adoptons sur le terrain juridique, politique est différente : selon nous, un règlement de paix séparé avec l'Allemagne Occidentale est impossible ; son Gouvernement ne peut pas être tenu pour un successeur des gouvernements précédents de l'Allemagne : celle-ci n'est pas un Etat, mais simplement un pays. La cessation de l'état de guerre ne saurait être proclamée, car elle est intervenue lors de la capitulation sans conditions. Autant de considérations pour lesquelles l'Allemagne Occidentale doit continuer à évoluer et à se développer dans le cadre du statut que les Alliés lui ont imposé. Sans doute, ce cadre doit-il devenir de plus en plus élastique ; sans doute les contrôles doivent ils peu à peu disparaître. Il n'en reste pas moins que, d'après nos vues, les changements qui interviendront à la fin de l'année ne devraient pas modifier les principes mêmes du système actuel. Il y aurait changement de degré, non pas de nature. Par-dessus tout, il serait nettement établi que les Puissances occupantes conservent en Allemagne l'autorité suprême, le Gouvernement allemand continuant à demeurer dans une situation juridique imprécise.

On voit les avantages d'une semblable conception qui, entre autres, offre celui d'éviter que, pendant une période encore indéterminée, les ponts ne soient définitivement coupés avec l'U.R.S.S., et qui nous permet en même temps de <sup>prendre</sup> en Allemagne des possibilités de contrôle. Envisagée sous cet angle et à l'intérieur de ces limites, la future conférence sur l'Allemagne aurait, d'ailleurs, une tâche importante à accomplir : il n'y aurait pas lieu seulement, pour elle, d'assouplir au maximum le régime auquel l'Allemagne est

.../...

soumise ; il lui faudrait également apprécier à leur valeur les services que peuvent rendre l'Autorité Internationale à la Ruhr et l'Office Militaire de Sécurité, dont le maintien, pour qu'il se justifie, est étroitement lié à l'efficacité de leur action.

Il y a certainement là un programme considérable ; insuffisant, cependant, pour que nous puissions, semble-t-il, y rallier les Anglo-Saxons, qui voudront se montrer plus audacieux, admettront difficilement que, malgré les dispositions qu'il prévoit, nous nous en tenions encore au statut d'occupation et souligneront la contradiction existant à leurs yeux entre les liens par lesquels nous entendons contenir l'Allemagne et la liberté croissante dont elle dispose sur le plan international, en qualité, par exemple, de membre de l'O.E.C.E., et, si elle le veut demain, de membre du Conseil de l'Europe. Aussi apparaît-il indispensable que nous jetions quelque lumière sur des horizons plus lointains.

C'est en associant de plus en plus étroitement l'Allemagne Occidentale à une Europe pourvue d'une organisation améliorée que nous pouvons, semble-t-il, trouver une solution satisfaisante pour l'Allemagne comme pour la France et montrant en même temps aux Américains et aux Britanniques qu'il n'est pas dans nos intentions de laisser indéfiniment les Allemands dans une situation d'infériorité.

L'Allemagne vient d'être admise au Comité Exécutif de l'O.E.C.E. et M. Blucher, le Vice-Chancelier fédéral, en a exprimé sa satisfaction. Son entrée au Conseil de l'Europe ne dépend plus, d'autre part, que de sa seule volonté et l'on peut penser que le Parlement de Bonn, en dépit de l'attitude catégorique de M. Schumacher, hésitera avant

-4-

de négliger l'avantage sérieux que lui offrirait la présence à Strasbourg, en août prochain, de trente-six parlementaires allemands.

Ces étapes sont importantes ; elles ne suffisent pourtant déjà plus à M. Adenauer. Celui-ci en est déjà à réclamer cette égalité des droits que les Gouvernements allemands avaient revendiquée après le Traité de Varsovie, moins rapidement d'ailleurs que le Chancelier ne le fait aujourd'hui. Donner satisfaction à M. Adenauer dans un délai relativement court, aussi longtemps que le Conseil de l'Europe en est encore à ses débuts, serait évidemment commettre une lourde faute, puisque l'Allemagne Occidentale, complètement libre de ses mouvements, pourrait ou se rapprocher de l'U.R.S.S. ou nous faire craindre, en toutes occasions, qu'elle ne s'en rapproche. Ce sont les Alliés qui, en fait, perdraient leur liberté d'action. De tels inconvénients seraient écartés tout au moins diminués, dans la mesure même où le Conseil de l'Europe, modifiant sa physionomie présente, grouperait des membres ayant renoncé en sa faveur à certains attributs de leur souveraineté et disposerait jusqu'à un certain point d'une autorité supra-nationale imposant ses décisions aux Etats de l'Europe Occidentale. Une évolution aussi audacieuse exigerait des transformations sensibles dans la composition et le fonctionnement des deux principaux organes du Conseil ; elle apparaîtrait comme un phénomène absolument nouveau dans la vie internationale de notre continent. Mais l'idée elle-même a déjà été lancée et la solution du problème franco-allemand pourrait, grâce à son application, se trouver ainsi simplifiée.

L'Allemagne ne recouvrerait pas sa totale indépendance ;

.../...

-5-

au régime de tutelle qu'elle connaît actuellement succéderait sans transition, un autre régime sous lequel d'autres limitations restreindraient sa liberté. Mais ces limitations, tous les membres du Conseil de l'Europe auraient également à les supporter. Aucune période ne devrait s'écouler, durant laquelle l'Allemagne serait complète maîtresse de sa destinée; elle ne sortirait du cadre dans lequel elle est enfermée que pour pénétrer dans un autre, celui-ci étant infiniment plus aisé à tolérer, d'abord parce qu'il serait moins rigide, ensuite parce qu'il ne s'arrêterait pas aux frontières allemandes. L'Allemagne jouirait de l'égalité des droits, mais cette égalité ne porterait que sur des droits limités.

Un pareil programme permettrait de gagner du temps, le Conseil de l'Europe ne pouvant se transformer d'un jour à l'autre; il lierait l'Allemagne; il correspondrait à la préoccupation des Etats-Unis de voir l'Europe accentuer "son intégration"; il faciliterait, semble-t-il, l'étude de la question d'un certain réarmement allemand; il nous donnerait des possibilités de manœuvre et en même temps renseignerait nos interlocuteurs sur le but qu'avec eux nous nous proposons d'atteindre. Mais surtout nous pourrions en attendre un règlement durable et sur un plan tout à fait nouveau des relations de l'Allemagne avec l'Europe Occidentale./.

Direction d'Europe

-Direction d'Europe Centrale

*desk de Mants*  
*adresse le central avec copie*  
*12 avril 1950.*

2

4/17/68

NOTE

a.s. Avenir de la République Fédérale  
Allemande.

1°/ S'il est peu probable que nos Alliés proposent dès la prochaine réunion des Ministres de modifier les rapports existant actuellement entre la Haute-Commission et le Gouvernement Fédéral allemand, il est presque certain que les débats seront dominés par le problème de la compatibilité du régime de tutelle, sous lequel l'Allemagne est actuellement placée, avec les nécessités de l'intégration politique et économique de l'Europe.

M. ADENAUER, se plaçant très habilement sur le terrain même choisi par M. ACHESON pour examiner le problème allemand, a déjà pris soin de trancher la question par la négative. L'Allemagne de l'Ouest ne s'intégrera à l'Europe que si on lui reconnaît une complète égalité des droits. Cette revendication a été formulée par le Chancelier sous deux formes différentes. M. ADENAUER a tout d'abord subordonné le dépôt d'une candida-

.../...

Massigle/68

5.

fait qu'il est incompatible avec la situation du Gouvernement de BONN et avec nos engagements internationaux. Il suffira d'indiquer à cet égard que la thèse développée dans le memorandum français au sujet de la cessation de l'état de guerre permet de mettre fin aux conséquences de la guerre, tout en laissant intacts les pouvoirs des alliés en Allemagne.

Le point principal, sur lequel devrait semble-t-il porter notre argumentation, est l'impossibilité politique d'un règlement quelconque tant que l'Allemagne est coupée en deux et divisée entre les deux groupes de puissances.

Il ne s'agit pas en effet de rétablir la souveraineté allemande mais de donner la souveraineté à cet état croûton que constitue l'Allemagne de l'Ouest.

Un tel acte aurait les conséquences les plus graves aussi bien sur le plan allemand que sur le plan international.

- Sur le plan allemand, il est évident que la reconnaissance de l'Allemagne Occidentale comme état séparé consacrerait définitivement la coupure de l'Allemagne et retirerait de notre jeu la carte de l'unité allemande dont l'U.R.S.S. aurait désormais le monopole.

Il serait d'autant plus dangereux de sousestimer cet aspect du problème, qu'il constitue le talon d'Achille de la politique des Occidentaux en Allemagne. En consommant la rupture du quadripartisme dont le fonctionnement avait été rendu impossible par l'instruction soviétique, nous avons permis la création



? d'une Allemagne Occidentale prospère, pôle d'attraction pour l'Allemagne de l'Est. Il n'en était que plus nécessaire de ne pas s'exposer au reproche d'avoir divisé l'Allemagne. Nos propositions, lors de la conférence du Palais Rose, l'initiative récente de M. MAC CLOY, à laquelle M. ADENAUER a dû bon gré mal gré s'associer, ont traduit cette préoccupation. Les unes et les autres ont eu le mérite de manifester clairement à l'opinion allemande que c'était l'Union Soviétique le véritable responsable de la coupure de l'Allemagne.

Cette situation se trouverait renversée par la conclusion d'un règlement séparé avec la République fédérale. Rien ne serait plus dangereux que de rendre sa liberté d'action à cet état mutilé. "L'Egalité des droits" que réclame actuellement le Chancelier serait considéré comme un vain mot tant que l'Allemagne n'aurait pas recouvré son unité. Ainsi se trouverait mis en place un mécanisme qui conduirait inévitablement à la chute du Gouvernement Adenauer lui-même et à son remplacement par des formations nationalistes.

Quel pourrait être d'ailleurs le contenu de ce règlement?

En raison de la surcharge instituée entre l'Est et l'Ouest, il nous serait impossible d'exiger, de même qu'il serait impossible au Gouvernement allemand d'accepter des conditions imposant à l'Allemagne de l'Ouest un sacrifice quelconque.

L'attitude récente du Gouvernement de Bonn à propos de la Sarre montre suffisamment qu'il ne saurait être question d'obtenir de <sup>(1)</sup> lui-ci une reconnaissance quelconque de décisions alliées comportant cession de territoire. Il y a là, sur le plan politique, une véritable impossibilité de fait. S'il est entièrement inexact de comparer le sort des frontières orientales de l'Allemagne à celui de la Sarre, il n'en est pas moins indéniable qu'aucun gouvernement allemand occidental ne saurait consentir de sacrifice territorial définitif au nom de l'Allemagne entière, sans par là même se discréditer aux yeux de l'opinion allemande. Il en serait d'ailleurs de même pour toute clause imposant des restrictions permanentes à la souveraineté allemande.

En l'état actuel des choses, le premier des deux camps qui conclura avec la portion de l'Allemagne qu'il détient un traité de paix séparé, sera placé vis à vis de l'autre dans une situation d'infériorité, vis à vis de l'opinion allemande.

- sur le plan international d'autre part, la conclusion d'un traité séparé avec l'Allemagne de l'Ouest créerait une situation grosse de dangers.

Deux éventualités devraient en effet être envisagées. L'Allemagne de l'Ouest, libre désormais de ses initiatives en politique extérieure et n'ayant plus rien à attendre de nous, serait tentée de se rapprocher de la Russie Soviétique dont

dependrait seule la réalisation des objectifs essentiels de la politique allemande à savoir le rétablissement de l'unité et la restitution des territoires orientaux cédés à la Pologne. Sans aller même jusqu'au pacte germano-russe, l'Allemagne serait conduite nécessairement à une politique de bascule entre les deux groupes de puissances entre lesquelles elle jouerait dorénavant le rôle d'arbitre.

Même si l'Allemagne devait rester fidèle au camp occidental, le rétablissement de sa souveraineté augmenterait et rapprocherait singulièrement les possibilités de conflit. La conclusion d'une paix séparée avec l'Allemagne de l'Ouest donnerait en effet un caractère définitif à la rupture avec l'U.R.S.S. Avec l'autorité suprême aurait disparu le dernier vestige du quadripartisme. La possibilité d'un modus vivendi, même fictif, du type de celui qui fut établi lors de la dernière conférence de Paris serait entièrement éliminée.

D'autre part, le réarmement de l'Allemagne, corollaire du rétablissement de sa souveraineté, serait évidemment considéré par l'U.R.S.S. comme une menace directe pour sa sécurité. Les risques de complications internationales ainsi créés seraient pour nous d'autant plus graves que l'occupation désormais contractuelle aurait un caractère précaire et qu'il nous faudrait compter avec la possibilité d'un retrait des forces américaines. Or, c'est, rappelons-le la présence de celles-ci en Allemagne qui conditionne l'application automatique du pacte de l'Atlantique par les Etats-Unis.

Cette analyse des dangers que comporterait la conclusion d'une paix séparée avec l'Allemagne de l'Ouest est également valable pour toutes les solutions de caractère "contractuel" qu'on pourrait être tenté de donner aux rapports entre Alliés et Allemands. Toutes ces solutions (statut "contractuel, statut de paix, préliminaires de paix) sont en effet équivalentes au règlement séparé ou y conduisent rapidement. Cette remarque est d'autant plus importante que c'est vraisemblablement à un système intermédiaire de ce genre que les Anglo-Saxons essaieront tout d'abord de nous rallier. Dès la Conférence de Novembre 1949, M.BEVIN avait évoqué la possibilité d'un statut "négocié". Les indications récentes venues de Londres et de Washington confirment que les Anglo-Saxons continuent à être orientés dans ce sens.

3°/ Afin d'éviter tout malentendu, il serait sans doute utile, après cette critique dirigée contre l'éventualité d'un traité de paix séparé avec l'Allemagne de l'Ouest de rappeler à nos Alliés que nous sommes d'accord avec eux pour écarter absolument l'hypothèse d'une évacuation et d'une "neutralisation" de l'Allemagne, thèse soutenue par certains milieux allemands en contact avec les Soviétiques, et à laquelle M.Walter LIPPMANN a récemment apporté son adhésion.

Sans même insister sur les dangers d'une telle proposition qui laisserait en tête à tête les deux Gouvernements allemands rivaux et entraînerait sans doute à la guerre civile,

Direction d'Europe

18 avril 1950.

66

4/18/50

ous-Direction d'Europe Centrale

N O T E

a.s. Intégration de l'Allemagne  
dans l'Europe.  
Renforcement des pouvoirs et  
du prestige du Gouvernement  
allemand.

1°/ La révision du statut d'occupation est prévue dans un délai de 12 à 18 mois après la date de sa mise en application, c'est-à-dire entre Novembre 1950 et Mars 1951, si l'on part de la date de la constitution du Gouvernement de BONN.

La directive adressée aux Hauts Commissaires par les Trois Ministres après la Conférence de Novembre 1949, précise que la politique des Alliés devra tendre vers une normalisation des rapports entre l'Allemagne et les autres pays "sous la seule réserve des mesures nécessaires à la sécurité, celles-ci comprenant le maintien de l'autorité suprême entre les mains des Alliés."

Les trois puissances occidentales sont enfin d'accord pour exclure tout réarmement et toute remilitarisation de l'Allemagne Occidentale.

EU 49-55/Gen/87

Telles sont les bases de la politique à long terme des Alliés vis à vis de la République fédérale allemande: nous devons les considérer comme intangibles.

Ceci dit, nous devons nous attendre à une vigoureuse offensive contre le statut d'occupation, peut-être dès la prochaine conférence, en tout cas, à l'occasion de la conférence consacrée à l'Allemagne, qui se tiendra à la fin de l'année.

Il paraît essentiel que nous ne nous laissions pas acculer à une position purement défensive dans laquelle nous nous bornerions à essayer de limiter, probablement sans succès, les concessions offertes à l'Allemagne.

Il semble donc que nous ne aurions le plus grand avantage à prendre l'initiative et à proposer à nos Alliés, dès la prochaine Conférence, un programme d'intégration de l'Allemagne de l'Ouest dans l'Europe Occidentale.

2°/ Ce programme serait présenté par nous dans le cadre général de propositions relatives au renforcement de l'intégration politique et économique de l'Europe. Nous affirmerions ainsi d'emblée l'impossibilité de résoudre le problème de l'égalité des droits soulevé par le Chancelier ADENAUER autrement que dans le cadre européen, en soulignant d'autre part le caractère périmé de tout rétablissement de la souveraineté nationale allemande.

Les grandes lignes de notre programme pourraient dans ces conditions être les suivantes:

A/ Nous définirions une politique tendant à développer les pouvoirs du Gouvernement de Bonn et à accorder progressivement à ce gouvernement la jouissance de droits égaux aux autres puissances occidentales<sup>oo</sup> dans toute la mesure compatible avec les intérêts européens et ~~dans~~ la situation de fait qui nous est imposée, à savoir la coupure de l'Allemagne et la prolongation de la guerre froide.

7 ED ( Nous indiquerions que le renforcement des liens entre l'Allemagne et l'Europe Occidentale nous paraît inséparable du renforcement de l'organisation européenne.

A cet égard nous déclarerions que nous désirions nous orienter vers la constitution d'une organisation politique, de caractère supranational, qui pourrait, à un premier stade revêtir la forme d'un parlement européen. Ce parlement n'aurait pas compétence pour les questions relatives à la politique étrangère et à la défense nationale des pays membres; l'Allemagne pourrait donc y participer sur un pied d'égalité.

En attendant la constitution d'un tel parlement, et en vue de favoriser sa création, il conviendrait tout d'abord de réaliser des progrès dans la voie du renforcement des organismes économiques européens. Dans ces organismes, l'Allemagne jouirait de droits égaux à ceux des autres puissances sous réserve bien entendu du maintien sur son

territoire<sup>de</sup> l'Autorité Internationale de la Ruhr et de l'O.M.S., dont le caractère se transformerait d'ailleurs progressivement au fur et à mesure des progrès de l'intégration.

La première étape d'une telle organisation serait sans doute l'inclusion de l'Allemagne dans le Finebel(1) la deuxième, le maintien et l'extension des pouvoirs après 1952 de l'O.E.C.E. qui deviendrait un organe de coordination de l'économie européenne. A un dernier stade, qui prélude-rait immédiatement à la constitution d'une organisation politique européenne, figurerait la constitution d'un parlement économique européen qui serait composé de représentants élus par les parlements nationaux ainsi que de délégués patro-naux et syndicaux et aurait pour tâche d'harmoniser les éco-nomies des pays membres.

B/ Après avoir esquissé les grandes lignes de ce programme à long terme, nous indiquons qu'il ne peut être mis en oeuvre que dans le cadre défini par les Accords de Washington.

Rien dans le statut n'est de nature à gêner l'asso-ciation de l'Allemagne à l'Europe dans les conditions ci-dessus énoncées. Bien au contraire, le fait que l'autorité suprême reste entre les mains des Alliés ainsi que le maintien cor-rélatif des pouvoirs réservés des puissances occupantes en matière de politique extérieure et de désarmement, est la

---

(1) Sous réserve de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Finebel).



condition nécessaire des progrès de l'intégration européenne.

Il est en effet aisé de montrer que l'autre terme de l'alternative, à savoir la conclusion d'un traité de paix rétablissant la souveraineté allemande dont la conséquence inéluctable serait le réarmement de l'Allemagne, introduirait dans l'organisation européenne un élément d'incertitude qui la rendrait inacceptable à l'opinion publique des autres pays européens. Il n'est possible de faire admettre les formules que nous proposons que si l'Europe est elle-même garantie contre les risques que ferait peser sur elle la renaissance d'une politique allemande entièrement autonome.

Il suffit de rappeler qu'aussi bien le Chancelier allemand que le chef de l'opposition ont cru bon de se livrer à un véritable chantage à la neutralité afin de monnayer l'entrée de leur pays à Strasbourg.

Comment ne pas conclure que l'organisation européenne elle-même serait compromise si l'Allemagne devait être en mesure de faire peser sur ses partenaires la crainte d'un perpétuel marchandage.

Quant au réarmement de l'Allemagne, il risquerait de précipiter un conflit et serait incompatible avec les nécessités de la construction européenne, oeuvre de longue

.../...

haleine pour laquelle les Européens ont besoin d'un répit.

Au demourant, le maintien du statut est conforme à l'intérêt des Allemands eux-mêmes. Il constitue la meilleure sauvegarde des institutions démocratiques contre la surenchère nationaliste et la protection la plus efficace du Gouvernement de Bonn contre la contagion soviétique. Le Chancelier ADENAUER tout en vitupérant contre les contraintes qu'il lui impose se tourne en fait vers la Haute-Commission pour le protéger contre les Soviets. L'opinion allemande d'ailleurs, moins nationaliste dans son ensemble, qu'on ne le dit souvent, n'a aucun doute sur la nécessité du maintien de l'occupation ainsi que sur celle d'éviter toute remilitarisation de l'Allemagne de l'Ouest. Elle accepte donc les données essentielles sur lesquelles repose le régime de Washington.

C/ Nous partageons le souci anglo-saxon de renforcer au maximum le prestige du Gouvernement de Bonn qui ne doit en aucun cas apparaître comme un Gouvernement fantôme. Nous désirons que sa participation aux organisations européennes ait toute la valeur d'une adhésion librement consentie. Il n'est nullement nécessaire de sortir du système actuel pour obtenir ces résultats. Le Gouvernement Adenauer a d'ailleurs déjà suffisamment prouvé jusqu'à présent son indépendance et sa liberté de choix.

.../...

Il conviendrait de préciser ici qu'il serait erroné de rechercher un renforcement du prestige du Gouvernement fédéral dans la voie d'une fixation juridique définitive de son statut. Les Britanniques semblent à cet égard s'orienter vers la reconnaissance de la République Fédérale du caractère d'état successeur du Reich. Le Gouvernement de Bonn serait déclaré par nous gouvernement de "Jure" de toute l'Allemagne. La Direction d'Europe précisera dans une note séparée les dangers évidents d'une telle proposition. Il suffira d'indiquer ici qu'elle est non seulement dangereuse, mais inutile et qu'elle ne s'inscrit nullement dans la ligne de la politique des Accords de Londres.

En revanche, ce que nous pouvons et devons faire c'est d'affirmer que le Gouvernement de Bonn a, à nos yeux, qualité pour parler au nom de tous les Allemands et qu'il a seul "vocation" au rétablissement de l'unité allemande.

D/ En réalité, une des raisons essentielles de nos difficultés avec le Gouvernement de Bonn tient au fait que les Alliés n'ont pas défini clairement et publiquement leur politique à long terme vis à vis de la République fédérale et n'ont pas indiqué les raisons pour lesquelles, à la fois dans l'intérêt des Allemands et dans l'intérêt des Alliés, il existe une limite à l'extension des pouvoirs du Gouvernement allemand. Cette incertitude entraîne deux conséquences fâcheuses.

19 avril 1950

4/19/50

*Aliprand***L'Allemagne et l'intégration économique européenne.**

1. Le Gouvernement français s'est depuis plusieurs mois fixé pour objectif l'intégration politique et économique de l'Allemagne dans l'Europe occidentale. Dans le domaine économique notamment, il souhaite que puisse être formé un vaste marché de l'Europe de l'Ouest où marchandises, hommes et capitaux pourraient circuler aussi librement que possible. L'inclusion de l'Allemagne dans ce marché lui paraît hautement souhaitable. Elle s'est toutefois heurtée au cours des derniers mois à des difficultés dont il importe de souligner l'ampleur.

2. Les conditions économiques, politiques et sociales de l'Allemagne occidentale sont telles en effet que ce pays présente aujourd'hui un danger sérieux pour l'équilibre économique de ses voisins. L'accroissement considérable de la densité de la population, notamment sous la pression de l'afflux des réfugiés, le développement pris par l'industrie allemande malgré les destructions et les démantèlements, la nécessité impérieuse pour ce pays d'exporter pour assurer ses importants achats au dehors le pousse à rechercher à tout prix des débouchés et à employer des moyens qui fassent le jeu normal de la concurrence internationale. Ces circonstances retardent l'intégration souhaitée de l'Allemagne à l'économie de l'Europe occi-

*Mars: g/c / 68*

dentale.

3. Dans l'esprit du Gouvernement français, cette politique devrait comprendre en effet l'établissement d'un système monétaire assurant les paiements, la libération progressive de toutes les restrictions quantitatives et ultérieurement la formation d'une zone douanière préférentielle devant amener un jour la constitution d'une véritable union douanière. Le Gouvernement français souhaite que le plus grand nombre possible de pays de l'Europe, notamment le Royaume-Uni, le Benelux, l'Italie et l'Allemagne participent à cette entreprise. Il n'a pas ménagé à cet égard ses efforts, soit au sein de l'O.E.C.E. soit par des conversations directes avec l'Italie et le Benelux pour faciliter le succès de cette entreprise.

Jusqu'à ce jour cependant l'Angleterre s'est refusée à participer à une semblable politique et la France n'a pas souhaité être la seule grande Puissance en face de l'Allemagne au sein d'une union économique de l'Europe occidentale.

4. Il semble donc opportun, tout en poursuivant les efforts d'intégration européenne, d'élargir le problème et de rechercher s'il ne pourrait être plus aisément résolu dans le cadre du monde occidental. C'est pourquoi la France propose la création d'un O.E.C.E. étendu aux Etats-Unis, au Canada et ultérieurement à certains Dominions britanniques de la zone sterling.

C'est dans un cadre plus large également que devra être

traité le problème essentiel posé par le surplus de population allemande. La France propose à cet effet la réunion d'une Conférence de l'émigration groupant les principaux pays intéressés.

5. En toute hypothèse, cette politique d'intégration de l'Allemagne à l'Occident exige que soient remplies un certain nombre de conditions précises, en ce qui concerne l'élimination des pratiques discriminatoires auxquelles l'Allemagne continue à se livrer, en matière de dumping notamment. La politique allemande en ce qui concerne la durée du travail permet par ailleurs à ce pays de maintenir des salaires artificiellement bas et contribue à l'accroissement du chômage.

6. L'exécution d'un vaste programme de réarmement auquel l'Allemagne ne participerait pas, poserait une question sérieuse de péréquation des charges de sécurité.

7. Enfin, si la solution d'une zone douanière préférentielle en Europe comprenant l'Allemagne était retenue, le Gouvernement français estime que le développement anormal pris par certaines branches de l'industrie allemande avant et pendant la guerre nécessiterait que des précautions fussent prises afin d'éviter les conséquences désastreuses qui pourraient résulter d'une concurrence aussi artificielle.

L'intégration de l'Allemagne dans l'économie européenne pourrait donc exiger la conclusion par les Etats-eux-mêmes de certaines ententes destinées, notamment en ce qui concerne le charbon et l'acier, à contrôler les investissements et à répartir équitablement les productions./.

*Securité*

*EU 4-5-1* 158

*4/21/50*

HL/JD  
MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction d'Europe

PARIS, LE 21 avril 1950.

Sous-Direction d'Europe Centrale



NOTE

A.S. Garantie de sécurité de  
l'Allemagne de l'Ouest.

1°/ La présence sur le territoire allemand des troupes d'occupation, et le jeu de l'article 6 du Pacte Atlantique, donnent sans aucun doute à l'Allemagne de l'Ouest la garantie absolue que toute incursion soviétique sur son territoire, déclancherait l'entrée en guerre des pays participants du Pacte Atlantique. Il n'est nullement nécessaire de donner sur ce point au Chancelier ADENAUER des assurances qui découlent de la nature des choses.

Cependant, cette garantie n'a de valeur pour les Allemands que si l'Etat-Major interallié envisage de défendre sérieusement leur territoire. Sans doute, les conditions de la guerre moderne imposent-elles le combat en profondeur, et enlèvent-elles toute réalité

*EA 49-55/A1/66 rev. 183*

à la défense d'une "ligne" telle que la ligne de l'Elbe. Il n'en reste pas moins que les plans de l'Etat-Major peuvent être établis soit en fonction de la défense de l'Allemagne soit en fonction de la défense de la France. Or, M. ADENAUER n'ignore pas que les Alliés, à en croire en tout cas leurs publications, envisagent de mener en Allemagne un combat retardateur et de n'engager l'ensemble de leurs moyens que pour la défense du territoire français. Il estime donc que, si l'admission officielle de la République Fédérale dans le camp occidental n'ajoute rien aux quelques semaines de protection que lui vaut en tout cas la présence des troupes d'occupation, elle la désignera par contre plus sûrement à la dévastation soviétique. C'est évidemment une garantie contre cette hypothèse qui apparaît indispensable au Chancelier, autant vis à vis de l'opinion allemande que de sa propre conscience. Nous ne saurions de bonne foi, nous étonner de sa demande, ou nier que, du point de vue allemand elle soit justifiée.

2°/ C'est certainement parce qu'il voit un intérêt psychologique dans la satisfaction de cette demande que M. PERKINS a proposé de déclarer que la communauté atlantique pourrait prendre à sa charge la sécurité de l'Allemagne Occidentale. L'intention du Secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis n'est pas tant de donner à la République Fédérale l'occasion d'un nouveau pas vers la souveraineté que de marquer, dans l'opinion publique, un point important. La diplomatie

/...



américaine du moment apparaît surtout préoccupée de remporter en Allemagne des victoires de propagande.

Tout porte à croire en effet que, la déclaration envisagée aurait en Allemagne un grand retentissement. Notre infériorité militaire la timidité -souvent qualifiée d'égoïsme- de nos projets, nous nuisent certainement dans l'opinion d'un peuple qui, par atavisme, respecte et recherche la force. Il semble aussi que nous ayons portés à sous-estimer les réflexes de la peur et du découragement qui peuvent rejeter du côté du plus fort une nation désarmée et placée en première ligne. La comparaison ne peut guère nous être favorable dans l'esprit des Allemands qui savent bien que l'U.R.S.S. n'hésiterait pas à garantir la sécurité de l'Allemagne Orientale. A négliger toute précaution dans ce domaine, les Alliés risquent de voir se dresser contre eux une opinion qui soupçonne déjà leurs intentions, et même de se trouver en cas de conflit en face de groupes hostiles qui tenteraient de s'opposer aux destructions nécessaires et d'accélérer leur retraite.

3°/ Il ne peut évidemment être question de modifier les plans d'opération des Etats-Majors Occidentaux pour apaiser les inquiétudes allemandes. Etant donné que le maintien en notre possession du territoire et du potentiel de guerre allemands constituerait pour la frontière française la meilleure des protections, il faut bien supposer

./...

que si l'Etat-Major allié y renonce, c'est qu'il ne peut pas faire autrement. Mais il est très facile de donner à M. ADENAUER la satisfaction d'ordre psychologique qu'il réclame sans rien changer en fait aux plans de défense de l'Union Occidentale. Il est évident que toute garantie sera limitée dans son application par les moyens dont disposeront les Alliés. Le Chancelier ne l'ignore pas et il est probable qu'il cherche avant tout à obtenir une satisfaction de forme de même que les Américains- sur qui, d'ailleurs, repose essentiellement la charge de cette garantie- y voient surtout une carte maîtresse pour leur propagande.

Enfin, du point de vue de la politique française, il y aurait à satisfaire aux demandes réitérées du Chancelier un avantage essentiel : celui de le priver d'avance d'un de ses meilleurs arguments, vis à vis des Alliés et de l'opinion allemande, s'il avait un jour le dessein d'obtenir le réarmement de l'Allemagne Occidentale./;

4/26/50

D  
DIRECTION D'EUROPE

26 AVRIL 1950

N O T E

(envoyée à titre d'instructions à  
Monsieur MASSIGLI)

a.s. Examen du dossier préparé  
par la Direction d'Europe  
sur l'Allemagne ( Réunion tenue  
chez le Président SCHUMAN le 22  
Avril).

Les dernières manifestations de M. ADENAUER devraient  
normalement amener les trois Ministres des Affaires Etrangères  
à saisir l'occasion de leur prochaine réunion à Londres pour  
donner au Gouvernement allemand un avertissement qui, selon  
la correspondance de notre Haut-Commissaire à Bonn, serait  
parfaitement compris d'une partie tout au moins de l'opinion  
allemande. Si l'accord se faisait à cet égard, il est évident  
qu'un avertissement de ce genre serait difficilement comptable  
avec toute déclaration ou toute formule qui laisserait espé-  
rer au Gouvernement allemand un "allègement" à une échéance p  
plus ou moins rapprochée des contrôles auxquels il est actuel

Eu 49-55/60-187

lement soumis. Il suffirait de rappeler éventuellement dans le communiqué final que les trois puissances occidentales procéderaient à la fin de l'année à un nouvel examen du statut d'occupation.

Quelle que puisse être la décision qui interviendra à ce sujet, il apparaît de toutes façons désirable, compte tenu d'ailleurs, de l'ordre du jour, que les trois Ministres étudient, au cours de leurs entretiens, quelle devrait être l'évolution de la politique alliée à l'égard de l'Allemagne durant les prochaines années: le Ministre français des Affaires Etrangères, en particulier, ferait part à ses collègues de ses conceptions sur la base de l'examen qui avait lieu sous sa présidence le 22 Avril.

Il a été reconnu nécessaire de maintenir le statut d'occupation et de ne pas s'engager dans la voie d'un règlement de paix séparée avec l'Allemagne. A l'intérieur du cadre actuel, nous pouvons, d'ailleurs, envisager la restitution progressive de larges pouvoirs au Gouvernement de Bonn; qui se trouverait finalement après une série d'étapes dont le rythme dépendrait de l'attitude des Allemands, bénéficiaire d'une quasi souveraineté, l'autorité suprême continuant à demeurer entre les mains des Puissances occupantes.

Il a été entendu également que la politique ainsi définie qui est du reste dans la ligne de celle que les accords de Londres ont inaugurée, n'aboutirait pas à de nou-

velles décisions dès la prochaine réunion des trois Ministres. Ceux-ci enregistreraient sur la base d'un document élaboré par les experts, les progrès considérables déjà accomplis depuis 1948, ce qui ne manquerait pas de frapper l'opinion. Le ministre français des Affaires étrangères n'en prendrait pas moins, en outre, l'initiative d'esquisser un plan d'action à long terme dont la réalisation serait subordonnée au maintien du statut initiative qui aurait incidemment pour avantage de couper court à toutes manœuvres présentes ou futures, de nature à mettre en cause le régime actuel.

Il a été souligné à cet égard, que les aménagements à apporter progressivement au Statut feraient l'objet de décisions unilatérales de la part des Alliés, "le contrat devant demeurer exclu, comme mode l'élargissement des pouvoirs du Gouvernement de Bonn". C'est précisément en fonction du maintien de l'autorité suprême que les Puissances Occidentales pourront éventuellement octroyer à l'Allemagne des concessions, sans que celles-ci constituent cependant, autant de droits définitivement acquis.

En revanche, il reste possible, conformément au précédent créé par les Accords de Petersberg, de conclure avec le Gouvernement de Bonn, des arrangements d'ordre pratique sur des points précis, ces arrangements ne pouvant, bien entendu, comporter qu'un caractère partiel et provisoire et ne pouvant prétendre régler complètement et définitivement les questions dont la solution relève du Traité de Paix. Il a été en même

/...

temps admis que l'éventualité de préliminaires de paix avec l'Allemagne occidentale se trouvait, par là même, écartée.

En ce qui concerne certains aspects du problème allemand les remarques suivantes ont été faites :

- Le mémorandum sur la cessation de l'état de guerre a été approuvé dans des grandes lignes . Les mesures qu'il prévoit sur le plan interne, ne devraient pas, en tout cas, être prises par les Etats alliés avant que l'Allemagne ait accepté l'invitation du Conseil de l'Europe.
- On a estimé que la question de l'admission d'un observateur allemand au Comité des Ministres du Conseil, si elle n'était pas à écarter complètement, ne pourrait faire l'objet d'aucune décision et que l'on devrait tout au plus, en raison des sérieuses difficultés qu'elle soulève, se borner à en examiner les différents aspects; d'ailleurs sa solution ne dépendait pas uniquement des trois puissances occidentales.
- Il a été convenu que la délégation française soulignerait l'intérêt qu'il y a à ne pas laisser aux soviétiques le monopole de la propagande ayant pour objet le rétablissement de l'unité de l'Allemagne et s'associerait, en conséquence, aux propositions qui seraient faites dans ce sens. En ce qui concerne le Gouvernement de Bonn nous avons toujours affirmé son caractère provisoire et ne saurions le considérer comme le successeur du Reich. Toutefois, nous pouvons affirmer que le système politique dont il est

actuellement l'expression, a, en quelque sorte, une "vocation", particulière au rétablissement de l'unité allemande.

- L'idée de l'élaboration d'une procédure d'information et éventuellement de consultation de nature à permettre au Chancelier d'avoir une appréciation plus exacte des tendances générales de la politique extérieure concernant l'Allemagne a été retenue comme digne d'examen.

- Il a été reconnu que la première étape dans l'allègement des contrôles, qui interviendrait éventuellement à la fin de l'année pourrait consister dans la suppression du contrôle à l'échelon du Land - contrôle que nous avons avantage à dévaloriser étant donné notamment l'importante évolution du problème de l'Etat du Sud-Ouest.

- L'importance du problème de l'émigration a été rappelée. La délégation française reprenant les idées déjà formulées à Moscou en 1947, proposera la réunion d'une conférence chargée d'étudier des solutions concrètes, aussi bien, d'ailleurs, pour l'émigration italienne que pour l'émigration allemande. L'idée a en même temps été émise qu'en vue de résoudre le chômage, il conviendrait d'examiner la réduction à 42 ou 43 heures de la semaine de travail en Allemagne.

- Dans le domaine économique, il a été principalement indiqué que nous leverions notre opposition au préambule de la loi 75 si nos Alliés nous donnaient leur accord de principe au renforcement ~~mais~~ de l'Autorité Internationale de la Ruhr, conformément

aux dispositions des articles 18 et 19 du Statut.

- Dans le domaine économique également, il a été reconnu qu'il serait difficile pour l'Allemagne de résoudre le problème de ses débouchés si elle devait être coupée de tous contacts avec l'Europe orientale; de tels contacts ne sont nullement incompatibles d'ailleurs, avec notre volonté d'intégrer économiquement l'Allemagne dans l'Europe Occidentale, notre intention n'étant pas de constituer une entité autarique.

D'une manière générale, il a été reconnu que la politique à long terme des Alliés devait tendre à l'extension des pouvoirs du Gouvernement de Bonn dans le cadre du Statut et à l'intégration politique et économique de l'Allemagne occidentale dans une Europe dont l'organisation serait progressivement renforcée. Mais l'Allemagne resterait en dehors des organismes atlantiques qui se caractérisent par leur aspect militaire. C'est par l'intermédiaire de "l'Europe" qu'elle apporterait, le cas échéant, et seulement en matière économique, sa contribution à l'effort commun./



5/3/50

133

EU-38-20-2<sup>re</sup>

DUPLICATA

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

DÉCHIFFREMENT

APR 11 1950  
4

BONN, le 3 mai 1950 à 14.00  
reçu le 3 à 14.25

RESERVE

TRES URGENT

N° 1972/75

A mesure qu'approche l'échéance de la réunion des trois Ministres à Londres, on voit se multiplier les ballons d'essai que le bureau de presse fédéral lance à travers les journaux allemands afin de faire entendre aux Alliés ce que le Gouvernement de Bonn espère et attend d'eux.

Déjà la presse a indiqué, à plusieurs reprises, que la conférence de Londres, sous la pression de M. Acheson, procéderait à une révision anticipée du statut d'occupation, augmenterait les pouvoirs et les responsabilités attribués au Gouvernement fédéral, et relèverait notamment le plafond de production de l'acier et les limites imposées à la construction navale.

Elle y revient avec une insistance croissante. Mais, aujourd'hui, elle met surtout en évidence une nouvelle qu'elle emprunte à un journal parisien du soir, et qui est, d'ailleurs, datée de Washington, et selon laquelle le Chancelier Adenauer serait invité à se rendre à la conférence des 3 Ministres alliés.

C'est bien évidemment ce que désire M. Adenauer et pour quoi il fait poser publiquement la question.

Il pense qu'une telle invitation accroîtrait le prestige de sa personne et l'autorité de sa politique. A une condition, cependant, c'est qu'il revienne de Londres, couronné de fleurs et les mains chargées de cadeaux.

Or, il est nécessaire qu'il sache que les Alliés n'ont pas particulièrement goûté son attitude récente, ses discours de Munich, de Berlin, de Bad-Ems ses interviews, ses campagnes d'opposition et de résistance à la Haute Commission.

Sinon, il s'imaginera que sa tactique était la bonne ;

.../...

EU 49-55/044/87

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

DÉCHIFFREMENT

- 2 -

il s'en vantera ; il y persévèrera, et l'Allemagne pratiquera, de nouveau, la politique d'arrogance, de récrimination et de menace qu'elle a tendance, depuis Bismark, Guillaume II, et Hitler, à considérer comme seule digne d'un grand peuple.

Il est difficile, d'autre part, d'inviter M. Adenauer à venir à Londres pour lui infliger une mercuriale et lui signifier des refus. L'invitation du Chancelier à Londres présenterait, à tous sens, plus d'inconvénients que d'avantages.

Si tel était l'avis des Gouvernements alliés, il serait opportun de couper court, le plus tôt possible, aux bruits intentionnellement répandus, et de ne pas laisser l'opinion allemande s'abandonner à des espérances démesurées. A l'optimisme dans lequel on la berce à l'heure actuelle succèderaient, en effet, un abattement et une colère qui se traduiraient par une nouvelle vague de ressentiment tournée, non contre le Gouvernement de Bonn mais contre les Puissances occupantes./.

Diffusion :

FRANCOIS PONCET

Présidence de la République

" du Conseil

MM. FARODI

CLAPPIER

DE BOURBON BUSSET

Duplicata.

*Si le...*  
*13*

(4)  
 J. U. 007039.

EU 4-5-1  
52  
7/17/50  
DUPLICATA

AFFAIRES ETRANGERES  
10 JUIN 1950  
SECRETARIAT

GB  
DECHIFFREMENT

BONN , le 17 Juillet 1950 22Heures 20

Reçu, d° 22Heures 45

cyren / L (fait)  
W-

N° 3474 a 78

2 EU  
E

R E S E R V E - S e c r e t -

Au cours d'une conversation, que j'ai eue hier 16 Juillet avec M. BLANKENHORN, celui-ci m'a répété combien le Chancelier jugeait désirable que la conduite à tenir, en cas d'une agression soudaine des Russes, fit l'objet d'entretiens confidentiels entre les représentants de la Haute-Commission et ceux du Gouvernement Fédéral .

M. ADENAUER aurait pleine confiance, à ce sujet, dans la personne du Général VON SCHWERIN . Celui-ci ne serait pas, d'ailleurs, contrairement à ce qui m'avait été précédemment dit, un Général en retraite et assez âgé, mais , au contraire, un officier encore jeune , allié par mariage à la famille Remsme , propriétaire de la plus grande fabrique de cigarettes d'Allemagne, ce qui lui assure une complète indépendance . Le Chancelier apprécierait surtout chez le Général VON SCHWERIN l'esprit de mesure et de sérieux dans le travail .

Le Gouvernement Fédéral songerait, d'après mon interlocuteur , à demander à la Haute-Commission l'autorisation de former des gardes civiques (EINWOHNERWAHREN) dans les villes et les villages, pour contribuer au maintien de l'ordre ; ces gardes civiques seraient munis de pistolets et de quelques armes automatiques .

M. BLANKENHORN s'est enquis de savoir si nous étions réellement décidés à armer les Dienstgruppen, c'est-à-dire les auxiliaires allemands qu'emploient l'armée américaine et l'armée britannique . Il y

EU 4-5-1/67 2/184

GB-2-

... dit lieu, dit-il, de le faire sans tarder. Ces auxiliaires auraient du reste, assez mauvais esprit et mauvaise tenue ; M. BLANKENHORN juge qu'il conviendrait de les encaserner et de les faire commander, au moins aux échelons subalternes, par des sous-officiers allemands .

L'homme de confiance du Chancelier a ajouté qu'il fallait prévoir que de nombreux Allemands en âge de porter les armes, à la nouvelle d'une agression russe éventuelle, et afin d'éviter d'être enrégimentés dans l'armée rouge et envoyés en Sibérie, se porteraient vers l'Ouest et demanderaient à participer à la Guerre . En conséquence, il serait bon d'organiser des centres de rassemblement sur lesquels on pourrait les diriger .

Enfin, des ordres auraient été déjà donnés pour préparer, à tout hasard , l'impression et la distribution de futures cartes d'alimentation .

Les propos de M. BLANKENHORN témoignent que le Chancelier et son Gouvernement sont loin d'écarter l'hypothèse dans laquelle la Russie soviétique provoquerait une prochaine conflagration européenne . M. BLANKENHORN, pour sa part assure qu'il ne tient pour probable une telle hypothèse , encore que, dans un délai de deux ou trois ans , un choc entre l'Amérique et l'U.R.S.S. lui semble inévitable . Il n'en pense pas moins qu'il faut être prêt à tout et que l'Allemagne Occidentale et les Alliés doivent se concentrer sans délai sur les mesures qu'ils pourraient être appelés à prendre en commun, d'un moment à l'autre

./.

FRANCOIS PONCET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCE DU CONSEIL

MM. PARODI . DE LA TOURNELLE, CLAPPIER . DE BOURBON BUSSET

DUPLICATA (3)

150 150  
Paris, le 5 aout 1950.

NOTE

a.s. Réarmement de l'Allemagne.

1°/ Les événements de Corée ont renforcés chez nos Alliés une tendance inquiétante à aborder par différents biais le réarmement de l'Allemagne (police fédérale) voire même à nous placer devant des faits accomplis (dépêche Reuter du 4 aout relative à l'armement des groupes auxiliaires).

Il est essentiel d'éviter dans un domaine aussi grave toute initiative unilatérale et toute précipitation. Nous ne nous refusons pas à examiner les problèmes qui se posent en fonction de la situation créée par l'agression soviétique, mais nous entendons que cet examen ait lieu à l'échelon le plus élevé et fasse l'objet de décisions communes librement concertées.

2°/ Nous maintenons notre opposition au réarmement et à la remilitarisation de l'Allemagne de l'Ouest pour les raisons suivantes:

a) Une telle décision, en violation des accords nos plans de défense la capacité productive allemande, etc.

49-55/101/67 (154)

2.

existants créerait un danger de guerre immédiat sans renforcer de façon appréciable le potentiel européen.

b) Elle créerait le plus grand trouble, non seulement dans l'opinion des pays alliés, mais aussi dans l'opinion allemande elle-même.

c) Elle rendrait très difficile la poursuite de la politique d'intégration de l'Allemagne à l'Europe qui repose sur le postulat d'une Allemagne désarmée.

d) Le problème n'est d'ailleurs nullement actuel.

- au point de vue des effectifs les ressources des pays alliés occidentaux sont largement suffisantes.
- au point de vue armements, l'équipement adéquat des forces occidentales ne sera pas réalisé avant un long délai. Il ne saurait être question d'entamer auparavant le réarmement des forces allemandes.
- La question financière serait difficilement soluble autrement que par l'aide américaine, ce qui nous ramène à la difficulté ci-dessus indiquée.

3°/ En revanche, il y a certainement lieu d'étudier dans quelle mesure l'Allemagne de l'Ouest peut contribuer à la défense de l'Occident dans les domaines économique et financier.

a) dans le domaine économique.

Nous pouvons faire entrer en ligne de compte dans nos plans de défense la capacité productive allemande, mais

en prenant une double précaution:

- maintenir les clauses de désarmement. (Toute fabrication d'armements dans la Ruhr doit être exclue. Une telle mesure présenterait exactement les mêmes risques et les mêmes inconvénients que la constitution d'une armée allemande.

- Maintenir les niveaux de production existant.

Certains dépassements ( ou certaines utilisations de capacité de production excédentaire) pouvant à titre exceptionnel être autorisés par les alliés pour des commandes précises dont l'exécution serait surveillée par l'O.M.S.

Plusieurs formules peuvent être envisagées. La moins dangereuse serait une sorte de répartition des tâches entre la sidérurgie allemande et celles des autres pays européens. La livraison par l'Allemagne de produits bruts ou semi-ouvrés sous le contrôle de l'O.M.S. n'est peut-être pas exclue absolument, mais comporterait des risques. En revanche la livraison de matériel non spécifiquement militaire comme des camions pourrait ne pas soulever de difficultés.

b) dans le domaine financier.

On pourrait étudier, éventuellement après réduction des frais d'occupation afférente aux charges de contrôle, une formule de participation allemande à un pool financier de défense de l'Occident. La contribution allemande aux frais de défense comporterait deux parts: la cotisation



en pool, les frais d'occupation.

4°/ Certaines mesures de précaution peuvent en outre être prises:

- Etude avec le gouvernement allemand des mesures à prendre en cas de conflit en Allemagne occidentale (réfugiés).

- Léger renforcement à un stade ultérieur des polices des Lander dans le cadre des décisions récemment prises. Nous devons maintenir fermement l'interdiction de la police fédérale, faute de quoi nous serons entraînés à une course d'armement entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest./.



EU 40-55-1-154 8/12/50

RG/MB

Affaires économiques et financières

7 août 1950.

**N O T E**

s. la limitation de la production d'acier allemand et le problème du réarmement.

La limite de production de l'acier allemand fixée à 11;100.000 tonnes est actuellement remise en question:

- 1) par les besoins intérieurs allemands qui vont grandissant,
- 2) par l'augmentation des commandes passées à l'industrie sidérurgique allemande par les pays étrangers,
- 3) par un appel prochain à l'industrie allemande pour assurer la fourniture de certains produits para-militaires (canons, moteurs, aciers semi-finis,...)

Les données du problème.

1) Production de l'acier lingots en Allemagne:

octobre 1949	: 704.000 T.
novembre "	: 765.000 T.
décembre "	: 810.000 T.
janvier 1950	: 907.000 T.
février "	: 900.000 T.
mars "	: 1015.000 T.
avril "	: 898.000 T.

EU 40-55/A1/67 New: 184

- 2 -

mai 1950	:	937.000 T.
juin "	:	1.064.000 T.
juillet	:	1.050.000 T.

---

Total pour 10 mois : 8.990.000 T.

On peut donc prévoir que, sur la base de la période de référence octobre 1949-octobre 1950, la limite de 11.100.000 tonnes ne sera pas dépassée.

2) En revanche, le carnet de commandes de l'industrie allemande (laminés) marque une progression inquiétante:

624.000 T.	en mars	(dont 126.000 T. pour l'exportation)
700.000 T.	en avril	(dont 151.000 T. " " )
767.000 T.	en mai	( " 181.000 T. " " )
1.000.000 T.	en juin	( " 226.000 T. " " )
1.500.000 T. (1)	juillet	450.000 T. " " )

Les commandes à l'exportation comprenaient en juin 35.000 T. à destination des Etats-Unis. En juillet, le montant des commandes destinées aux Etats-Unis n'a pas encore été déterminé, mais il est certainement beaucoup plus important.

3) Le Gouvernement américain a fait savoir par son représentant au Groupe de Contrôle de l'Acier, par son Ambassadeur à Paris, par M. Spofford au Conseil des Suppléants et par M. Douglas, que son intention était de faire participer l'industrie sidérurgique allemande à l'effort de réarmement. Une telle mesure nécessiterait, comme l'a reconnu M. Douglas, un relèvement du plafond de production de l'acier allemand.

De son côté, M. Erhard, Ministre de l'Economie de la

---

(1) 1.500.000 T. d'acier laminé correspondent à environ 2.000.000 tonnes d'acier lingots.

République de Bonn, a indiqué à M. Leroy-Beaulieu, au cours d'une conversation privée, que la participation allemande à la défense commune de l'Occident pourrait consister dans des fournitures d'acier ou de produits à base d'acier aux nations occidentales, ces commandes devant faire l'objet de suppléments au plafond actuellement autorisé.

La position française -

Il est indéniable qu'autoriser l'Allemagne à dépasser la limite de 11,100.000 tonnes constitue, pour la France, tant du point de vue de l'opinion publique et parlementaire qu'en raison des principes de sécurité et de la concurrence commerciale, une affaire délicate.

1°) A l'égard de l'opinion publique, il semble que toute publicité donnée au dépassement prévisible important de la production allemande d'acier puisse être évitée pendant les trois ou quatre prochains mois. En effet, l'Allemagne a en dix mois produit 9 millions de tonnes d'acier lingots et l'on peut penser, en tenant compte d'une production stagnante en août (mois de congé payé), que la production des douze derniers mois ne dépassera pratiquement pas la limite fixée.

2°) Mais l'augmentation considérable de la production allemande de l'acier pendant ces derniers mois, le fait que le rythme mensuel de cette production est supérieur à la moyenne qui correspondrait à la limite annuelle de 11.100.000 tonnes, les intentions américaines de faire appel à l'industrie allemande pour l'équipement de la défense occidentale, l'accroissement des

commandes passées par les industriels américains à l'industrie sidérurgique allemande, vont contraindre le Gouvernement à prendre très rapidement position à l'égard du dépassement du niveau de l'acier en Allemagne. Et cela d'autant plus que la Haute Commission alliée va devoir très prochainement se prononcer sur le carnet de commande des industries sidérurgiques de la Ruhr.

3°) La position française pourrait être la suivante:

a) La production allemande de l'acier resterait limitée à 11.100.000 tonnes pour le marché intérieur et pour l'exportation ainsi qu'il est prévu dans l'accord sur les industries interdites et limitées.

Il devrait être représenté à Washington que les capacités de production inutilisées en France et dans l'Union belgo-luxembourgeoise sont importantes (3 millions de tonnes au minimum semblent disponibles). Si les Etats-Unis ont passé des commandes dans ces territoires (le carnet de commandes franco-sarrois a atteint en juillet 900.000 tonnes dont 450.000 tonnes pour l'exportation, y compris 85.000 tonnes pour les Etats-Unis); la possibilité de leur livrer des quantités supplémentaires reste grande, d'autant plus que les prix mondiaux sont en hausse, que de ce fait, les prix belges et français deviennent compétitifs et qu'une baisse des prix de charbon de la Ruhr a été récemment obtenue.

En outre, l'ensemble franco-sarrois pourrait livrer à l'Allemagne du Sud, dans le cadre de l'accord commercial franco-allemand, des quantités d'acier plus importantes que celles

- 5 -

effectuées pendant ces derniers mois ( 15.000 tonnes en moyenne).

b) des commandes de caractère para-militaire pourraient être passées à l'industrie allemande, en supplément de la limite fixée de 11.100.000 tonnes, mais à titre exceptionnel, sur autorisation et sous le contrôle de l'O.M.S.

c) une telle décision, qui implique la révision de l'accord sur les industries interdites et limitées en ce qui concerne la limite de production de l'acier, ne doit pas être prise à l'échelon du Groupe de travail intergouvernemental de Londres, mais au niveau du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères.

"  
" "

Dès que l'attitude du Gouvernement français aura été arrêtée, des instructions devront être adressées tant à M. Massigli qui les a sollicitées et auquel elles devront être parvenues avant le 16 août (2ème session du Groupe de travail intergouvernemental), qu'à M. François-Poncet, dont les services auront à prendre position très prochainement à l'égard du carnet de commandes de l'industrie sidérurgique allemande de juillet./.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TELEGRAMME DU DÉPART

CHIFFREMENT

Direction d'Europe

PARIS LE 9 AOÛT 1950 à 23 heures

Sous-Direction d'Europe Centrale

RESERVE

WASHINGTON 6786 - 92  
LONDRES 7489 - 7495

Communiqué

BONN 2327 - 2333

Pour les deux La décision prise par le Haut Commandement améri-

cain en Europe, d'armer et d'encaserner les unités de travail allemandes, décision à laquelle les Britanniques ont tout d'abord déclaré vouloir s'associer, constitue jusqu'à présent la manifestation la plus grave d'une tendance qui s'était déjà esquissée, à amorcer par différents biais le réarmement de l'Allemagne et à nous placer devant le fait accompli.

Il convient de souligner que nous n'avons nullement été consultés sur l'opportunité de cette décision dont la publication spectaculaire semble avoir été d'ailleurs calculée pour éveiller l'impression que les Alliés étaient désormais décidés à ne plus tenir compte des accords existants relatifs au désarmement et à la démilitarisation de l'Allemagne.

Sans doute notre Haut Commissaire adjoint avait-il reçu communication à titre purement officieux de certains projets élaborés du côté allemand, mais il nous était impossible d'imaginer que les hypothèses formulées dans ce document pussent être immédiatement mises en application sans que nous ayons été à même de formuler un avis.

Je vous serais obligé, en conséquence, de bien

EA 49-95/A1/67 New 184





AFFAIRES ETRANGERES

TELEGRAMME AU DEPART

CHIFFREMENT

Le problème n'était pas d'ailleurs uniquement technique, au point de vue des effectifs, les ressources des pays alliés occidentaux étaient largement suffisantes, et que, de toutes façons, l'armement occidental devait avoir la priorité.

J'ai indiqué qu'en revanche, nous ne nous refusions pas à voir entrer en ligne de compte dans nos plans de défense, la capacité productive allemande, étant entendu cependant que les clauses de désarmement ainsi que les niveaux de production existant devaient être maintenus.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter les indications qui précèdent à la connaissance du Foreign Office, en insistant pour que les autorités britanniques s'abstiennent de suivre l'exemple donné par le Commandement américain ./.

PARODI

DIFFUSION : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
M. PARODI  
M. de la TOURNELLE  
M. CLAPPIER  
M. de BOUREON BUSSET  
DUPLICATA

3



EU 44-55/179 6/10/50

AFFAIRES ETRANGERES

Direction d'Europe

PARIS, le 10 aout 1950

Sous-Direction d'Europe Centrale

NOTE

a. Réarmement de l'Allemagne

1°/ Les évènements de Corée ont singulièrement renforcé, sinon définitivement confirmé, la tendance anglo-saxonne à amorcer par différents biais le réarmement de l'Allemagne.

Si leur politique officielle à cet égard reste inchangée, (bien que M. BEVIN, à la dernière réunion des Ministres, ait souligné le caractère temporaire et conditionnel de l'opposition britannique à une telle éventualité), tout se passe comme si les Anglais et les Américains sinon souhaitaient le réarmement allemand, du moins le considéraient comme inéluctable, et, préférant ne pas nous heurter de front, s'en remettaient aux évènements eux-mêmes pour vaincre les répugnances de l'opinion française. Il faut d'ailleurs noter qu'en/temps même, ils ne négligent pas de poser des jalons en vue de préparer une évolution apparemment considérée comme nécessaire. Rappelons à cet égard avec quelle insistance le Gouvernement américain a demandé que les trois Gouvernements

EU 44-55/A1/67 N:184

prennent acte de l'existence en zone soviétique de formations de police militarisée. En même temps, sur une suggestion britannique, le gouvernement fédéral demandait la création d'un corps de police fédéral de 25.000 hommes, dont il était aisé de prévoir qu'il constituerait bien plus une réserve de cadres qu'une force de maintien de l'ordre. Tout récemment enfin, le Haut Commandement américain en Europe a annoncé avec un tapage évidemment calculé sa décision d'armer et d'encaserner les forces auxiliaires dont il dispose (Diensgruppen) et d'accroître celles-ci en recrutant dix-mille allemands.

2°/ Le problème du réarmement allemand est donc posé en fait.

Il y a lieu dès lors d'examiner si nous n'aurions pas avantage à demander sa discussion à l'échelon gouvernemental le plus élevé, par exemple à l'occasion de la prochaine réunion des Ministres à NEW-YORK.

Une telle procédure présenterait évidemment un inconvénient majeur: elle impliquerait dans une certaine mesure, l'abandon de la position de principe entièrement qui a été la nôtre jusqu'à présent. Une fois le principe du désarmement battu en brèche, fût-ce sur un point secondaire, nous risquons d'être entraînés.

Il convient cependant de noter que ce principe lui-même n'est plus intact, puisque les Russes ont pris l'initiative d'armer les Allemands, et que les Américains viennent, jusqu'à un certain point de les imiter.

Il semble d'autre part, que les Américains préfèrent ne pas discuter la question avec nous dès maintenant et entendent ne l'aborder qu'après la mise sur pied de l'organisation de défense atlantique. Il est à craindre qu'à ce moment on ne nous propose des formules infiniment plus radicales que celles que nous pourrions encore faire prévaloir au stade actuel.

La plus mauvaise solution à n'en pas douter serait celle d'un réarmement allemand de fait intervenant malgré nous et contre nous. Les Américains viennent dans l'affaire des "Labor Units" de nous placer devant le fait accompli. Il importe de nous prémunir à l'avenir contre des procédés de ce genre.

Notre attitude dépend de la réponse aux questions suivantes:

- Pouvons-nous en maintenant notre position actuelle, bloquer le mouvement déjà amorcé vers le réarmement allemand?

- Pouvons-nous au contraire canaliser ce mouvement et le maintenir dans les limites compatibles avec les exigences de notre politique, en admettant d'ores et déjà la discussion d'un réarmement partiel et étroitement contrôlé?

3°/ A la première de ces questions, il semble qu'on doive, en tout état de cause, répondre par la négative. Dès lors, et bien que la réponse à la deuxième question ne soit pas forcément affirmative, il est certain que notre seule chance de faire prévaloir des solutions raisonnables est d'ouvrir la discussion, donc d'envisager la possibilité d'assouplir notre position actuelle.

De quelle nature peuvent être ces assouplissements?

Deux types de solution sont possibles:

a) Nous restons intransigeants sur l'utilisation du potentiel humain, mais nous nous déclarons disposés à étudier les modalités de la contribution de l'Allemagne occidentale à la défense occidentale dans les domaines économique et financier.

b) Nous admettons dans une certaine mesure l'utilisation du potentiel humain.

D'après les indications fournies par notre Haut Commissaire adjoint en Allemagne, il semble que d'ores et déjà une solution du type (a) serait insuffisante. M. Mac Cloy a récemment laissé entendre que les Etats-Unis ne souhaitent pas de remettre en marche les industries d'armement de la Ruhr, estimant que ce serait donner aux Soviets une sérieuse tentation de mettre la main sur ces centres de fabrication, mais souhaiteraient utiliser le potentiel humain allemand, en intégrant l'Allemagne dans un dispositif de défense occidental, qui serait sur le plan militaire l'équivalent du Plan Schuman dans le domaine industriel.

5.

4°/ Il convient cependant d'indiquer pour mémoire, les grandes lignes d'une solution du type (a) (dont les éléments pourraient d'ailleurs être repris dans une solution de type (b)).

- Il conviendrait tout d'abord d'indiquer les raisons de notre opposition à toute remilitarisation de l'Allemagne de l'Ouest:

a) Une telle décision, en violation des accords existants créerait un danger de guerre immédiat sans renforcer de façon appréciable le potentiel européen.

b) Elle créerait le plus grand trouble, non seulement dans l'opinion des pays alliés, mais aussi dans l'opinion allemande elle-même.

c) Elle rendrait très difficile la poursuite de la politique d'intégration de l'Allemagne à l'Europe qui repose sur le postulat d'une Allemagne désarmée.

d) Le problème n'est d'ailleurs nullement actuel.

- au point de vue des effectifs les ressources des pays alliés occidentaux sont largement suffisantes.

- au point de vue armement, l'équipement adéquat des forces occidentales ne sera pas réalisé avant un long délai. Il ne saurait être question d'entamer auparavant le réarmement des forces allemandes.

- La question financière serait difficilement soluble autrement que par l'aide américaine, ce qui nous ramène à la difficulté ci-dessus indiquée.

4 En revanche, il y a certainement lieu d'étudier dans quelle mesure l'Allemagne de l'Ouest peut contribuer à la reconquête de l'Occident dans les domaines économique

et financier.

a) dans le domaine économique.

Nous pouvons faire entrer en ligne de compte dans nos plans de défense la capacité productive allemande, mais en prenant une double précaution:

- maintenir les clauses de désarmement. (Toute fabrication d'armement dans la Ruhr doit être exclue. Une telle mesure présenterait exactement les mêmes risques et les mêmes inconvénients que la constitution d'une armée allemande.

- Maintenir les niveaux de production existant. Certains dépassements (ou certaines utilisations de capacité de production excédentaire) pouvant à titre exceptionnel être autorisés par les alliés pour des commandes précises dont l'exécution serait surveillée par l'O.M.S.

Plusieurs formules peuvent être envisagées. La moins dangereuse serait une sorte de répartition des tâches entre la sidérurgie allemande et celle des autres pays européens. La livraison par l'Allemagne de produits bruts ou semi-ouvrés sous le contrôle de l'O.M.S. n'est peut-être pas à exclure absolument, mais comporterait des risques. En revanche la livraison de matériel non spécifiquement militaire comme des camions pourrait ne pas soulever de difficultés.

...../...

b) dans le domaine financier

On pourrait étudier, éventuellement après réduction des frais d'occupation afférents aux charges de contrôle, une formule de participation allemande à un pool financier de défense de l'Occident. La contribution allemande aux frais de défense comporterait deux parts: la cotisation au pool, les frais d'occupation.

- Certaines mesures de précaution peuvent en outre être prises: on pourrait notamment étudier avec le gouvernement allemand les mesures à prendre en cas

.../...

de conflit en Allemagne occidentale (réfugiés)

5°) Solution de type (b) -

a) les exigences minima qui pourraient de notre part conditionner l'acceptation de formes partielles de remilitarisation sont les suivantes :

- Toute action dans ce domaine doit être suffisamment limitée et discrète pour ne pas risquer de provoquer une action préventive soviétique - qui priverait les puissances occidentales du répit nécessaire à l'organisation de leur propre défense.

- Les forces d'occupation alliées en Allemagne ne devront en aucun cas être diminuées, mais être au contraire augmentées. Le régime d'occupation actuel, caractérisé par l'Autorité suprême doit être maintenu.

- Il ne saurait être question de confier à des contingents allemands la mission de s'opposer à une attaque éventuelle des formations militarisées de zone orientale. La sécurité de l'Allemagne de l'Ouest doit rester inséparable de la sécurité occidentale et être assurée par le jeu de l'Article 6 du Pacte Atlantique.

- Le réarmement des puissances occidentales doit garder une priorité absolue. Les effectifs allemands utilisés doivent rester en tout cas inférieurs aux 2/3 des effectifs français stationnés en Europe.

./...



- Toute formule impliquant à plus ou moins longue échéance la constitution d'une armée nationale allemande ainsi que la reconstitution d'un Etat-Major allemand, doit être écartée. Nous ne pouvons aller jusqu'à admettre la constitution de grandes unités allemandes placées sous commandement allié (cette formule pourrait être proposée par les Américains dans l'éventualité de la création d'une armée "atlantique", sous commandement unique).

- D'une façon générale, l'utilisation du potentiel allemand ne peut donc être envisagée que sous la forme de petites unités camouflées, placées sous commandement allié à partir de l'échelon bataillon, et étroitement imbriquées dans le dispositif allié.

- Cet ensemble de conditions équivaut au rejet des thèses allemandes liant le réarmement à la reconnaissance de l'égalité des droits, donc de la liberté totale du Gouvernement allemand. Pareille éventualité serait évidemment catastrophique aussi bien pour les puissances occidentales, que pour les chances de survie du régime de BONN. Les socialistes allemands et le Chancelier Adenauer lui-même se rendent parfaitement compte qu'un réarmement de type classique risquerait de sonner le glas de la démocratie allemande. Pour des raisons démagogiques ils sont cependant contraints dans leurs déclarations publiques de répudier toute formule de "légion étrangère" qui ferait des Allemands des mercenaires. Il est cependant probable que dans le privé le Gouvernement fédéral, conscient de la nécessité

d'éviter toute provocation vis à vis des Russes, se montrera beaucoup plus accommodant.

b) Pratiquement les mesures suivantes pourraient être prises :

- Renforcement substantiel des éléments encasernés des polices de Land, organisées sous forme de "Bereitsschaften" dotées d'armement léger et constituant des réserves de cadre.

On pourrait aller par paliers du chiffre de 10.000 actuellement prévu, au chiffre de 60.000 (effectif actuel de la Volkspolizei). D'une manière générale il conviendrait de rester toujours légèrement en deça des mesures prises par les Russes dans leur zone.

- Utilisation systématique des Dienstgruppen; qui devraient être entièrement remaniés afin d'acquérir une réelle valeur militaire, leur caractère extérieur de formations "de travail" étant sauvegardé. Les méthodes britanniques, beaucoup plus discrètes, semblent à cet égard préférables aux méthodes américaines. L'objectif à atteindre serait de flanquer chaque grande unité alliée d'une formation auxiliaire allemande, composée d'un personnel trié sur le volet et destiné à servir de noyau mobilisateur en cas de conflit.

- Le principe du commandement allié devra être strictement maintenu. Nous devons donc rejeter les suggestions du Comte Schwerin tendant à éliminer les organismes alliés et à faire passer les Dienstgruppen sous une direction centrale allemande (Memorandum remis au Général Hayes les 17 et 27 Juillet

/...

Il y a lieu en revanche de tenir compte des indications en ce qui concerne la nécessité d'améliorer le recrutement actuel de ces informations. Il y aurait intérêt à cet égard, à diminuer la proportion actuellement extrêmement forte de réfugiés, (près de 80%). Ces éléments sont en effet particulièrement sensibles à toute propagande extrémiste.

Ce personnel allemand des Dienstgruppen devrait comporter une forte proportion de techniciens, il pourrait être entraîné discrètement au maniement des armes lourdes (tanks) mais les unités allemandes ne recevraient pas de dotation des armes en question.

- Des stocks d'armes pourraient être constitués en vue d'armer des maquis éventuels.

Il s'agit là d'un problème très délicat qui mérite une étude particulière.

c) L'adoption de pareilles mesures implique évidemment une entente préalable avec le Gouvernement fédéral.

Nous pouvons nous attendre à ce que celui-ci s'efforce de monnayer son acceptation et nous objecte que la seule formule admissible par l'opinion allemande comporterait la constitution de contingents allemands dans une armée internationale. Il y a cependant lieu de penser que l'opposition éventuelle du chancelier ne serait pas irréductible et qu'il serait relativement aisé de trouver des arguments pour la vaincre. Il y aurait lieu de souligner à cet égard que les mesures proposées sont les seules

qui soient de nature à permettre aux allemands de coopérer efficacement à leur propre défense (et notamment d'être initiés au maniement des armes lourdes alliées) sans que soit proclamé officiellement le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest./.

BUREAU DU CHIEF  
EXPÉDIE  
4 AOUT 1950

611150

Direction d'Europe

AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
16 AOUT 1950  
SECRETARIAT

Paris 2599 (par courr) 24  
 Washington 623 id 29  
 Bonn 2362 id 31  
 Rome (par courr) 209 30  
 Bruxelles 484 (courr) 311

La Haye 275  
 Luxembourg 507  
 Strasbourg 43  
 Stockholm 37  
 Vienne 37  
 Copenhague 47  
 Dublin 29  
 Ankara 31  
 Athènes 30  
 Hawaï 311

Je me réfère à mon télégramme n° 26

Je vous fais parvenir ci-joint le texte à peu près intégral de l'exposé fait par M. Carlo Schmid devant l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, le 10 août 1950.

Citation : " L'Europe ne saurait se concevoir sans le principe de la solidarité des nations, lequel postule l'égalité des droits, l'égalité des devoirs et l'égalité des charges.

L'Europe doit exiger des Etats libres de ce continent une contribution efficace et raisonnable à sa défense, mais se garder de réclamer des contributions qui pourraient augmenter les chances de guerre. Ce serait une erreur de croire que, pour se défendre, il faut uniquement des canons. Les 5èmes colonnes sont aussi dangereuses que les chars ; nous défendre contre elles est la première et non la moindre de nos tâches. On a déjà beaucoup parlé de la contribution que l'Allemagne pourrait apporter à la défense commune : certains ont envisagé le réarmement allemand ; d'autres la participation de contingents allemands à une armée européenne à créer. Tant qu'une autorité supranationale n'aura pas été créée, le parti socialiste allemand ne pourra pas suivre ceux qui veulent le réarmement allemand.

MINUTE RETOURNÉE  
PAR LE CHIEF LE  
15 AOUT 1950  
AU SECRETARIAT  
DU MINISTÈRE

## TÉLÉGRAMME AU DÉPART

CHIFFREMENT

(2)

Ce ne sont ni l'égoïsme national ni la crainte des risques du champ de bataille, ni la prétention absurde de demander à des nations qui ont souffert de l'agression hitlérienne de protéger l'Allemagne, qui inspirent les socialistes allemands. Ceux-ci pensent que le réarmement de l'Allemagne rendrait un mauvais service à la cause de la paix et de l'intégration européenne. Au demeurant le gouvernement de Bonn n'est pas autorisé actuellement à prendre des engagements internationaux.

D'autre part, comment armer des divisions allemandes quand les alliés manquent d'armes, et n'arrivent pas à équiper leurs propres contingents ? Ne cherchons donc pas à faire une politique supérieure à nos moyens.

En second lieu, la création de divisions allemandes fournirait aux Russes un prétexte, et, en leur faisant craindre la guerre, risquerait de la provoquer. La peur est souvent une des causes psychologiques de la guerre : n'oublions pas jusqu'à la hantise de l'encerclement a conduit l'Allemagne.

En troisième lieu, les peuples voisins de l'Allemagne n'accepteraient pas que, cinq ans après leur libération, l'armée allemande renaisse. Nous ne jugeons pas ce sentiment, c'est là un fait.

En quatrième lieu, dans un Etat fort, l'armée est au service du gouvernement ; mais dans un Etat faible, elle en est le maître. Or, actuellement, la République fédérale n'est pas un Etat fort. N'oublions pas le rôle qu'a joué au temps de Weimar un certain général allemand.

Pour toutes ces raisons les socialistes allemands estiment que tout réarmement allemand serait pour l'Europe un facteur de désintégration, peut-être de ruine.

.....

## TÉLÉGRAMME AU DÉPART

CHIFFREMENT

(3)

On nous dit : Créons une armée européenne dans laquelle il y aura des contingents allemands. Mais une armée européenne en l'absence d'une autorité européenne serait une simple armée de coalition, à la merci d'un renversement des alliances.

Créons donc d'abord l'autorité européenne, ensuite l'armée européenne. Quand les alliés de la dernière guerre auront mis sur pied leurs contingents et se sauront militairement plus forts que les Allemands, on pourra discuter de la participation que ceux-ci pourront apporter.

Mais, nous dit-on encore, c'est aujourd'hui qu'on a besoin de nous. Or, que pouvons-nous faire, nous Allemands ? Au vrai, nous avons déjà fait quelque chose : la classe ouvrière allemande a opposé un non catégorique aux communistes qui voulaient s'ériger en maîtres de l'Allemagne entière. Ce "non" fut la première défaite de l'agresseur. De l'"agresseur" en effet, car pour être froide, la guerre n'en est pas moins la guerre. Pareille attitude nous a pourtant valu d'être traités de nationalistes ; mais si nous avions écouté les sirènes communistes, que serait-il arrivé ?

Le peuple de Berlin a, lui aussi, gagné une bataille pour l'Europe et dans la Ruhr les communistes sont moins nombreux qu'ils ne l'ont jamais été. Que peuvent donc faire, aujourd'hui, les Allemands pour l'Europe menacée ? Nous savons que les autres nations accomplissent un immense effort militaire et sont en droit d'attendre de nous un effort aussi grand. Aussi demandez-nous tout ce qui est possible : travail, main d'oeuvre, produits industriels, efforts économiques et politiques, mais pas de soldats allemands, aussi longtemps qu'une autorité supranationale efficace n'aura pas été créée.

.....



## TÉLÉGRAMME AU DÉPART

CHIFFREMENT

(4)

Tant que Prague, Varsovie, Budapest, Leipzig et tant d'autres villes ne seront pas représentées ici, l'Europe ne sera qu'un corps mutilé, ne l'oublions pas non plus.

Créons dans toute l'Europe des conditions de vie qui méritent qu'on souffre et même qu'on se batte pour les défendre.

Si nous ne voulons pas que la guerre devienne inévitable, nous devons faire l'Europe, les Etats-Unis d'Europe. Il en est encore temps./. "Fin citation./."

T. Adorno



*Rein*  
EU-45-1 240  
Bad-Godesberg, le 19 août 1950

n° 1001

L'Ambassadeur de France  
Haut-Commissaire de la République en Allemagne

à

Son Excellence Monsieur Robert SCHULMAN  
Ministre des Affaires Étrangères

- CABINET DU MINISTRE -

Il y a un mois, régnait ici, en face des événements de Corée, quelque chose comme "la grand'peur". Depuis lors, celle-ci s'est beaucoup calmée, d'abord parce que le conflit ne s'est pas étendu à d'autres théâtres, ensuite parce que les esprits finissent par s'habituer aux périls, même mortels, lorsqu'ils n'y voient pas de remède immédiatement efficace, et qu'il y a, en particulier, dans le caractère allemand, un fond de fatalisme. Un grand nombre d'Allemands s'inspire du "Carpe diem!" C'est, sans doute, pourquoi, en cet été de 1950, les stations balnéaires, thermales et touristiques de la Mer du Nord, de la Rhénanie et du Tyrol ne manquent pas de visiteurs. Le trait dominant de l'opinion, à l'heure actuelle, est-il l'apathie, comme M. ADENAUER l'a déclaré, le 17 août, aux Hauts-Commissaires? C'est plutôt la résignation à une situation que l'on se reconnaît incapable de modifier par son propre effort.

Il est certain, en tous cas, que l'idée que, dans l'éventualité d'une offensive russe et d'une guerre mondiale, l'Allemagne devrait rester passive et laisser couler sur elle

EU 49-55/A1/67 Rev. 184

Douze années de dictature laissent des traces qui ne s'effacent pas aisément. Le peuple allemand, privé d'un Führer, qui ordonne, sous peine de sanctions impitoyables, ce que chacun a le devoir de penser, de dire et de faire, demeure désorienté. Il cherche surtout à se tirer des difficultés de l'existence, à profiter de la vie, à retrouver les satisfactions matérielles dont il a joui autrefois. Le seul idéal auquel il semble être sensible et disposé à s'attacher est celui qui évoque à ses yeux un Occident solidaire, un continent transformé, une Europe réorganisée selon des formules nouvelles et au sein de laquelle, dans une paix bien assise, l'Allemagne, redevenue souveraine et égale en droit, collaborerait avec éclat à l'oeuvre commune.

Envers la République de Bonn, il n'éprouve aucune gratitude. Et pourtant, la République de Bonn a réalisé, dans la voie qui mène au rétablissement d'une situation normale, une avance prodigieuse, et plus rapide qu'on ne l'eût imaginé, il y a seulement douze mois! Sous l'action des circonstances, et particulièrement du péril soviétique, qui n'a cessé de se rapprocher et de s'aggraver, mais aussi par l'effet des pressions et de l'insistance dont elle a usé à l'encontre des Alliés, elle a obtenu de ceux-ci, depuis les accords du Petersberg, en passant par l'admission au Conseil de l'Europe et par le Plan SCHUMAN, pour aller jusqu'à la révision d'un Statut d'Occupation, en soi déjà bénin et appliqué avec mansuétude, une série ininterrompue d'avantages et de concessions. Elle a réussi à desserrer une à une les contraintes dans lesquelles on croyait qu'elle demeurerait longtemps encore enfermée. Il est déjà visible que la Haute-Commission n'a plus devant elle qu'une brève carrière et sera remplacée, en vertu d'un contrat librement discuté et accepté, par une conférence d'ambassadeurs, dotés de quelques pouvoirs spéciaux, selon une formule, sans doute, arrêtée, dès maintenant, dans l'esprit des gouvernements de Londres et de Washington.

Et voici qu'en présence de l'éventualité d'une guerre prochaine et vraisemblable, avec la Russie, des Occidentaux

Nous ne nierons pas qu'il ne soit à craindre qu'après avoir tiré des Alliés tout ce qu'elle pouvait en attendre, cette Allemagne ne fasse tout à coup à l'ennemi, comme à Tauroggen, ou à Leipzig, ou en août 1939. Mais il est à craindre aussi qu'en ne lui accordant rien, ou trop peu, ou trop lentement, les Alliés ne lui fournissent d'impérieuses raisons qui la décident à trahir la cause de l'Occident. De ces deux risques, auxquels on n'aperçoit pas comment nous pourrions, dans l'état présent des choses, nous soustraire, le premier nous paraît moins redoutable que le second. Car ceux qui tentent sans aveuglement l'expérience de la conciliation et des accommodements ont, au moins, en cas d'échec, l'avantage moral de conserver, à leurs propres yeux et aux yeux du monde, une conscience sans reproche.

Signé: André FRANÇOIS-FONCET

éminents font ouvertement appel au concours armé de la République de Bonn. Celle-ci, pour le moment, s'effarouche et se refuse. Malgré les répugnances sincères qu'elle ressent, à l'égard d'une U.R.S.S. qui lui a ravi les provinces de l'Est et ne lui rend pas ses prisonniers, elle pèse, en réalité, les avantages et les inconvénients de l'une et l'autre attitude, elle scrute l'avenir, les chances respectives qu'ont les adversaires de l'emporter finalement, les moyens qu'elle pourrait avoir d'échapper, dans le moment où elle relève ses ruines avec une étonnante célérité, à de nouvelles dévastations; elle indique, en tous cas, les conditions auxquelles elle subordonnerait son consentement éventuel et qui se résument dans la revendication d'un affranchissement total. Qui sait si, bientôt, l'Office militaire de Sécurité, créé à notre demande pour contrôler le désarmement de l'Allemagne, ne sera pas chargé de stimuler son réarmement?

Il ne manque pas de gens, en France et au parlement français, qui s'indignent et s'alarment d'une politique qu'ils taxent de faiblesse et de capitulation de notre part, en face d'une Allemagne qui ne donne pas à observer les signes d'une profonde rénovation morale.

Ils oublient qu'une pareille rénovation ne peut se produire, chez aucun peuple, en peu de temps. Ils oublient notre dépendance à l'égard de nos Alliés et la nécessité d'un front commun. Ils oublient, surtout, que la situation internationale est dominée par le danger que l'impérialisme nationaliste et le doctrinarisme fanatique du Kremlin font courir à nos démocraties libérales. L'Europe occidentale et atlantique doit organiser sa résistance. Pour cela, il faut organiser cette Europe. On n'y saurait parvenir sans l'Allemagne, de même que la Russie, sans l'appoint du bassin houiller et métallurgique de l'Allemagne, ne disposera pas d'un potentiel industriel égal à celui du bloc adverse. Par la vertu de la géographie et des circonstances, l'Allemagne est devenue, ainsi, un objet disputé, un objet de surenchère, que chacun s'efforce de gagner à soi.

.....

*Reçu*

EU-4-5-1 240  
Bad-Godesberg, le 19 août 1950

8/19/50

n° 1001

*Handwritten signature and scribbles*

U

L'Ambassadeur de France  
Haut-Commissaire de la République en Allemagne

à

Son Excellence Monsieur Robert SCHUMAN  
Ministre des Affaires Etrangères

- CABINET DU MINISTRE -

Il y a un mois, régnait ici, en face des évènements de Corée, quelque chose comme "la grand'peur". Depuis lors, celle-ci s'est beaucoup calmée, d'abord parce que le conflit ne s'est pas étendu à d'autres théâtres, ensuite parce que les esprits finissent par s'habituer aux périls, même mortels, lorsqu'ils n'y voient pas de remède immédiatement efficace, et qu'il y a, en particulier, dans le caractère allemand, un fond de fatalisme. Un grand nombre d'Allemands s'inspire du "Carpe diem!" C'est, sans doute, pourquoi, en cet été de 1950, les stations balnéaires, thermales et touristiques de la Mer du Nord, de la Rhénanie et du Tyrol ne manquent pas de visiteurs. Le trait dominant de l'opinion, à l'heure actuelle, est-il l'apathie, comme M. ADENAUER l'a déclaré, le 17 août, aux Hauts-Commissaires? C'est plutôt la résignation à une situation que l'on se reconnaît incapable de modifier par son propre effort.

Il est certain, en tous cas, que l'idée que, dans l'éventualité d'une offensive russe et d'une guerre mondiale, l'Allemagne devrait rester passive et laisser couler sur elle

EU 49-55/A1/67 Low: 184

.....

Douze années de dictature laissent des traces qui ne s'effacent pas aisément. Le peuple allemand, privé d'un Führer, qui ordonne, sous peine de sanctions impitoyables, ce que chacun a le devoir de penser, de dire et de faire, demeure désorienté. Il cherche surtout à se tirer des difficultés de l'existence, à profiter de la vie, à retrouver les satisfactions matérielles dont il a joui autrefois. Le seul idéal auquel il semble être sensible et disposé à s'attacher est celui qui évoque à ses yeux un Occident solidaire, un continent transformé, une Europe réorganisée selon des formules nouvelles et au sein de laquelle, dans une paix bien assise, l'Allemagne, redevenue souveraine et égale en droit, collaborerait avec éclat à l'oeuvre commune.

Envers la République de Bonn, il n'éprouve aucune gratitude. Et pourtant, la République de Bonn a réalisé, dans la voie qui mène au rétablissement d'une situation normale, une avance prodigieuse, et plus rapide qu'on ne l'eût imaginé, il y a seulement douze mois! sous l'action des circonstances, et particulièrement du péril soviétique, qui n'a cessé de se rapprocher et de s'aggraver, mais aussi par l'effet des pressions et de l'insistance dont elle a usé à l'encontre des Alliés, elle a obtenu de ceux-ci, depuis les accords du Petersberg, en passant par l'admission au Conseil de l'Europe et par le Plan SCHUMAN, pour aller jusqu'à la révision d'un Statut d'Occupation, en soi déjà bénin et appliqué avec mansuétude, une série ininterrompue d'avantages et de concessions. Elle a réussi à desserrer une à une les contraintes dans lesquelles on croyait qu'elle demeurerait longtemps encore enfermée. Il est déjà visible que la Haute-Commission n'a plus devant elle qu'une brève carrière et sera remplacée, en vertu d'un contrat librement discuté et accepté, par une conférence d'ambassadeurs, dotés de quelques pouvoirs spéciaux, selon une formule, sans doute, arrêtée, dès maintenant, dans l'esprit des gouvernements de Londres et de Washington.

Et voici qu'en présence de l'éventualité d'une guerre prochaine et vraisemblable, avec la Russie, des Occidentaux

éminents font ouvertement appel au concours armé de la République de Bonn. Celle-ci, pour le moment, s'effarouche et se refuse. Malgré les répugnances sincères qu'elle ressent, à l'égard d'une U.R.S.S. qui lui a ravi les provinces de l'Est et ne lui rend pas ses prisonniers, elle pèse, en réalité, les avantages et les inconvénients de l'une et l'autre attitude, elle scrute l'avenir, les chances respectives qu'ont les adversaires de l'emporter finalement, les moyens qu'elle pourrait avoir d'échapper, dans le moment où elle relève ses ruines avec une étonnante célérité, à de nouvelles dévastations; elle indique, en tous cas, les conditions auxquelles elle subordonnerait son consentement éventuel et qui se résument dans la revendication d'un affranchissement total. Qui sait si, bientôt, l'Office militaire de Sécurité, créé à notre demande pour contrôler le désarmement de l'Allemagne, ne sera pas chargé de stimuler son réarmement?

Il ne manque pas de gens, en France et au parlement français, qui s'indignent et s'alarment d'une politique qu'ils taxent de faiblesse et de capitulation de notre part, en face d'une Allemagne qui ne donne pas à observer les signes d'une profonde rénovation morale.

Ils oublient qu'une pareille rénovation ne peut se produire, chez aucun peuple, en peu de temps. Ils oublient notre dépendance à l'égard de nos Alliés et la nécessité d'un front commun. Ils oublient, surtout, que la situation internationale est dominée par le danger que l'impérialisme nationaliste et le doctrinarisme fanatique du Kremlin font courir à nos démocraties libérales. L'Europe occidentale et atlantique doit organiser sa résistance. Pour cela, il faut organiser cette Europe. On n'y saurait parvenir sans l'Allemagne, de même que la Russie, sans l'appoint du bassin houiller et métallurgique de l'Allemagne, ne disposera pas d'un potentiel industriel égal à celui du bloc adverse. Par la vertu de la géographie et des circonstances, l'Allemagne est devenue, ainsi, un objet disputé, un objet de surenchère, que chacun s'efforce de gagner à soi.

Nous ne nierons pas qu'il ne soit à craindre qu'après avoir tiré des Alliés tout ce qu'elle pouvait en attendre, cette Allemagne ne fasse tout à coup à l'ennemi, comme à Tauroggen, ou à Leipzig, ou en août 1939. Mais il est à craindre aussi qu'en ne lui accordant rien, ou trop peu, ou trop lentement, les Alliés ne lui fournissent d'impérieuses raisons qui la décident à trahir la cause de l'Occident. De ces deux risques, auxquels on n'aperçoit pas comment nous pourrions, dans l'état présent des choses, nous soustraire, le premier nous paraît moins redoutable que le second. Car ceux qui tentent sans aveuglement l'expérience de la conciliation et des accommodements ont, au moins, en cas d'échec, l'avantage moral de conserver, à leurs propres yeux et aux yeux du monde, une conscience sans reproche.

Signé: André FRANÇOIS-FONCET



4(23)°

21

Handwritten notes and stamps, including a circular stamp with a cross and the word "REPUBLICA".

M.D

BONN, le 23 Août 1950 - 12 h. 40

Reçu le 21 d° 15 h.10

DECHIFFREMENT.

R E S E R V E . -

9/W (joint)

N° 4204/13

2 LU  
3 DE

S e c r e t .

Le Chancelier ADENAUER, accompagné de sa fille et de M. BLANKENHORN, a passé la soirée d'hier, 22 août, à Ernich. Etait également présents M. Edouard BONNEFOUS et M. Félix GAILLARD, députés à l'Assemblée Nationale, actuellement en visite en Allemagne occidentale.

Après le dîner, le Chancelier s'est retiré avec moi dans une pièce à l'écart. Je lui ai exprimé alors, avec la plus grande franchise, les objections, les critiques, les regrets, les craintes que m'inspiraient son interview au New York Times et la position qu'il avait prise à cette occasion, aussi bien, d'ailleurs, que dans son exposé du 17 août devant les Hauts Commissaires.

M. ADENAUER m'a répondu qu'il était obligé de tenir compte de l'état de l'opinion allemande. Celle-ci était déprimée, abattue, prête à s'abandonner au désarroi. Il était nécessaire de la relever, de lui rendre courage et confiance. Les Allemands avaient besoin de savoir que l'homme placé à leur tête et qui a la responsabilité du sort de 45.000.000 d'êtres pense à eux et se préoccupe d'assurer leur défense.

D'autre part, le récent discours de M. CARLO SCHMID à l'Assemblée de Strasbourg aurait produit aux Etats-Unis un effet déplorable. On en aurait conclu en Amérique que l'Allemagne occidentale refusait de collaborer à la défense de l'Europe. Il était indispensable de corriger cette impression. Et pour s'imposer à l'attention américaine, la contraindre à réfléchir sérieusement à un problème d'extrême importance, il convenait de frapper un grand

.....

en 44-55/A1/68. n°: 185

M.D

- 2 -

comp; d'autant plus qu'on ne savait jamais dans quelle mesure, ni avec quelle exactitude le Haut-Commissaire américain, M. MAC CLOY, rendait compte au State Department des communications du Chancelier.

Ainsi se justifiait, aux yeux de M. ADENAUER, l'interview donnée par lui au New York Times, et qui, selon lui, aurait eu, Outre-Atlantique, plein succès.

J'ai demandé ensuite au Chancelier pourquoi il avait mélangé la question initiale de la police avec celle de la formation d'une armée et comment, après avoir dit que la Volkspolizei orientale était une véritable armée et réclamé l'octroi d'une force équivalente, il pouvait continuer à prétendre qu'il ne voulait pas reconstituer une armée allemande.

M. ADENAUER m'a fait en substance la réponse suivante : "Il n'y a pas de contradiction dans ma pensée, ni dans mes propos. J'ai toujours été, en quelque sorte, anti-militariste. Je le suis encore. Je déteste tout ce qui touche à la guerre et il m'est très pénible d'avoir à m'occuper aujourd'hui de questions de ce genre. Je ne veux donc pas reconstituer une Wehrmacht et je demeure hostile à la formation d'une armée. Mais je distingue deux hypothèses".

Dans la première, la Volkspolizei attaque au printemps 1951 - elle ne sera pas prête avant - l'Allemagne de l'Ouest. La Russie ne bouge pas. C'est un conflit entre Allemands. Il risque, en ce cas d'arriver que les Etats-Unis eux-mêmes se tiennent en dehors de l'affaire par ce qu'ils ne voudront pas déclencher, en intervenant, une troisième guerre mondiale, contre une puissance qu'ils ne se sentent pas en mesure de vaincre.

Les Alliés imiteront cet exemple. Nous ne voulons pas, quant à nous, être exposés sans défense à l'agression éventuelle de la Volkspolizei. Nous avons donc besoin d'une force capable de lui résister.

Dans la seconde hypothèse, les Russes entrent en jeu. Dès lors le problème n'est plus allemand. C'est le problème de la défense

....

M.D

- 3 -

européenne qui se pose et, dans ce cadre, celui du rôle que l'Allemagne pourra être appelée à y remplir. J'approuve chaudement la suggestion de M. WINSTON CHURCHILL. Je suis un partisan convaincu de l'idée de l'armée européenne. J'en souhaite ardemment la réalisation. Je serais désolé que l'on pût croire que je lui porte préjudice. Et, naturellement, dans cette armée européenne, j'estime que l'Allemagne doit avoir sa place.

J'ai essayé de démontrer à mon interlocuteur qu'il n'y avait pas deux hypothèses, mais une seule, car une agression de la Volkspolizei se heurterait aux troupes alliées d'occupation et créerait automatiquement un casus belli. Le Chancelier n'en est pas persuadé. Il a ajouté que les Américains ont fait preuve en Corée de leur incapacité. Il est apparu que, depuis plusieurs années, ils bluffaient. Le Congrès a pourtant voté pour l'armement des sommes énormes. Où sont-elles passées ? Probablement dans la poche d'une série de gens, foncièrement corrompus. Les Anglais eux-mêmes, selon M. ADENAUER, seraient pleins d'arrière-pensées. Ils se livreraient en ce moment à des manoeuvres dans la Lande de Lunebourg. Or, ces manoeuvres seraient exclusivement des exercices de décrochage. Telles seraient les raisons des inquiétudes profondes qu'éprouve M. ADENAUER et qui expliqueraient son attitude.

J'ai insisté auprès de lui pour qu'il s'efforçât de mieux dissiper l'équivoque créée par lui et l'impression régnante que, par delà le problème de l'organisation d'une police affectée au maintien de l'ordre intérieur, il voulait en réalité, réarmer. Cette équivoque réveillait, en particulier, les méfiances de l'opinion française. Le plan SCHUMAN avait détendu les relations franco-allemandes. L'initiative malencontreuse du Chancelier allait, de nouveau, les tendre et ~~menacer~~ même l'avenir du plan SCHUMAN.

M. ADENAUER a paru plus touché par ces arguments, et n'a déclaré qu'il s'efforcera de préciser sa pensée et de dissiper les malentendus, au cours de la conférence de presse qu'il tiendra

.....

Le lendemain (23 Août).

Je lui ai demandé s'il n'était pas trop sensible aux documents dont on l'accablait, de source militaire, et dont on forçait, à dessein, la note pessimiste, pour l'influencer dans le sens désiré.

Il m'a répondu qu'il ne se fondait que sur les rapports du Général VON SCHWERIN, lequel tenait ses renseignements d'un excellent agent, qui avait été autrefois au service des Américains. Il avait, en outre reçu un mémoire du Général SPEIDEL, élaboré d'une manière tout à fait indépendante et qui recoupait exactement les informations du Général VON SCHWERIN.

A cet égard, M. ADENAUER a donc confirmé mes suppositions quant à l'influence que les milieux militaires et ceux de l'ancienne ABWEHR essayent de prendre sur lui.

Nous sommes, alors, rentrés au salon et y avons retrouvé M. BLANKENHORN et les deux députés français. Une conversation animée s'est engagée avec ceux-ci. Elle a été la répétition de celle que je venais d'avoir. Nos compatriotes, avec lesquels je ne m'étais pas concerté, ont soutenu avec vigueur les mêmes thèses que moi. Ils ont déclaré notamment qu'il était, selon eux, inconcevable qu'une agression de la Volkspolizei pût laisser les Alliés indifférents, et souligné l'ampleur de l'effort américain, mis en branle par les événements de Corée. Ils ont insisté à leur tour sur les réactions de l'opinion française et le danger qui en résultait pour l'avenir du plan SCHUMAN.

Le Chancelier dans ses répliques n'a jamais réussi à éclairer pleinement les contradictions et la confusion dans lesquelles il semble empêtré. Il reprenait sans cesse les arguments produits par lui devant la Haute-Commission et qu'il avait employés de nouveau dans notre entretien privé.

.....

M.D

- 5 -

Il a déclaré cependant qu'il avait été très frappé par tout ce qu'il avait entendu ce soir, qu'il y réfléchissait, et qu'il en tiendrait le plus grand compte, comme il m'en avait déjà donné l'assurance, dans sa conférence de presse.

Il avait au surplus, selon sa promesse, établi un memorandum à l'usage des Hauts Commissaires. Je constate, ais qu'il s'y était appliqué à mieux faire saisir ses véritables intentions.

La presse de ce matin, 23 août, témoigne que M. ADENAUER commence, peut-être, à comprendre que son interview n'a pas été aussi heureuse qu'il l'imaginait et, qu'après des chefs de sa majorité, comme auprès du leader de l'opposition, il a tâché de calmer les appréhensions qu'il enregistrait et de restreindre la portée de ses paroles ./.

FRANCOIS PONCET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL

M. PARODI

DIFFUSION :

M. de la TOURNELLE

M. CLAPPIER

M. de BOURBON-BUSSET

DUPLICATA

3./.

Communiqué LONDRES N° 8099/8108 et Suppléments 156/165./

EU H 47 8/24/50

DUPLICATA

M.D

BONN, le 24 Août 1950 - 23 h. 50

DECHIFFREMENT.

Reçu le 25 d° 1 h.

R E S E R V E .

2 EU

g/W (ait)



N°4244/51

3 DCF (AW)  
f. h. DCF E

S e c r e t .

L'ordre du jour de la Haute-Commission ne comptait pour la séance du 24 août que peu de questions et d'un ordre mineur. Elles furent vite expédiées. Mes collègues et moi en avons profité pour échanger librement nos vues au sujet des récentes initiatives du Chancelier ADENAUER en attendant de recevoir le memorandum que celui-ci a promis.

Nous avons été d'accord tous trois pour regretter les méthodes que M. ADENAUER a cru devoir suivre et les critiques inconvenantes qu'il a adressées à la Haute-Commission au cours de sa conférence de presse. Le plus irrité d'entre nous était sans contesté M. MAC CLOY envers lequel et le pays duquel, il est vrai, M. ADENAUER a été le plus insolent. M. MAC CLOY nous a dit qu'il ne manquerait pas de le faire sentir au Chancelier qu'il devait rencontrer dans la soirée. Nous essaierons de l'indiquer également dans la réponse que nous aurons à donner au memorandum annoncé.

En ce qui concerne le fond du problème en cause, celui de la police et du réarmement éventuel de l'Allemagne occidentale, c'est Sir IVONE KIRKPATRICK qui, revenant de Londres, a exprimé les idées les plus intéressantes.

Selon lui, la thèse que j'avais exposée et qui n'était que la reproduction des arguments que nous avons toujours soutenus, sur la nécessité d'améliorer et de fortifier la police des Länder, et de former, dans les plus courts délais et dans le cadre des Länder,

....

5m 49-55/A1/68 new. 185

M.D

- 2 -

une police mobile à la disposition du gouvernement fédéral, avec l'unité d'instruction, de commandement et de contrôle désirables, cette thèse ne s'appliquait qu'à un aspect des choses. L'organisation des forces de police que nous préconisons était bonne, peut-être, pour maintenir l'ordre intérieur. Mais elle n'aurait aucune efficacité contre une attaque éventuelle de la Volkspolizei et de ses Bereitschaften qui à l'automne de 1951 atteindraient d'après les renseignements britanniques, le chiffre d'une dizaine de divisions, dont 3 blindées. Contre une telle attaque, nos troupes actuellement stationnées en Allemagne, seraient insuffisantes. Elles seraient repoussées, au plus grand dommage de notre prestige. Il leur faut donc un renfort, même dans le cas probable - car l'Angleterre, pour sa part, y serait résolue - où leurs effectifs seraient augmentés. Le renfort, c'est l'Allemagne qui devait naturellement le fournir, sinon par le moyen d'une Wehrmacht reconstituée, du moins par celui de troupes que nous aurions armées et pourvues de munitions et dont par conséquent nous aurions le contrôle.

A cet égard, le chiffre de 100.000 hommes serait acceptable et de nature à établir l'équilibre.

Sir IVONE a ajouté qu'à la formation d'une semblable force de police militaire, M. ADENAUER ne mettait pour le moment aucune condition, tandis que demain lorsqu'il s'agira du rôle attribué à l'Allemagne dans une armée européenne, il formulera des exigences politiques, dont un avant goût nous est dès maintenant offert et qui iront évidemment fort loin. Il serait donc opportun de profiter des circonstances présentes.

Le Haut-Commissaire britannique reconnaît que la loi fondamentale n'autorise pas la constitution d'une force de police fédérale. Une majorité de  $2/3$  est requise pour toute modification de la loi de base. Il sera difficile de réunir cette majorité et c'est sans doute les raisons de l'amabilité inusitée dont le Chancelier témoigne aujourd'hui envers M. SCHUMACHER. Sir IVONE estime que nous devrions

: : :

M.D

- 3 -

laisser M. ADENAUER libre d'essayer d'obtenir un amendement à la constitution. S'il y échouait il serait obligé de se placer comme nous le lui suggérons sur le plan des Laender'.

A l'objection que la Volkspolizei n'attaquerait pas l'Allemagne de l'Ouest, si elle n'était pas sûre de l'appui immédiat et total de la Russie, mon collègue anglais réplique que si les Russes n'étaient pas résolus à ne pas intervenir eux-mêmes, ils n'auraient aucune raison d'armer en guerre la Volkspolizei'. L'exemple de la Corée était, sous ce rapport, très significatif'.

D'après Sir IVONE, le dessein des Russes, c'est d'allumer une guerre civile qui ébranlera le moral des Allemand et, en obligeant les Alliés à un gros effort militaire, minera leur économie et compromettra leur cohésion. Le Haut-Commissaire britannique considère comme possible qu'une offensive brusquée des Bereitschaften réussisse à l'heure actuelle à se saisir de Hanovre et de Francfort en très peu de temps, et avant que nous n'ayons pu en aucune façon réagir'.

Il lui semble de toute manière indispensable que nous organisions ces Diensttruppen, ces " Labor Units " dont l'armement a provoqué une protestation française, et faute desquelles l'armée anglaise, comme d'ailleurs l'armée américaine, serait incapable de faire mouvement.

Sir IVONE convient au surplus que le texte de la réponse que nous paraftra comporter le memorandum du Chancelier devra être soumis à l'appréciation des trois Ministres des Affaires Etrangères'.

Quant à l'armée européenne, il s'est montré assez sceptique à ce propos'. Il est clair à ses yeux qu'il faudra y réserver une place à l'Allemagne et que les mesures indiquées par lui doivent être comprises comme préliminaires à une future participation allemande'. Mais il ne croit pas qu'un tel système puisse aboutir avant deux ans,

.....



M.D

= 4 =

tandis que la formation d'une force militaire supplétive allemande est de toute urgence et peut être réalisée en quelques mois'.

M. MAC CLOY n'a défini aucune doctrine précise. Ce qui le frappe c'est le mécontentement avec lequel dans la zone américaine, les Ministres Présidents ont accueilli les prétentions et les procédures de M. ADENAUER? Pour le reste, il a écouté un dialogue qui a été surtout franco-anglais, et dans lequel j'ai développé nos arguments habituels en m'inspirant de votre télégramme N° 2440/42'.

Je note qu'à la question directe de savoir si l'Allemagne une fois pourvue de la police armée que son Chancelier réclamait, l'Angleterre ne songerait pas à la laisser se débrouiller toute seule et à réembourser ses propres effectifs, mon collègue a répondu très fermement que son gouvernement n'en avait nullement l'intention, mais se proposait au contraire de renforcer d'environ 30 % ses troupes sur le territoire fédéral'.

Sir IVONE admet l'existence du risque que l'Allemagne affranchie et réarmée ne passe à l'Est. Mais il juge ce risque moindre que celui d'une irruption de la Volkspolizei qui ne se briserait pas contre une solide résistance'.

Contrairement à ce que j'avais pensé, mon collègue anglais n'avait pas été informé de ce que le Chancelier allait nous dire le 17 août. Il me l'a assuré. Il ne prend pas de notes, m'a-t-il dit, afin d'être plus à son aise pour dégager le sens général d'une séance'.

Retransmis à LONDRES Amb: N° 8193/8200

d° Suppl: N° 178/185'.

FRANCOIS-PONCET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL

M. BARODI - M. de la TOURNELLE - M. GLAPPIER

DIFFUSION : M. de BOURBON-BUSSET

DUPLICATA = 3'.

9/5/50

FS/LM

5 septembre 1950

S E C R E T

N O T E

Le memorandum américain sur l'armée européenne.-

Le memorandum américain concernant la constitution d'une armée européenne dont ferait partie un contingent allemand nous éclaire pleinement sur l'attitude observée, au cours de ces derniers jours, par M. ADENAUER. Celui-ci avait, tout d'abord, commencé par déclarer que la police dont il demandait la création serait surtout destinée à s'opposer à la Volkspolizei. Dans les documents qu'il a remis ensuite aux trois Hauts-Commissaires, il n'était plus fait allusion à cet aspect de la mission qui serait réservée à la police d'intervention ; elle serait seulement consacrée à la sécurité intérieure de l'Allemagne occidentale. C'était aux armées occupantes qu'il appartenait de protéger la frontière. En réalité, M. Mac CLOY et M. ADENAUER s'étaient déjà entendus : si la police devait se consacrer à la sécurité intérieure, une autre force allemande était prévue qui aurait, elle, à contribuer à la protection de l'Allemagne de l'Ouest contre une invasion venue de dehors ; nul doute que M. Mac CLOY n'ait entretenu M. ADENAUER de la création de l'armée européenne avant que M. BRUCE ne nous en ait informés. Le voyage de M. Mac CLOY et de M. DOUGLAS à Washington revêt maintenant

.../...

ca 49-55/0a-188

4/6/50

Direction Générale  
des Affaires Politiques

6 Septembre 1950

N O T E

(R. L. de la Trinité)

-:-

A.S. du Réarmement de l'Allemagne.-

Plutôt que d'être entraînés volens nolens par nos alliés dans des mesures favorisant, conformément à leurs conceptions, le réarmement de l'Allemagne Occidentale, nous aurions intérêt à présenter des thèses qui tinsent compte en même temps et des conceptions que nous avons défendues à l'égard de l'Allemagne depuis 1945, et des adaptations aux faits que nécessite une évolution rapide de la situation européenne.

Nous avons déjà donné notre accord à la création d'une force qui constituera le noyau d'une police fédérale. Demain sans doute on nous démontrera la nécessité de la création de contingents allemands au sein d'une armée européenne. A la tête de cette armée s'imposera rapidement la présence de généraux allemands, présentés comme étant les seuls à posséder la connaissance des choses de l'Est. Il est d'ores et déjà permis de supposer que l'Allemagne Occidentale, de puissance désarmée, deviendra en quelques mois, un Etat possédant une ossature militaire

EU 4955/60-188

2.

toute sa signification.

On comprend également pourquoi, lors de la reprise des discussions du groupe de travail, à Londres, le 16 août, M. DOUGLAS se soit montré si opposé à l'élaboration d'un texte de statut d'occupation révisé et si désireux de laisser en quelque sorte le champ/libre <sup>complètement</sup> aux trois Ministres des Affaires Etrangères lorsqu'ils se réuniraient à New-York le 12 septembre. Il est bien évident, en effet, que, si, dans un avenir rapproché, un contingent allemand doit faire partie d'une armée européenne, cette décision pèsera de tout son poids sur les conditions dans lesquelles sera déterminé le statut de l'Allemagne.

Il est permis de se demander, d'autre part, si l'institution du service militaire de deux ans en Angleterre et le renforcement prochain de l'armée d'occupation britannique en Allemagne ne sont pas des mesures prises au moment opportun pour nous amener plus aisément à envisager la reconstitution sous une forme ou une autre d'une armée allemande./.

9/6/50

EU 4-5-1231

(E)

Direction Générale  
des Affaires Politiques

6 Septembre 1950

N O T E

a.s. du réarmement de l'Allemagne.

Plutôt que d'être entraînés volens nolens par nos alliés dans des mesures favorisant, conformément à leurs conceptions, le réarmement de l'Allemagne Occidentale, nous aurions intérêt à présenter des thèses qui tiennent compte en même temps et des conceptions que nous avons défendues à l'égard de l'Allemagne depuis 1945, et des adaptations aux faits que nécessite une évolution rapide de la situation européenne.

Nous avons déjà donné notre accord à la création d'une force qui constituera le noyau d'une police fédérale. Demain sans doute on nous démontrera la nécessité de la création de contingents allemands au sein d'une armée européenne. A la tête de cette armée s'imposera rapidement la présence de généraux allemands, présentés comme étant les seuls à posséder la connaissance des choses de l'Est. Il est d'ores et déjà

EM 49-55/A1/68 Rev: 185

permis de supposer que l'Allemagne Occidentale, de puissance désarmée, deviendra en quelques mois, un Etat possédant une ossature militaire puissante, grâce à sa participation à l'armée européenne, à la création d'une police fédérale, à la réorganisation de la police des Länder.

Le rapide essor de la Volkspolizei en Allemagne Orientale laisse craindre d'autre part que l'Allemagne Occidentale, si elle était maintenue dans son état actuel de faiblesse, risquerait sous la pression de la première, de voir son régime encore fragile se désorganiser, son opinion inquiète se démoraliser, les voies à la propagande communiste s'ouvrant largement.

Nous devons envisager contre l'Allemagne Occidentale une intervention de la seule Volkspolizei, sans assistance soviétique. Les forces communistes allemandes ont à leur disposition contre les Allemands de l'Ouest des moyens d'intervention qui leur laisseraient l'espoir d'éviter un choc avec les forces occidentales. Ce sont les sabotages généralisés, les grèves insurrectionnelles, les guerillas.

Les déclarations récentes de M. Grotewohl traduisent sans doute cette possibilité : "Les impérialistes américains ont porté la guerre en Corée; la lutte nationale du peuple allemand doit revêtir des formes différentes et plus concrètes." Les Russes prépareraient donc en Allemagne, non la guerre internationale, mais la guerre civile.

Un conflit de ce genre exige d'autres forces et d'autres armes que la guerre internationale. Sans doute serait-il temps

pour les puissances occidentales, tout en se préparant à affronter celle-ci, ce qui est la meilleure méthode d'en reculer le risque, de prévoir celui-là et de rassembler dès maintenant les moyens d'y répondre.

Il convient donc de mettre l'Allemagne Occidentale en état de défense, sans qu'en même temps cette condition nouvelle, qui assurerait sa protection contre les menaces de l'Est, ne suscite pour nous de nouveaux périls.

Il est opportun d'apaiser, dans la mesure du possible, la crainte qu'éprouverait l'U.R.S.S. à constater que l'Allemagne Occidentale est transformée en une place d'armes. Si l'on peut vraisemblablement éliminer du cours de la politique soviétique l'hypothèse de l'accident, cette politique étant insensible à la provocation et ne se laissant pas détourner de ses fins par telle ou telle initiative de ses adversaires, il est sage cependant de laisser comprendre aux Russes que les mesures de sécurité prises en Allemagne sont justifiées par le déploiement de forces dont ils font étalage dans leur propre zone. Ainsi seront-ils peut-être enclins à limiter leurs visées expansionnistes, et à conseiller la prudence à leurs clients allemands.

Il est non moins nécessaire d'enlever au Gouvernement allemand la tentation d'opérer, grâce à une force militaire reconstituée, de fructueux marchandages avec les autorités alliées, ou avec les autorités de l'Allemagne Orientale, ou même avec les Soviets.

Ces diverses conditions déterminent la forme que devrait emprunter un réarmement allemand.

L'hypothèse d'une participation de l'Allemagne Occidentale à la formation d'une armée européenne, dans laquelle entreraient des contingents germaniques avec leurs cadres, impliquerait immédiatement ou dans un proche avenir l'abrogation du statut et le recouvrement par l'Allemagne de l'égalité des droits.

On ne devrait pas non plus retenir l'éventualité de la création d'une police fédérale, qui entre les mains d'un Chancelier autoritaire, constituerait une véritable garde prétorienne, susceptible de porter atteinte au fédéralisme.

En revanche, en même temps que la police des Länder, chargée d'assurer la sécurité des arrières des forces d'occupation, serait réorganisée et renforcée, nous devrions préconiser la création de forces supplétives allemandes aux troupes alliées. Placées sous commandement allié, elles constitueraient dans une proportion à déterminer un élément des armées chargées exclusivement d'assurer la défense de l'Europe Occidentale sur des positions aussi voisines que possible de l'Allemagne Orientale.

La mise sur pied de tels contingents se heurterait d'ailleurs à de graves difficultés politiques, car le Chancelier ne manquerait pas de protester contre l'initiative qui le dessaisirait de moyens politiques, et l'opinion allemande serait déçue que des contingents allemands formassent des corps auxiliaires, à l'intérieur de troupes étrangères, et non pas une armée natio-



nale, ou bien encore une fraction d'une armée européenne, où leurs qualités militaires leur permettraient d'occuper une place de premier rang./.

10 septembre 1950

## Réarmement allemand.--

Les documents, dont nous avons été saisis par les Américains et les Britanniques, ne peuvent plus nous tromper sur leurs intentions. Ils cherchent, sous un nom ou sous un autre, à reconstituer une force armée allemande considérable. Lorsqu'ils demandent, les uns la participation d'un contingent allemand à une armée européenne, les autres la création d'une police fédérale de 100.000 hommes, ils s'efforcent encore de faire croire qu'il ne s'agit point, dans leur pensée, d'une armée allemande telle que nous l'avons connue. Peut-être leur désir est-il, en ne présentant pas les choses telles qu'elles sont ou telles qu'ils souhaitent qu'elles soient, de ne pas heurter trop violemment les Soviétiques, tout en préparant l'armée qu'ils estiment, sur le continent, nécessaire à leur protection. Ils ne sauraient, en tout cas, nous voiler, à nous, la vérité. Celle-ci est éclatante et la question est trop grave, elle est lourde de conséquences trop redoutables aux yeux du Gouvernement et de l'opinion française pour que les Alliés ne la regardent pas bien en face.

Il n'est pas, d'ailleurs, question seulement de la France, mais de toutes les Puissances occidentales, c'est-à-dire de l'Angleterre, des Etats-Unis qui n'ont peut-être pas mesuré toutes les répercussions que peuvent comporter leurs propositions, mais aussi des voisins directs de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande, par exemple, qui savent à quoi s'en tenir, dès que l'Allemagne redevient puissante par les armes, sur l'impression d'incertitude, de malaise, de

2.

crainte qui envahit le Continent. On ne saurait prétendre, maintenant, qu'un tel sentiment devrait appartenir au passé, que l'Allemagne a changé à ce point qu'elle peut contribuer à éveiller, chez les Nations qui l'entourent, le sentiment qu'elles seront rassurées, protégées. Nous n'en sommes malheureusement pas là. A mesure que les mois s'écoulaient, nous avons de plus en plus, devant nous, le spectacle d'un pays, qui, en se redressant, nous prouve qu'il n'a pas accompli, sur la voie de la démocratie, les progrès auxquels nous l'avons convié et qu'il est loin de renier un passé récent.

Sans doute pouvons-nous nous alarmer à juste titre du danger dont la Puissance de l'U.R.S.S. et de ses satellites nous menace tous, et en premier lieu l'Europe. Mais il ne faut pas, pour éviter un péril, en créer un autre. D'aucuns prétendent, que l'U.R.S.S. se soucie peu des desseins et de l'attitude de ses adversaires, qu'elle a déjà choisi son heure et que rien ne pourrait désormais la détourner de ses projets. C'est là probablement une vision quelque peu sommaire de la politique du Kremlin. Le réarmement de l'Allemagne quelle que soit la forme qu'il revête, est précisément de nature à constituer, pour les Soviétiques, le fait nouveau qu'ils n'accepteront pas et qui les mènera à déclencher le conflit. Si tel n'était pas le cas, nous n'en devrions pas, pour autant, nous montrer plus rassurés. Ne serions-nous pas, quelques années, quelques mois plus tard, les témoins d'un rapprochement germano-soviétique, l'U.R.S.S. offrant à l'Allemagne, en compensation du renversement de son attitude, ou même de sa collaboration militaire, les territoires dont elle l'a dépossédée. Il y a là une monnaie d'échange dont il ne nous faut jamais sous-estimer le prix. Comment nous imaginer que, le jour où l'Allemagne disposera de nouveau d'une force armée, sa principale, son unique préoccupation ne sera pas de reconstituer, par tous les moyens, par la guerre ou par l'entente, l'unité de son territoire ? Gardons présent à l'esprit le souvenir des liens particuliers qui, même en des temps où les deux pays s'affrontaient, existaient entre

les Etats-Majors allemand et russe.

Mais surtout, nous devons nous placer sur un terrain pratique et éviter d'ajouter un problème qui, à notre avis, n'est pas d'actualité, à tous ceux que nous avons déjà à résoudre. Il importe, d'abord, de développer les armées de nos pays et de les pourvoir en armements. C'est une première étape indispensable et le Gouvernement français a montré qu'il entendait apporter à l'effort commun une large part.

Cela signifie-t-il que nous comptons ne pas répondre aux demandes de M. Adenauer ? Encore importe-t-il de savoir en quoi elles consistent exactement. Modifiant la position qu'il avait adoptée, au début, en face des Hauts-Commissaires, le Chancelier n'en est plus, pour le moment, à réclamer une police destinée à assurer la sécurité extérieure de son pays contre une attaque de la Volkspolizei, de cette Volkspolizei dont il a fait un impressionnant tableau et qui, à en croire certains renseignements, n'est encore ni très solidement charpentée, ni dotée d'un moral à toute épreuve. Ce qu'il a décrit, c'est plutôt la Volkspolizei de demain, celle que les Soviétiques veulent nous opposer. Dans le mémorandum qu'il a remis à nos représentants en Allemagne, M. Adenauer a bien spécifié que la police dont il demandait la création, aurait à limiter sa tâche à la sécurité intérieure. Nul ne saurait contester l'importance de cette mission, surtout dans un pays où <sup>les</sup> infiltrations communistes venues du dehors représentent un incontestable danger. Mais on peut s'étonner, surtout si l'on tient compte des polices existant déjà dans les municipalités et les Länder et qu'il conviendrait, sans tarder, de réorganiser, du chiffre élevé que M. ADENAUER a mentionné. Il n'en aurait pas cité un autre s'il avait voulu confier à la police allemande non seulement une mission de protection intérieure, mais aussi le devoir de défendre l'Allemagne contre le danger du dehors.

Toutefois, s'il est permis de discuter sur les chiffres la position du Chancelier doit nous donner encore davantage à réfléchir lorsque se pose la question de l'organisation de la police. Nous savons

que ses prétentions à cet égard rencontrent en Allemagne même de sérieux obstacles, qu'il est obligé de surmonter des résistances multiples. C'est vraisemblablement parce que son autoritarisme effraye, parce que nombreux sont ceux qui redoutent que M. Adenauer, ou l'un de ses successeurs, hanté par des exemples pourtant néfastes ne recourt, le jour où l'Allemagne disposera de nouveau de bases solides, à des initiatives dangereuses. Une police de 100.000 hommes mise à la disposition quasi exclusive du Chancelier, c'est, étant donné le tempérament allemand, une armée de cadres sur laquelle il pourra s'appuyer et dont, bien plus encore que ceux des Allemands qui s'efforcent de résister au Chancelier, nous devons craindre la constitution et le rôle qu'elle ne manquera pas d'essayer de jouer dans la balance des forces. On ne saurait non plus négliger le fait que M. Adenauer a déjà auprès de lui un véritable Cabinet militaire dont nous pouvons deviner les conceptions et les tendances.

Le Gouvernement français insiste donc de la manière la plus pressante pour que ce soit dans le cadre des Länder que s'organise la police allemande, étant entendu que toutes mesures devront être prises pour que, dans des conditions à déterminer, le Gouvernement Fédéral puisse en disposer, si le besoin s'en fait sentir, avec le maximum de rapidité et de facilité.

Voici quelle doit être, à nos yeux, l'étape - car s'en est une - que l'on peut franchir à l'heure actuelle. Sera-t-il possible, demain, d'en franchir une autre ? Autrement dit, sera-t-il possible d'envisager la participation d'un contingent allemand à une armée européenne, ou plutôt atlantique. Ce n'est évidemment pas le Gouvernement français qui s'opposerait à la formation d'une telle armée en faveur de laquelle les représentants les plus qualifiés du Parlement français ont pris position, il y a quelques semaines à peine, devant l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Mais encore faut-il que nous sachions ce qu'il faut entendre par les mots "armée européenne". S'agira-t-il seulement d'une armée composée d'armées nationales juxtaposées et simplement dotées d'un commandement unique ? Pareille perspective ne serait pas de nature à nous rassurer suffisamment dans

l'éventualité ou, parmi ces armées nationales, se trouverait une armée nationale allemande. Sans doute importerait-il de s'engager plus avant, sans doute aurions-nous à nous montrer plus hardis, plus téméraires dans la voie de la fusion, de l'intégration. Dans ce cas il nous serait peut-être possible d'envisager, sans arrière-pensées excessives, la présence, à côté de nos forces, d'une force allemande dans l'armée internationale. Mais il convient auparavant que nous ayons nous-mêmes une idée claire de cette armée et que nous sachions qu'en y introduisant un contingent allemand, nous ne pourrions refuser à l'Allemagne la pleine, la totale égalité des droits.

Il y a là un problème d'avenir qui ne comporte pas uniquement un aspect allemand ; avant que nous n'ayons à l'examiner sous cet angle, il importe que nous-mêmes, en ce qui nous concerne, nous le soumettions à une étude approfondie pour savoir si, au lieu d'être un mot sonore, l'armée européenne peut constituer, dans la vie de nos peuples, une garantie de protection, de cohésion.

Il serait, à notre avis, au moins risqué de brûler les étapes. L'intégration de l'Allemagne dans le monde occidental est en train de s'accomplir. C'est une oeuvre d'une importance capitale pour nos peuples, il convient de ne pas la compromettre par des initiatives précipitées qui bouleverseraient les données de la question en retirant à l'Allemagne le désir qu'elle semble manifester, aujourd'hui, de vouloir se rapprocher de nous, désir qui s'explique, au reste, dans une large mesure, parce qu'elle y voit, à juste titre, son intérêt./.

*examen*  
A.B.

49-55-1  
DUPLICATA 305  
2  
9/13/50

chiffrement

*7/W  
N.Y  
fait*

BONN, le 13/9/1950 à 20 H 00

Reçu le 13/9 à 20 H 55

N°4654/56

RESERVE

Le Dr Schumacher a exposé de nouveau le 11 septembre devant la fraction SPD des conceptions sur le problème de la sécurité intérieure et extérieure de l'Allemagne Occidentale.

Il préconise la mise sur pied d'une police d'intervention dont la mission serait exclusivement de maintenir l'ordre à l'intérieur. Il s'élève violemment contre la création d'une "anti-Volkspolizei" noyau d'une nouvelle Wehrmacht. Mais il préférerait que cette police fut fédérale afin d'être soumise au contrôle du Bundestag ou tout au moins que le Gouvernement de Bonn disposât à son sujet de pouvoirs étendus.

La garantie de la sécurité extérieure reste pour lui affaire des alliés. Tant qu'un meilleur équilibre des forces ne sera pas réalisé en Europe entre l'Ouest <sup>et</sup> l'Est toute idée de réarmement de l'Allemagne doit à ses yeux être écartée. Dans les conditions présentes estime-t-il la reconstitution d'une Wehrmacht correspondrait en cas de conflit à un suicide. Mieux vaudrait dans ces conditions se cantonner dans une neutralité absolue. Seul un renforcement considérable des forces alliées surtout américaines stationnées en Europe et dont l'effectif devrait atteindre un ordre de grandeur d'au moins 1 million d'hommes déterminerait un changement de situation. A ce moment et alors seulement l'Allemagne Occidentale pourrait apporter sa contribution directe à la défense de l'Occident sous la forme de divisions constituées incorporées dans les armées alliées.

...

EM 49-55/A1/68 n°: 185

Le leader socialiste ne cite aucun chiffre ni pour la police d'intervention ni pour la contribution armée du Bund.

Il prône l'abandon du principe strictement défensif en cas de conflit et préconise la méthode de la "défensive offensive" qui consiste à occuper rapidement l'Allemagne Orientale et à placer le champ de bataille en territoire ennemi.

Il pense qu'une longue période de réarmement aurait des conséquences néfastes sur le standard de vie des masses qui risqueraient d'orienter le mécontentement dans le sens escompté par les Russes. Un effort massif et efficace de réarmement matériel et moral enlèverait par contre à l'URSS l'initiative dans la guerre froide pour la placer dans les mains des puissances occidentales. L'avantage changeant de camp ne manquerait pas d'avoir des répercussions profondes non seulement dans les pays satellites mais croit-il au sein même de la population russe.

Cet exposé a été suivi de vives discussions qui ne sont pas encore closes et l'examen de la question sera repris par la fraction dans une nouvelle réunion.

D'ores et déjà une large majorité des députés socialistes se rallie aux vues du leader. Les femmes députés restent hostiles à toute idée de réarmement. Un groupe de députés inébranlablement pacifistes objecte également que le réarmement ne s'impose pas tant que l'URSS paraît décidée à observer une stricte attitude défensive et qu'elle ne manifeste pas des intentions d'agression armée contre l'ouest. Cette théorie a été vivement combattue par plusieurs orateurs et l'impression prévaut que la ligne tracée par le Dr Schumacher recevra en définitive l'agrément de la fraction.

.....



Comme on le voit la position du SPD sur cette question n'a guère changé au cours de ces dernières semaines. Le parti demeure hostile à tout réarmement qui puisse faire courir à l'Allemagne Occidentale le moindre risque.

Au cours de la réunion le Dr Schumacher a rendu compte de la conversation que j'avais eue récemment avec M. Ollenhauer et il semble que la netteté avec laquelle il a tenu à distinguer la sécurité intérieure de la sécurité extérieure ne soient pas sans rapports avec les idées que j'avais discutées avec son collaborateur./.

ARMAND BERARD

Communiqué LONDRES Ambassade 8948/50

Suppléants 401/03

Diffusion : Pce République  
Pce Conseil  
MM. Parodi  
de la Tournelle  
Clappier  
de Bourbon Busset  
Duplicata  
3

DIRECTION D'EUROPE

3 Octobre 1950

164 10/3/50  
F

N O T E

-:-:-

a.s. du réarmement de l'Allemagne.

Il avait été indiqué, dans une note du 10 Septembre dernier, que, sur le plan de notre politique générale, le réarmement de l'Allemagne était de nature à comporter les plus sérieux inconvénients. Depuis lors, les délibérations de New-York ont confirmé que tel n'était pas le point de vue du Gouvernement de Washington; elles ont montré, en outre, qu'à l'exception de la France, les Etats signataires du Pacte de l'Atlantique se rallieraient aux conceptions américaines.

Il convient donc maintenant, à la veille de la réunion du Comité de Défense, d'examiner comment nous pouvons encore empêcher le réarmement allemand de s'effectuer dans des conditions et à un rythme de nature à susciter les plus vives inquiétudes.

Nous avons admis, au début de Septembre, avant l'ouverture des conversations tripartites, que la République Fédérale devait disposer d'une police renforcée lui permettant

./...

en 49-55/A 1/69

qui avait été fixé tout au moins pour une première période, ne soit plus retenu. De toutes façons du reste, il importerait que ce document et celui qui a été établi par les six, étant donné surtout le caractère vague de ce dernier, fussent étudiés de très près par le Comité de Défense.

Quoi qu'il en soit, et principalement au moment où l'un des aspects fondamentaux du problème allemand n'intéresse plus seulement les trois Puissances Occupantes, mais les douze Etats signataires du Pacte de l'Atlantique, il est indispensible que les Etats-Unis, le Royaume Uni et la France, ne laissent subsister aucun doute sur leur volonté de maintenir en Allemagne l'autorité suprême et les contrôles essentiels qui en découlent. Nous risquons, en effet de nous voir opposer, et pas seulement par des Allemands, la thèse selon laquelle le réarmement allemand ne se conçoit que dans l'égalité des droits. C'est précisément l'éventualité du réarmement allemand qui doit nous amener à demeurer sur nos gardes. Sans doute, était-il utile de contrôler une Allemagne désarmée. A plus forte raison devons-nous nous préserver la possibilité de conjurer la menace que constituerait la renaissance du militarisme allemand. Cela ne signifie pas que nous prendions, à ce sujet, une position définitive. Mais encore faut-il, pour que l'Europe puisse se fonder conformément à nos vues, que son cadre soit solidement construit avant que nous ne laissions à l'Allemagne une liberté d'action qui lui permettrait, sa force ayant été

./...

prématurément recouverte, ou bien d'édifier l'Union européenne sous sa direction, ou bien de l'empêcher de naître./.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

10/4/50

DÉCHIFFREMENT

APRÈS	SERES
BOON 5.10.50	19 H.150
RECU 5.10.50	19 H. 30

3100

GC

N° 5134/37

RESERVE SECRET

DF  
342

5147

Au cours d'une réunion privée que nous avons tenue, ce matin, avec mes deux collègues, Mr. Mac Cloy invoquant la latitude que la conférence de New York a laissée à cet égard, a exprimé le souhait que nous profitions de l'entretien que nous aurons, sans doute la semaine prochaine, avec le chancelier, pour chercher à nous faire en commun, une idée des réactions du Gouvernement Fédéral devant le projet de levée éventuelle de contingents allemands. Nous serions ainsi en mesure d'informer nos Gouvernements avant la réunion des Ministres de la Défense Nationale.

A cette occasion, mon collègue américain nous a rapporté la conversation qu'il avait eue, il y a quelques jours, à Berlin, avec le Dr. Schumacher. Le Chef du Parti S.P.D. avait répété avec insistance qu'il appartenait aux Alliés de présenter leurs demandes. La République Fédérale verrait, alors, dans quelle mesure et à quelles conditions elle pourrait y satisfaire. Mr. Mac Cloy avait fait observer à son interlocuteur que les Alliés n'étaient pas demandeurs, qu'ils ~~ne sont~~

J. H. 007109 (5)

Bu 40-55/A1/69

DÉCHIFFREMENT

2

GC

n'avaient nullement l'intention de supplier le Gouvernement Fédéral de participer à une défense de l'Allemagne et que, si celui-ci n'y était pas prêt, ils se borneraient à en tirer les conséquences, c'est-à-dire qu'ils défendraient une ligne située à l'Ouest, de telle sorte que l'Allemagne servirait fatalement de champ de bataille.

On voit que la thèse de Mr.Schumacher est analogue à celle du Chancelier ( mon télég. n° 5120-24).

Or, à la Conférence de New York, les Ministres alliés ont bien spécifié qu'ils n'étaient pas disposés à adresser à l'Allemagne Fédérale des offres que celle-ci aurait la faculté de discuter et à l'acceptation desquelles elle mettrait évidemment des conditions. Mr.Bevin, en particulier, a été formel à cet égard.

L'attitude de Mr.Adenauer et de Mr.Schumacher semblait embarrasser mes collègues. Je leur ai dit qu'on pourrait essayer d'employer une procédure différente. A supposer que la participation allemande à la Défense commune fût un jour admise, il suffirait d'annoncer la constitution d'une armée européenne et de faire savoir que les pays qui en exprimeraient le désir, pourraient y avoir part.

DÉCHIFFREMENT

CC

3

De cette manière, l'Allemagne, sans être  
expressément nommée, se trouverait, elle aussi, invitée. Mais  
c'est elle qui deviendrait demanderesse et les Alliés seraient  
en mesure de lui poser leurs conditions./.

FRANCO IS BONCET

Diffusion:

Présidence  
~~Ministère de~~ la République  
" du Conseil

M. Parodi, de la Tournelle,  
Clappier, de Bourbon Eusset,  
Duplicata

3

10/11/50

DÉCHIFFREMENT

*Mr Seydoux*  
*Il faut confirmer à M. Fr. - P. avant tout que son intention n'est pas d'être demandeur au regard des fou. all.*

BONN, le 6 octobre 1950 à 13 H. 40

Reçu, le 6 octobre à 14 H.

SECR. F-RESERVE

N° 51147-43

*et de ss. laisser pour des conditions par lui.*  
*Il y a bien de mettre en garde les 2 autres M. Com. contre une telle erreur.*  
*J. P. 9. 10 1950*

Mon collègue britannique a demandé au Chancelier ce qu'il entendait par cette condition " l'égalité de traitement " que M. ADENAUER mettait à l'acceptation éventuelle de la participation de l'Allemagne à la défense militaire de l'Europe. Voulait-il dire par exemple que les contingents allemands devraient avoir la même aviation, la même artillerie que n'importe quels autres ?

M. ADENAUER a répondu négativement. Egalité de traitement signifiait seulement, selon lui, que l'Allemagne devrait se voir attribuer les mêmes tâches militaires que les autres et que ses contingents ne seraient pas confinés dans un rôle de terrassiers ni de gardiens de voies ./.

FRANCOIS PONCET

DIFFUSION :

- Secrétaire de la République
- Secrétaire du Conseil
- M. PARODI
- DE LA TOURNELLE
- CLAPPIER
- DE BOURBON BUSSET
- PLICATA

(8)

H. 007109

50 44-55/A1/69



10/9/50

EU FENOCIAIRE  
1 OCT 1950

BONNEN 12 OCTOBRE 1950  
Reçu le 12 OCTOBRE à 17h.  
N° 5194

2 EU  
3 DP

rien  
9/12

Le Professeur Carlo SCHMID a pris la parole, le 8 Octobre, à BRUNSWICK, au cours d'une réunion organisée par le parti social-démocrate.

"Le parti SPD ne peut qu'opposer un "non" catégorique à M. Jules MOCH, qui demande que la liberté de la France soit défendue en Allemagne", a dit l'orateur. Afin de permettre à quelques bateaux de faire route vers les Etats-Unis, a-t-il poursuivi, une pseudo-armée européenne serait chargée de livrer des combats retardateurs. Cependant, cette résistance aurait pour résultat de créer de vastes étendues de terre brûlée en Allemagne et en France. Or, le sol de la France nous est cher aussi, car nous sommes de véritables Européens".

M. Carlo SCHMID a déclaré qu'un contingent de troupes allemandes ne saurait faire peur aux armées soviétiques, mais qu'il pourrait fort bien contribuer, dans le domaine de la politique intérieure, à faire tomber le pouvoir entre les mains d'"usurpateurs".

"Toutes les mesures militaires prises en Europe n'auraient aucun sens si l'on n'est pas certain d'arrêter une attaque russe sur l'Elbe et de livrer la deuxième bataille au-delà de la Vistule. Il ne faut pas oublier que MAGDEBOURG et DRESDE sont des villes allemandes". Et le leader social-démocrate a demandé que d'importantes forces américaines soient stationnées en Europe afin de servir de garantie contre "l'éventualité d'un nouveau "Dunkerque".

Rien n'est plus propre que la peur à attirer une troisième guerre mondiale, a également déclaré M. Carlo SCHMID qui a ajouté : "Au lieu de nous perdre dans des discussions sur les rapports entre l'Est et l'Ouest et sur la remilitarisation éventuelle de l'Allemagne, nous devrions nous consacrer aux tâches les plus urgentes, à savoir la réparation des dommages causés par la guerre et la création d'une Europe unifiée". A cet effet, la péréquation des charges, l'assistance aux victimes de la guerre et la construction de logements devraient être réalisées en premier lieu".

HAUSSAIRE

Eu 49-55/A/69

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉCHIFFREMENT

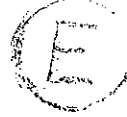
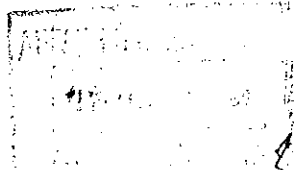
TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

228

10/9/50

JBD

*rearmement*



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100  
101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154  
155  
156  
157  
158  
159  
160  
161  
162  
163  
164  
165  
166  
167  
168  
169  
170  
171  
172  
173  
174  
175  
176  
177  
178  
179  
180  
181  
182  
183  
184  
185  
186  
187  
188  
189  
190  
191  
192  
193  
194  
195  
196  
197  
198  
199  
200  
201  
202  
203  
204  
205  
206  
207  
208  
209  
210  
211  
212  
213  
214  
215  
216  
217  
218  
219  
220  
221  
222  
223  
224  
225  
226  
227  
228  
229  
230  
231  
232  
233  
234  
235  
236  
237  
238  
239  
240  
241  
242  
243  
244  
245  
246  
247  
248  
249  
250  
251  
252  
253  
254  
255  
256  
257  
258  
259  
260  
261  
262  
263  
264  
265  
266  
267  
268  
269  
270  
271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
280  
281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
300  
301  
302  
303  
304  
305  
306  
307  
308  
309  
310  
311  
312  
313  
314  
315  
316  
317  
318  
319  
320  
321  
322  
323  
324  
325  
326  
327  
328  
329  
330  
331  
332  
333  
334  
335  
336  
337  
338  
339  
340  
341  
342  
343  
344  
345  
346  
347  
348  
349  
350  
351  
352  
353  
354  
355  
356  
357  
358  
359  
360  
361  
362  
363  
364  
365  
366  
367  
368  
369  
370  
371  
372  
373  
374  
375  
376  
377  
378  
379  
380  
381  
382  
383  
384  
385  
386  
387  
388  
389  
390  
391  
392  
393  
394  
395  
396  
397  
398  
399  
400  
401  
402  
403  
404  
405  
406  
407  
408  
409  
410  
411  
412  
413  
414  
415  
416  
417  
418  
419  
420  
421  
422  
423  
424  
425  
426  
427  
428  
429  
430  
431  
432  
433  
434  
435  
436  
437  
438  
439  
440  
441  
442  
443  
444  
445  
446  
447  
448  
449  
450  
451  
452  
453  
454  
455  
456  
457  
458  
459  
460  
461  
462  
463  
464  
465  
466  
467  
468  
469  
470  
471  
472  
473  
474  
475  
476  
477  
478  
479  
480  
481  
482  
483  
484  
485  
486  
487  
488  
489  
490  
491  
492  
493  
494  
495  
496  
497  
498  
499  
500  
501  
502  
503  
504  
505  
506  
507  
508  
509  
510  
511  
512  
513  
514  
515  
516  
517  
518  
519  
520  
521  
522  
523  
524  
525  
526  
527  
528  
529  
530  
531  
532  
533  
534  
535  
536  
537  
538  
539  
540  
541  
542  
543  
544  
545  
546  
547  
548  
549  
550  
551  
552  
553  
554  
555  
556  
557  
558  
559  
560  
561  
562  
563  
564  
565  
566  
567  
568  
569  
570  
571  
572  
573  
574  
575  
576  
577  
578  
579  
580  
581  
582  
583  
584  
585  
586  
587  
588  
589  
590  
591  
592  
593  
594  
595  
596  
597  
598  
599  
600  
601  
602  
603  
604  
605  
606  
607  
608  
609  
610  
611  
612  
613  
614  
615  
616  
617  
618  
619  
620  
621  
622  
623  
624  
625  
626  
627  
628  
629  
630  
631  
632  
633  
634  
635  
636  
637  
638  
639  
640  
641  
642  
643  
644  
645  
646  
647  
648  
649  
650  
651  
652  
653  
654  
655  
656  
657  
658  
659  
660  
661  
662  
663  
664  
665  
666  
667  
668  
669  
670  
671  
672  
673  
674  
675  
676  
677  
678  
679  
680  
681  
682  
683  
684  
685  
686  
687  
688  
689  
690  
691  
692  
693  
694  
695  
696  
697  
698  
699  
700  
701  
702  
703  
704  
705  
706  
707  
708  
709  
710  
711  
712  
713  
714  
715  
716  
717  
718  
719  
720  
721  
722  
723  
724  
725  
726  
727  
728  
729  
730  
731  
732  
733  
734  
735  
736  
737  
738  
739  
740  
741  
742  
743  
744  
745  
746  
747  
748  
749  
750  
751  
752  
753  
754  
755  
756  
757  
758  
759  
760  
761  
762  
763  
764  
765  
766  
767  
768  
769  
770  
771  
772  
773  
774  
775  
776  
777  
778  
779  
780  
781  
782  
783  
784  
785  
786  
787  
788  
789  
790  
791  
792  
793  
794  
795  
796  
797  
798  
799  
800  
801  
802  
803  
804  
805  
806  
807  
808  
809  
810  
811  
812  
813  
814  
815  
816  
817  
818  
819  
820  
821  
822  
823  
824  
825  
826  
827  
828  
829  
830  
831  
832  
833  
834  
835  
836  
837  
838  
839  
840  
841  
842  
843  
844  
845  
846  
847  
848  
849  
850  
851  
852  
853  
854  
855  
856  
857  
858  
859  
860  
861  
862  
863  
864  
865  
866  
867  
868  
869  
870  
871  
872  
873  
874  
875  
876  
877  
878  
879  
880  
881  
882  
883  
884  
885  
886  
887  
888  
889  
890  
891  
892  
893  
894  
895  
896  
897  
898  
899  
900  
901  
902  
903  
904  
905  
906  
907  
908  
909  
910  
911  
912  
913  
914  
915  
916  
917  
918  
919  
920  
921  
922  
923  
924  
925  
926  
927  
928  
929  
930  
931  
932  
933  
934  
935  
936  
937  
938  
939  
940  
941  
942  
943  
944  
945  
946  
947  
948  
949  
950  
951  
952  
953  
954  
955  
956  
957  
958  
959  
960  
961  
962  
963  
964  
965  
966  
967  
968  
969  
970  
971  
972  
973  
974  
975  
976  
977  
978  
979  
980  
981  
982  
983  
984  
985  
986  
987  
988  
989  
990  
991  
992  
993  
994  
995  
996  
997  
998  
999  
1000

LONDRES, le 9 Octobre 1950 21H50

reçu le 9 à 22H 30

TRES URGENT

R E S E R V E

N° 3666/74

*9 / Baum  
W (fait)*

*2 ED  
3 DP*

M. Bevin m'a reçu cet après-midi.

Le Secrétaire d'Etat, qui m'a paru dans un état physique sensiblement plus mauvais qu'il y a un mois, avait sous les yeux un projet d'instructions à Sir Oliver Harvey; mais ce projet, qui doit contenir entre autres un exposé détaillé des vues britanniques sur la contribution militaire à prévoir de l'Allemagne, faisait encore l'objet de discussions entre les départements ministériels intéressés. Le Ministre ne m'a donc donné à ce sujet aucune précision, non plus que sur les autres questions qui peuvent être abordées dans ce document.

J'ai dit à M. Bevin qu'après les conversations que j'avais eues à Paris et bien que le Gouvernement n'ait pas encore pris de décision définitive, il me semblait impossible que nous puissions nous rallier à la proposition américaine tendant à admettre dès maintenant le principe du réarmement allemand.

J'ai souligné que ce serait une grave erreur que d'attribuer cette attitude aux souvenirs du passé ou à la crainte d'une réapparition éventuelle du péril germanique à nos frontières. Nous étions bien plutôt convaincus que la reconstitution de divisions allemandes, de quelques précautions qu'on prétendit l'entourer, conduirait très vite à la formation d'une véritable

6  
3. H. 007109

EU 44-55/M/69

DÉCHIFFREMENT

-2-

armée qui se considérerait nécessairement comme l'instrument destiné à rendre à l'Allemagne ses frontières d'avant 1939 et qui serait, en tout cas, l'instrument de la reconquête des terres germaniques de l'Est; on créerait l'instrument pour une guerre préventive.

J'ai souligné le caractère illusoire des garanties envisagées, qui, au surplus, ne tiendraient pas longtemps contre le principe de l'égalité des droits que les Allemands ne cesseraient de mettre en avant.

J'ai dit que, dans ces conditions, c'est la considération des intérêts de l'Europe et de la paix qui nous commandait d'insister pour qu'avant toute reconstitution de forces militaires allemandes et avant toute acceptation du principe d'une telle reconstitution, le réarmement occidental ait déjà marqué de très importants progrès. Ce n'est que ce résultat, une fois obtenu, que l'on pourrait apprécier la possibilité de faire participer les Allemands de l'Ouest à la défense de leur territoire. Or, la tactique suivie à Washington nous faisait déjà apparaître aux yeux des Allemands en posture de demandeurs; discuter avec M. Adenauer de l'étendue et de la contribution allemande à un réarmement éventuel, c'était se mettre à sa merci.

A tout cela, M. Bevin a répondu par les mêmes arguments qu'à Washington; c'est un fait que l'Europe ne pouvait être défendue assez loin à l'Est sans participation d'effectifs allemands; renoncer à cette participation, c'était vouloir reporter le danger vers l'Ouest. Il ne s'agissait pas, d'autre part, de contester la priorité du réarmement allié; et en ce qui <sup>le</sup> concernait, le Gouvernement britannique y tenait essentiellement. L'acceptation de principe, demandée par M.

*le doc  
accept  
the principle  
was*

Acheson, était dès lors sans risque, à tout le moins sans risque comparable à celui auquel nous exposerait un refus. Ecarter le plan américain, c'était, en fait, renoncer aux avantages essentiels que comportaient les propositions de M. Acheson et provoquer outre Atlantique, une nouvelle crise d'isolationisme qui amènerait Washington à consacrer tout son effort à développement des seules forces américaines. Enfin, il fallait savoir si on croyait, oui ou non, à un danger russe. Ayant répondu que je ne croyais pas à ce danger dans l'immediat et marqué que je <sup>ne</sup> pensais pas que Washington pût facilement se détourner de l'Europe, j'ai insisté ensuite sur l'aspect franco-anglais de l'affaire. J'ai dit l'impression pénible qu'on avait ressentie à Paris en constatant que dans une question aussi grave et qui touchait si directement à l'objet des traités existant entre la France et la Grande-Bretagne (traité de Dunkerque et traité de Bruxelles) la délégation britannique avait cru pouvoir, sans discussion approfondie avec nous, abandonner une position jusque-là commune. J'ai ajouté même que si, demain, français et britanniques agissaient ensemble à Washington pour que toute décision sur le principe du réarmement fût ajournée jusqu'après étude complète en commun de la question, il me semblait impossible que le Gouvernement américain ne tînt pas compte de pareille attitude.

A quoi M. Bevin s'est borné à répondre que toute décision comportait des risques qu'il fallait peser et qu'au surplus, il espérait que la communication qui serait faite sans doute demain à Paris, retiendrait l'attention du Gouvernement français. Lui-

-4-

même examinerait soigneusement les réactions qu'elle appellerait de notre part.

L'état manifeste d'extrême fatigue dans lequel se trouvait le Secrétaire d'Etat, m'interdit de tirer aucune conclusion du ton de lassitude et de découragement dont étaient marqués ses propos./.

MASSIGLI

## DIFFUSION:

Pce de la République  
Pce du Conseil  
M. PARODI  
M. de la TOURNELLE  
M. CLAPPIER  
M. de BOURBON-BUSSET  
DUPLICATA

3

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME AU DÉPART



10/9/50

CHIFFREMENT

DIRECTION D'EUROPE

PARIS, le 9 octobre 1950

**PAR EXPRES**

9 OCT 1950

*Urgent*

MINISTÈRE  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
PARIS  
19 OCT 1950  
LE MINISTRE

B O N N 2882-85  
2827-32 8582-85 2044-47  
(à communiquer à : LONDRES, WASHINGTON, ROME,  
BRUXELLES, LA HAYE, LUXEMBOURG).  
1033-36 1004-07 456-450

s. Réarmement allemand

Vos récents télégrammes m'ont montré l'effort qui est tenté actuellement du côté allemand pour essayer, dans la question d'un éventuel réarmement allemand ou, d'une manière plus générale, d'une contribution de l'Allemagne à la défense de l'Ouest, de placer les Gouvernements occidentaux dans la position de demandeurs vis-à-vis du Gouvernement de Bonn, comme vous me l'avez signalé, M. Adenauer et M. Schumacher se trouvent d'accord, en la circonstance, pour soutenir des thèses analogues, qu'appuient, de leur côté, dans leurs propos ou leurs écrits, des personnalités militaires, telles que le Général Guderian et le Général Manteuffel. Nous assistons évidemment au développement d'une manœuvre de grande envergure qui, dans l'esprit des dirigeants allemands, est de nature à valoriser leur participation de leur pays à l'effort occidental et à lui donner la possibilité de poser ses conditions. Dès maintenant, la question de la reconnaissance de l'égalité absolue des droits et de traitement entre

.../.

En 40-55 / 11/69

PREMIER

- 2 -

l'Allemagne et les autres puissances européennes figure, pour ces mêmes dirigeants, à l'ordre du jour et les réactions ~~de~~ <sup>de l'Union</sup> grande partie de l'opinion, réticente pour le moment à l'égard de tout réarmement, facilitent le jeu auquel se livrent les chefs politiques de la République fédérale.

~~Les conséquences d'une pareille tactique, si elle parvenait à s'imposer, seraient aussi néfastes qu'imprévisibles dans leur ampleur. Je tiens donc à vous indiquer que vos préoccupations à cet égard sont <sup>donc</sup> pleinement justifiées et à vous <sup>je m'y</sup> confirmer que, quelle que soit l'évolution du problème du réarmement allemand et les solutions qui lui seront apportées, il n'est pas, en tous cas, dans les intentions du Gouvernement français d'être demandeur à l'égard du Gouvernement de Bonn et de se laisser poser des conditions par lui. Il est à souhaiter que les réponses qui ont été faites à M. Mac Cloy par M. Schumacher et à Sir Ivone Kirkpatrick par le Chancelier aient suffisamment éclairé vos collègues sur les <sup>risques</sup> ~~regimes~~ que comporte l'attitude qu'ils ont adoptée, au cours de ces derniers jours; je ne vous en demande pas moins d'user de toute votre influence auprès d'eux pour les mettre l'un et l'autre en garde contre le renouvellement d'une semblable erreur./.~~

A. Parodi

EU 4 5 1

10/4/50

CHIFFREMENT

Direction politique  
Pactes

9 octobre 50

*non envoyé*

Londres  
Bruxelles  
La Haye  
Luxembourg  
Rome  
Lisbonne

Washington  
Ottawa  
Copenhague  
Reykjavik  
Oslo  
Et Comm. BONN

Le Conseil de l'Atlantique a décidé le 9 septembre dernier de soumettre la question d'une contribution éventuelle de l'Allemagne à la défense de l'Europe occidentale au Comité des ministres de la Défense nationale qui se réunit à Washington le 28 octobre prochain.

Au moment où les Gouvernements des pays signataires du pacte de l'Atlantique procèdent aux études voulues en vue de cette conférence, il ne paraît nécessaire de préciser et de résumer les vues du Gouvernement français sur ce point, et, plus particulièrement, à l'égard de la solution préconisée par M. Acheson devant le Conseil.

I.- Le Gouvernement des Etats-Unis propose d'associer l'Allemagne à la défense occidentale, en constituant des unités allemandes allant jusqu'à la division qui seraient incorporées à



la force unifiée dont le Conseil de l'Atlantique a décidé la création. Il spécifie, en même temps, qu'il ne saurait être question ni de former une armée nationale allemande, ni de reconstituer un Etat-major allemand; les unités envisagées recevraient de l'étranger, pour rester dans sa dépendance, la totalité de leur armement, dont la livraison ne viendrait qu'en second lieu, après qu'auraient reçu satisfaction les besoins des Puissances occidentales. Bien que ce projet ne soit donc pas d'une application immédiate, une décision de principe serait nécessaire dès maintenant, pour permettre, suivant M. Acheson lui-même, d'organiser aussitôt en Allemagne les services administratifs indispensables à la réalisation ultérieure du programme.

II.- Pour ce qui est du principe même d'une participation allemande à la défense de l'Occident, le Gouvernement français, pour sa part, est entièrement d'accord : il ne serait, de la part des Puissances occidentales, ni logique de défendre le sol allemand sans l'appui de l'Allemagne, ni adroit de se ruiner en armements pendant que l'industrie allemande pourrait, en toute quiétude, se consacrer à la conquête pacifique des marchés mondiaux. L'idée fondamentale qui se trouve à la base de la proposition américaine ne peut donc que recueillir notre approbation.

III.- La méthode et le programme envisagés à Washington, en revanche, provoquant de notre part les plus expresses réserves, et nous paraissent lourds de dangers que ne compense aucun avantage. De prime abord, les propositions de M. Acheson font apparaître une contradiction interne, qu'on ne peut nier sans se duper volontairement. Quelle différence peut-il y avoir, en effet, entre une armée

et un Etat-major nationaux, que l'on déclare répudier, et un certain nombre de divisions, possédant chacune son propre Etat-major, formées sous la direction de services centraux qui équivaldraient à un ministère de la Défense nationale, représentées, enfin dans l'Etat-major de la force unifiée par des officiers d'Etat-major allemands ? C'est jouer sur les mots que prétendre voir autre chose qu'une pure dissemblance de forme entre ces deux armées.

IV.- La solution proposée présente des dangers nombreux et évidents :

Sur le plan intérieur, elle soulève, en de nombreux pays, de vives résistances et des appréhensions légitimes. L'opinion française, notamment, ne pourra jamais comprendre que l'on veuille proclamer aujourd'hui la volonté de refaire une armée allemande, quand chacun sait que les alliés ne pourront être eux-mêmes réarmés qu'après de longs délais.

Sur le plan international, nous avons à compter dès maintenant avec les réactions possibles de l'URSS, dont beaucoup d'observateurs expérimentés pensent qu'elle verra dans le réarmement de l'Allemagne une véritable provocation, propre à justifier la guerre. Les satellites, d'autre part, qui ne sont actuellement pour la politique soviétique que des auxiliaires incertains, restent préoccupés au premier chef, de la menace allemande, et l'exécution des projets américains ne pourrait que les souder plus étroitement à l'URSS.

elles composées; comme le veut Washington, les divisions isolées les unes des autres, l'armée allemande serait fatalement encadrée par la ceste militaire qui lui a toujours fourni ses chefs, et dont nous avons pu constater l'absence de scrupules comme l'esprit de conquête; comme la grande majorité des allemands, (sans que l'on puisse en être surpris ou les en blâmer), cette armée ne pourrait se résigner à voir l'Allemagne coupée en deux; bien plus, sa seule existence fournirait un aliment à l'irréductibilité vis à vis des provinces de l'Est, et ferait naître un appétit de revanche propre à nous entraîner dans une troisième guerre mondiale.

Devons-nous prêter l'armée atlantique à ce jeu et préparer les voies à un péril conflit, où nous aurions tout à perdre et rien à gagner, puisque, dans l'hypothèse la plus favorable, il aboutirait à la constitution d'un quatrième Reich dont la puissance militaire et industrielle détruirait une fois de plus l'équilibre des forces sur le vieux continent, et pourrait ensuite se retourner contre nous ?

V.- Le Gouvernement français, en revanche, n'est aucunement opposé à la recherche des moyens pratiques grâce auxquels la contribution allemande pourrait revêtir une forme substantielle sans entraîner les inconvénients, voire les périls dénoncés plus haut.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'exposer moi-même au cours des conversations de New York, le Bund peut prendre sa part des charges de la défense occidentale par de nombreux moyens : par l'augmentation des frais d'occupation, par exemple, qui vont se trouver singulièrement accrus du fait de l'accroissement des effectifs alliés; par la

fabrication d'acier, de produits demi-finis, ou de matériels autres que des armements proprement dits; par l'exécution de travaux de défense et de production qui donneraient de l'emploi à une main d'oeuvre importante dans un pays où le chômage sévit.

De plus, dans le domaine de la police, le Gouvernement français s'est déclaré disposé à envisager à la fois une augmentation considérable des effectifs et des armements, et la formation d'unités mobiles capables de se transporter rapidement sur les divers points du territoire. Dans la pratique, l'exécution d'un tel programme, qui exige peu de temps, aboutirait à déclarger les forces d'occupation de tout souci sur leurs arrières en confiant à la police allemande les moyens et le soin de combattre la cinquième colonne, de réprimer les attentats et les sabotages, de canaliser les réfugiés, et même de lutter contre les attaques aéroportées.

VI.- Après une étude attentive, le Gouvernement français n'est pas arrivé à découvrir les avantages qui peuvent résulter pour les Puissances de l'Atlantique de la solution recommandée par le Gouvernement des Etats-Unis. Au contraire, les inconvénients et les dangers lui en paraissent d'autant plus considérables qu'il s'agit de proclamer dès maintenant une décision qui ne prendrait effet que dans un avenir encore assez éloigné. Dans l'immédiat, le but pratique que se propose Washington peut être atteint bien plus rapidement en recourant aux méthodes que nous suggérons, et qui sont propres à conserver aux Alliés le minimum de contrôle indispensable : l'instabilité et la division des esprits en Allemagne,

l'expérience du passé, l'actuelle faiblesse militaire des nations occidentales, tout donne à penser qu'il serait téméraire de placer un instrument de puissance entre les mains du Gouvernement de Bonn avant que l'Allemagne de l'ouest n'ait été solidement accochée à l'Europe, et à des institutions où les devoirs, les droits et les responsabilités de chacun auront été définis clairement.

VII.- En adoptant cette attitude, la France n'obéit aucunement comme certains affectent de le penser, à des ressentiments historiques, ou à je ne sais quelle manie de croire que le passé se répète fatalement. Elle a conscience, au contraire, de servir la cause du rattachement définitif de l'Allemagne à l'Europe de l'Ouest et de sa réconciliation avec ses voisins. Qu'on n'oublie point que c'est au Gouvernement français que l'Allemagne doit d'être présente à Strasbourg, de discuter à Paris le "pool" du charbon et de l'acier. Ces initiatives mêmes nous donnent le droit et nous font un devoir de mettre nos alliés du pacte de l'Atlantique en garde contre des décisions hâtives ou prématurées, dont le résultat serait bien plutôt de retarder l'adhésion convaincue de l'Allemagne à la communauté européenne que d'accélérer son accord avec elle.

Je vous serais obligé, à la première occasion, d'exposer au Ministre des Affaires étrangères les vues qui précèdent et de me faire connaître l'accueil qu'elles auront trouvé auprès de lui ./.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

299

10/11/50

DÉCHIFFREMENT

A.B.

LONDRES, le 11.10.1950 - 19 H 20

Reçu le 11.10 - 19 H 40

N° 3692/94

RESERVE

Il semble, à en juger par l'entretien qu'un de mes collaborateurs vient d'avoir avec le Chef du service compétent, que le Foreign Office soit encore quelque peu désorienté par l'alignement de M. Bevin sur la politique de M. Acheson en ce qui concerne la participation de l'Allemagne à la défense occidentale.

Le Foreign Office se rend en effet pleinement compte des avantages que le Gouvernement allemand ne manquera pas de tirer de la position de demandeurs où le placeraient en fait les puissances occupantes. La démission de M. Heinemann, significative des réticences d'un groupe assez considérable d'Allemands de l'Ouest, à l'égard d'une mesure qui accentuera encore la division de l'Allemagne, lui paraît devoir renforcer la position du Chancelier dans une négociation éventuelle tout autant que l'attitude du Dr Schumacher où les propos des généraux de l'ancienne Wehrmacht.

On estime toutefois que les risques inhérents à un marchandage avec les Allemands ne sauraient être comparés avec celui de voir les Américains se désintéresser d'une Europe qu'ils juggeraient ne pas être prête à payer sur le plan politique le prix de sa propre défense. Or le Foreign Office n'exclut pas du tout la possibilité d'un tel revirement de l'opinion américaine.

On estime également que, s'il existe une chance d'affecter un réarmement de l'Allemagne de modalités telles que les dangers en soient en

J. H. 007109 (9)

Eu 49-55/A1/69

LES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

DÉCHIFFREMENT

2.

grande partie écartés, c'est maintenant qu'il faut la jouer, chaque semaine qui passe renforçant la position des Allemands.

Dans ces conditions, et sans prétendre pour autant que la décision du Gouvernement soit satisfaisante, on la considère comme la seule valable./.

MASSIGLI

Diffusion : Pce République  
Pce Conseil  
Mm. Parodi  
de la Tournelle  
Clappier  
de Bourbon Busset  
Duplicata  
3

AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
TELEGRAMME A L'ARRIVÉE

DÉCHIFFREMENT

12 OCT 1950  
SECRET

501

10/11/50

WASHINGTON, le 12 octobre 1950 à 20 H.

reçu le 12 à 7 H 30

N° 4083/84

EUROPE

12 OCT 1950

EU  
3A77

Je me réfère à mon télégramme 4042/48.

Au cours de sa conférence de presse de ce matin, M. Dean Acheson a confirmé que la position américaine relative à l'utilisation des ressources en effectifs de l'Allemagne dans le cadre d'une Europe unifiée n'avait pas varié. Il a indiqué à ce sujet que la proposition faite par son gouvernement sur ce point à la conférence de New-York paraissait saine et qu'elle était maintenue. Le secrétaire d'Etat a néanmoins tenu à démentir que le gouvernement américain ait en quelque sorte posé un ultimatum au gouvernement français au cours de la réunion et qu'il ait menacé de ne pas envoyer de renforts en Europe si le réarmement d'unités allemandes n'était pas accepté. Il a observé à ce propos que les projets américains dans ce domaine n'étaient pas liés entièrement à une participation allemande à la défense occidentale et qu'en conséquence le renforcement des troupes américaines stationnées en Europe serait mis en oeuvre comme il avait été prévu./.

PONNET

LEA 49-55/A1/69



AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

EUROPE 330

10/13/50

DÉCHIFFREMENT

GC

BONN 13.10.50 21 H. 30

RECU 13.10.50 21 H. 40

N° 5340/41

*Police*

*g/L/W (fait)*

*2*



*3*

On s'est demandé pourquoi le Chancelier Adenauer était devenu plus conciliant en ce qui concerne le problème de la création d'une force de Police mobile,

Ce n'est pas seulement parce que les décisions des trois Ministres à New York l'ont convaincu de l'inutilité de ses efforts pour obtenir une police Fédérale placée sous ses ordres et parce qu'au surplus la garantie des Puissances a enlevé à ses arguments une partie de leur importance.

C'est aussi parce que la question l'intéresse moins, depuis que s'est ouverte à ses yeux, la perspective de la formation prochaine de contingents militaires allemands.

Toute son attention se dirige maintenant dans cette direction. Aussi semble-t-il permis d'en conclure qu'il a reçu des encouragements et des assurances positives du Haut Commissaire Américain.

On ne doit pas, selon moi, écarter l'hypothèse dans laquelle l'Amérique, et l'Angleterre qui la suit, réaliseraient leurs projets pour leur propre compte et dans leurs propres zones et intégrerait à leurs troupes des contingents allemands, quelle que fût notre attitude.

FRANÇOIS PONCET

J. H. 007109 (9)

*BU 49-55 / A1 / 69*

EU-4-5-1

10/18/50

FS/LR

DIRECTION D'EUROPE



34

*à l'...*  
*M. de la...*  
*18 octobre 1950*

N O T E

A/S Réarmement allemand, -

Il paraît résulter des initiatives prises sur le terrain pratique par les Etats-Unis en ce qui concerne le réarmement de l'Allemagne (contacts, par exemple, entre le Général Hays, adjoint de M. Mac Cloy et le Général von Scheverin) que le problème ne serait plus entier. Il ne s'agit plus, semble-t-il, de savoir si l'on réarmera l'Allemagne, mais si la France tiendra ou non à jouer un rôle en la circonstance. Ou bien, le réarmement allemand interviendra dans le cadre des relations germano-américaines, avec toutes les conséquences politiques qui en résulteront inévitablement ; ou bien la France, s'appuyant sur la recommandation adoptée en septembre dernier par le Conseil de l'Europe, se fera la championne de la création d'une armée européenne-elle-même intégrée dans une force unifiée atlantique-qui serait placée sous le commandement français et comprendrait des contingents allemands.

En procédant de la sorte, la France resterait

Eu 49-55/A1/70

2.

dans la ligne de la politique qui l'a conduite à créer le Conseil de l'Europe, destiné à être le couronnement d'un édifice dont le projet de mise en commun des ressources en charbon et en acier représenterait le premier pilier.

Si les circonstances étaient effectivement telles que nous n'eussions plus qu'à nous engager dans une pareille voie, encore faudrait-il que toutes les précautions fussent prises pour éviter les conséquences fâcheuses pouvant résulter pour nous d'un réarmement allemand, quelle que soit la forme qu'il revête.

La prudence s'impose d'autant plus que, durant ces dernières semaines, les prétentions allemandes se sont singulièrement précisées. Sur le plan militaire, les porte-paroles du Gouvernement allemand ne dissimulent déjà plus que la division allemande ne serait plus, à leurs yeux, une unité suffisante ; ils réclament le corps d'armée. Mais, selon des indications secrètes, ils vont plus loin : le Général von Schwerin considérerait comme nécessaires une aviation allemande d'accompagnement et une participation allemande à l'Etat-Major atlantique.

Dans le domaine politique, l'égalité des droits nous est présentée comme le corollaire logique et inévitable de la collaboration de la République fédérale sur le plan militaire. Cela signifie l'abandon du Statut d'occupation, demandé notamment par M. Hallstein dans le document qu'il a remis à M. Monnet ; la disparition de la Haute-Commission ; l'établissement des relations entre l'Allemagne et les Puissances occidentales sur une base contractuelle, l'accord à conclure portant notamment sur les conditions du maintien des troupes alliées sur le territoire fédéral.

Pour la première fois, d'autre part, un Ministre allemand, M. *Seibohm*, s'est prononcé publiquement en faveur du retour à l'Allemagne du territoire des *Sudètes*. Déclaration qui

.../...

3.

prend sa valeur si on la rapproche de l'intérêt accru que de nombreux Allemands, soutenus par les Américains, portent aux provinces de l'Est, sans se soucier des risques qu'entraînerait une politique destinée à les récupérer.

Il importe donc que nous mettions tout en oeuvre, dans le cas où nous consentirions au principe du réarmement allemand, pour obtenir, entre autres, les garanties suivantes :

Sur le plan militaire :

- Priorité du réarmement des Puissances du Pacte de Bruxelles par rapport au réarmement de l'Allemagne.

- Engagement formel des gouvernements américain et britannique de maintenir leurs armées en Allemagne pour un temps indéterminé, étant entendu, au surplus, que les forces alliées stationnées en territoire allemand devront toujours s'y trouver, par rapport aux forces allemandes, dans la proportion de deux à un. Dans l'éventualité d'une détente internationale qui entraînerait l'évacuation totale ou partielle de l'Allemagne, la dissolution et le désarmement des forces allemandes devraient précéder cette évacuation.

- Organisation de l'Etat-Major unifié dans des conditions telles que la reconstitution d'un Etat-Major allemand ne soit plus possible.

- Interdiction de la fabrication en territoire allemand tout au moins de certaines catégories de matériel de guerre, telles que l'armement lourd et l'armement collectif.

- Impossibilité pour l'Allemagne, au moins à un premier stade, de disposer d'unités autres que de régiments d'infanterie.

Sur le plan politique :

- Affirmation du maintien de l'Autorité Suprême qui subsisterait jusqu'au moment où l'organisation européenne serait

.../...

suffisamment avancée pour que l'Allemagne puisse passer directement du régime du contrôle unilatéral auquel elle est soumise à un régime international limitant la souveraineté de tous les Etats de l'Europe occidentale.

- Aboutissement du Plan Schuman et mise en oeuvre de projets similaires concernant d'autres branches de l'économie européenne. Une collaboration européenne limitée au domaine des armements serait insuffisante et choquante.

- Nécessité, pour des considérations politiques évidentes, d'éviter que les troupes de la République fédérale ne soient placées, en temps de paix, au contact de la Volkspolizei et, d'une manière générale, sur les frontières.

D'autre part, il serait éminemment souhaitable que, dans l'hypothèse qui vient d'être envisagée, le memorandum qui avait été établi, à New-York, le 21 septembre dernier, par les Ministres des Affaires Etrangères et de la Défense Nationale, pût être soumis à un nouvel examen. S'il devait, en effet, être maintenu tel quel, la République fédérale disposerait non seulement des contingents que l'on prévoit pour elle dans le cadre de l'armée européenne, mais aussi de forces de police assimilables par leurs effectifs et surtout par leur armement à des unités militaires, ainsi que d'unités de travail "enrégimentées". Il faudrait donc ou bien ramener ces forces et ces unités à leur juste proportion ou bien décider qu'elles constitueront, dans la mesure où elles seraient excédentaires, les premiers éléments des contingents allemands de la future armée européenne./.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

DÉCHIFFREMENT

A.B.

BONN, le 23.10.1950 - 19 H 00

Reçu le 23/10 - 19 H 15

N° 5589/90

Dans un discours qu'il a prononcé hier, 22 octobre, à Munich, M. Carlo Schmid s'est montré aussi hostile au réarmement de l'Allemagne qu'il l'avait été, lors de la récente réunion du Conseil de Strasbourg.

Selon lui, comme il a été absurde d'exiger une capitulation sans condition de l'Allemagne, il serait absurde pour celle-ci d'accepter une mobilisation sans condition. En quoi, le vice-président du Bundestag a exprimé une idée chère au Président de son parti, M. Schumacher. Mais il a usé de formules plus singulières. L'une de ses déclarations signifiait, en effet, qu'il aimerait mieux une Allemagne bolchevisée, mais épargnée par la guerre, qu'une Allemagne libre, mais de nouveau ravagée et remplie d'estropiés.

Je l'avais, d'ailleurs, entendu, dans une réunion privée, émettre le même jugement.

Il a ajouté que la sociale-démocratie ne consentirait au concours militaire du peuple allemand que lorsque serait dûment établie l'existence d'une armée européenne, assez forte pour arrêter l'ennemi sur l'Elbe, ce qui revient à dire que l'Allemagne ne devrait accorder aux alliés son concours, que lorsque celui-ci serait superflu.

On ne reprochera pas à l'éminent professeur de manquer de franchise./.

FRANCOIS PONCET

Ev. 49-55 / M / 70

10/23/50

VENING STAR  
23 OCT 1950



IT WOULD BE  
DANGEROUS  
TO RE-ARM  
WESTERN  
GERMANY...!

Frank Crackett

44-55/A1/70

00

BONN, le 30 Octobre 1950

168

10/30/50

ADRESSÉ à: DIPLOMATIE PARIS

Communiqué à:

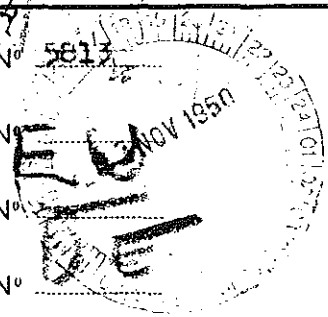
PAR COURRIER

N° 5813

N°

N°

N°



(1) Peut être transmis en clair par radio

A ne pas transmettre en clair par radio

Par courrier

Date et Heure de dépôt:

30.10.50

20 heures

Date et Heure de transmission:

31.10.50

DUPLICATA (1) adressés à

D.G.A.P.

TRIPPLICATA (1) adressés à

SERVICE (1) qui a établi le télégramme:

D.G.A.P.

Vérifier par le service qui a établi le télégramme.

M. SCHUMACHER a prononcé le 29 Octobre, à Francfort, un discours à l'occasion de l'ouverture de la campagne pour les élections au Landtag de Hesse.

Le Dr. SCHUMACHER a déclaré que le peuple allemand doit repousser un réarmement qui ne servirait qu'à retarder, sur le sol allemand, une agression, et à défendre, par une tactique de défense élastique, les autres patries. La condition nécessaire pour une contribution militaire allemande à la défense de l'Europe est que les destinées politiques et militaires des pays anglo-saxons soient indissolublement liées au sort de l'Allemagne. Le leader socialiste a déploré que les Alliés détruisent eux-mêmes le plus grand succès qu'ils avaient remporté au cours des cinq dernières années, à savoir la conversion des Allemands à l'antimilitarisme. Il leur a conseillé d'éviter la précipitation dans l'adoption de projets diamétralement opposés à la politique que l'Allemagne avait suivie jusqu'à ce jour.

Si la neutralité est impossible pour l'Allemagne, a continué le Président de la SPD, la sécurité de la République Fédérale repose sur trois principes : une véritable démocratie intérieure, la liberté et la souveraineté extérieures, et le progrès social. Le Dr. SCHUMACHER a réclamé de nouvelles élections législatives, le Bundestag ayant été élu à un moment où ne se posaient que des problèmes secondaires. Il est nécessaire, selon lui, que la Loi fondamentale soit complétée par une majorité capable de modifier la Constitution.

..../...



Commu  
VDBE224  
100

Le Dr. SCHUMACHER a ajouté que les frais supplémentaires, entraînés par le renforcement des effectifs alliés en République fédérale, devraient être considérés comme frais de défense, et réglés sur une base internationale, au lieu d'être considérés comme frais d'occupation. En effet, la République fédérale qui se charge de l'entretien des expulsés, des mutilés de guerre et de la reconstruction, apporte déjà une grande contribution financière à la défense.

En ce qui concerne le Plan SCHUMAN, le Dr. SCHUMACHER a déclaré que les négociations engagées à Paris sont entrées dans une phase dangereuse. Il a ajouté que le Parti social-démocrate n'accepterait pas les résultats de ces négociations, si le Plan devait permettre que des livraisons de marchandises allemandes à des pays d'Europe occidentale soient effectuées au titre des réparations, ou si le Statut et l'Autorité de la Ruhr devaient subsister.

Enfin, le Dr. SCHUMACHER s'est élevé contre le lien établi entre le Plan SCHUMAN et le réarmement allemand, et a reproché au Gouvernement fédéral une trop grande passivité dans la question sarroise.

Ces déclarations sont à rapprocher de l'allocution prononcée le 28 Octobre à la radio de Munich, au cours de laquelle le Dr. SCHUMACHER avait vivement critiqué le projet PLEVEN, affirmant que si l'on faisait dépendre la création d'unités allemandes de l'acceptation du Plan SCHUMAN, l'avenir de celui-ci apparaîtrait sous un jour plus sombre que jamais. Le fait que ces deux projets soient liés, avait-il ajouté, éveille le soupçon que le Plan SCHUMAN ait été conçu pour avantager la France. Le leader socialiste avait, enfin, déclaré que la participation allemande à la défense de l'Europe ne devait être accordée qu'en vue d'une offensive à l'Est en cas d'une attaque de l'Est, la possibilité d'un recul étant exclue.

X

Ces deux discours de M. SCHUMACHER reprennent les thèmes habituellement développés par les leaders du parti social-démocrate. Toutefois, ils les expriment avec quelques nuances.

- Havssaine  
.../...

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

DÉCHIFFREMENT

M.D

BONN., le 5 Novembre 1950 - 12 h. 55

RESERVE

Reçu le d° 13 h. 20

Diffusion: Pce République

Pce du Conseil

M. PARODI - M. de la TOUPNELLE

M. CLAPPIER - M. de BOURBON-BUSSET

DUPLICATA - 3.

N° 5946/5949

Les récentes déclarations des conseillers financiers de M. MAC CLOY et en particulier l'indication donnée par M. BUTTENWIESER et suivant laquelle l'Allemagne devra consacrer à la défense de l'Europe occidentale une somme correspondant à 10 % de son revenu national placent sous un jour nouveau, pour l'opinion allemande, le problème du réarmement.

Jusqu'ici les milieux parlementaires et le Chancelier lui-même discutaient de la question d'une manière plutôt théorique. M. ADENAUER se montrait surtout préoccupé de demander le maximum de ce qu'il pourrait obtenir. Les députés au Bundestag imaginaient volontiers que les alliés seraient obligés de se contenter, pour l'entretien de leurs nouveaux effectifs, du montant actuel des frais d'occupation ou d'un montant très faiblement accru. L'opinion va maintenant se rendre compte qu'il ne s'agit plus seulement de discuter des principes, mais d'aligner des chiffres. Les milieux gouvernementaux en deviendront peut-être plus circonspects. Nous avons déjà observé des répercussions analogues dans la question de la police. Le Chancelier parlait volontiers d'un effectif de 30.000 hommes qui serait ensuite doublé puis éventuellement quadruplé, lorsqu'a été étudiée dans le détail la réalisation de ces projets, les Ministres-Présidents des Länder et les représentants de M. ADENAUER ont pris conscience de l'importance des sommes qui se trouvaient impliquées. Ils ont décidé de mettre sur pied, pour commencer, une police de 10.000 hommes qui pourrait être ultérieurement portée à 30.000.

Ainsi que l'a indiqué M. FRANCOIS-PONCET dans son télégramme N° 5931, les Allemands n'auront de cesse qu'ils n'aient obtenu des Américains un compromis en cette matière. Il est certain qu'un

© H. 007109

EU 49-55/111/71

EU H DUPLICATA 60

5/11/50  
11/9/50

EU  
3 DE

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

DÉCHIFFREMENT

M.D

- 2 -

loi plus rationnel et plus rigoureux des frais d'occupation s'imposera. On peut toutefois se demander si les Anglo-Saxons seront aussi disposés à faire preuve de bonne volonté dans ce domaine que les autres. La rigueur avec laquelle les Américains exigent la reconnaissance par la République fédérale des anciennes créances du Reich est à retenir. Si, d'autre part, le souci de ne pas se séparer des Américains explique dans une large mesure l'évolution de la position britannique dans la question du réarmement allemand, je note que, parlant, il y a quelques jours, à un interlocuteur qui en a été frappé, Sir IVONE KIRKPATRICK soulignait avec insistance que si l'Allemagne n'avait pas à supporter une contribution à la défense de l'Occident égale à celle des autres États européens, elle en profiterait pour s'assurer un essor industriel que des concurrents comme l'Angleterre ne pourraient pas accepter.

Dans la déception qu'a manifestée le Chancelier de l'ajournement des travaux de Washington, l'espoir qu'il avait de voir reconnaître le principe de l'égalité des droits de l'Allemagne dans le domaine militaire paraît, d'autre part, avoir tenu une grande place. Dans l'entourage du Président HEUSS on s'inquiétait cependant déjà de certaines conséquences de la proclamation de ce principe, dont le Chancelier ne paraissait pas avoir suffisamment conscience. L'égalité des droits n'entraînerait-elle pas également l'égalité des charges, auxquelles la République fédérale pourrait difficilement faire face si elle veut poursuivre l'exécution de son programme social et la réalisation de ses plans de reconstruction ? C'est, à mon avis, un argument dont nous pourrions éventuellement nous servir pour décourager la demande allemande. Mais inversement tout en exigeant que l'Allemagne fournisse, pour la défense de l'Occident, un effort financier comparable au nôtre, nous devons veiller à ce que sa contribution n'apparaisse comme une égalisation des charges dont elle prendrait argument pour exiger la reconnaissance de sa " gleich Berechtigung "./. Armand BERARD

←  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉCHIFFREMENT

FM

EU-49-55/111/71  
TELEGRAMME A L'ARRIVÉE

105

11/6/50

BONN, le 8 Novembre 1950 à 19 heures

reçu à 19 heures 50

pour / Lunders  
Washington  
(Jair A)

EUROPE  
9  
N° 6017/22  
=====

Suite à mon télégramme 6015.

Comme on pouvait le prévoir, la déclaration de M. Schumacher n'a apporté d'élément nouveau. La Sociale Démocratie reste hostile à une discussion immédiate sur la participation de l'Allemagne à la défense de l'Occident. La première chose qui frappe dans le discours de M. Schumacher est la position entièrement négative du parti socialiste. Celui-ci a critiqué, tour à tour, chacun des aspects de la politique du Gouvernement Fédéral. Ses observations ont été souvent pertinentes, notamment en ce qui concerne la manière dont a été engagée l'affaire de la remilitarisation de l'Allemagne. Il a montré clairement que, par ses écrits, par ses déclarations, plus encore par son attitude générale et les préparatifs auxquels il avait fait procéder, le Chancelier avait préjugé la décision finale de la République Fédérale. Il lui a reproché non sans raison d'avoir agi dans un domaine essentiel sans consulter son Parlement, sans tenir compte de l'opinion publique et même avec un certain mépris de la réaction populaire. Il a été accusé de se servir de l'épouvantail russe plus comme d'un instrument de propagande qu'à cause du danger réel qu'il évoque.

Mais sa critique s'est également étendue aux autres aspects de la politique du Gouvernement Adenauer depuis un an. Il a rappelé l'affaire de la Sarre, mis en doute l'intérêt de l'adhésion au Conseil de l'Europe,

EU 49-55/111/71

DÉCHIFFREMENT

PM

-2-

blâmé la réforme fiscale, souligné les difficultés économiques et financières du Gouvernement Fédéral . Il a longuement insisté sur l'absence de politique sociale du Chancelier .

A l'égard de la France, M. Schumacher a été , comme de coutume, plus que désagréable, violent et haineux. Il a laissé percer le sentiment profond de francophobie qui anime le Prussien authentique qu'il est . Le Plan Pleven n'a, d'après lui, été inspiré que par la méfiance et l'égoïsme . Le Plan Schuman, dit-il, apparaît enfin sous son véritable jour, c'est-à-dire comme un moyen de favoriser l'industrie française .

Il est vrai que le chef de l'opposition n'a pas été plus tendre pour les Américains dont il a également dénoncé l'égoïsme . Il a paru s'étonner et s'indigner de ce que le principal motif de la détermination des Américains de faire participer l'Allemagne à la défense de l'Occident soit le souci d'assurer leur propre sécurité .

Le discours de M. Schumacher est celui d'un homme qui se considère comme exempt de toute responsabilité et ne songe pas qu'il pourrait un jour en avoir une . La politique qu'il préconise ne comporte que des réserves et des refus . Quand par hasard il accepte un principe, il en soumet la mise en oeuvre à de si nombreuses conditions qu'elle devient impossible . Comme il a passé la majeure partie du temps pendant lequel ont régné les nazis dans un camp de concentration, il tient pour nul et non avvenu tout ce qui s'est passé durant ce temps .

DÉCHIFFREMENT

EM

L'Allemagne, dit-il en substance, est l'objet d'une méfiance injuste, qui a entraîné de nombreux abus, dont le premier a été la capitulation sans condition. Elle ne devra sortir de sa réserve que le jour où cette méfiance aura disparu. En ce qui concerne la sécurité, la S.P.D. reconnaît qu'elle devra être garantie par une armée internationale. Mais l'Allemagne ne pourra entrer dans cette armée que lorsqu'un statut d'égalité complète lui aura été rendu dans tous les domaines, lorsque les forces occidentales seront assez fortes pour que toute attaque russe soit d'avance vouée à l'échec, lorsque les Anglo-saxons auront indéfectiblement lié par une alliance étroite leur sort à celui de l'Europe, lorsque la jeune démocratie allemande sera en état d'affronter la menace d'une restauration militaire. Le jour où ces conditions seront réunies, l'Allemagne pourra envisager d'adhérer à un système collectif de défense, pourvu toutefois que la charge économique et financière correspondante ne soit pas trop lourde; la décision devra être prise à la majorité des deux tiers par un nouveau Bundestag désigné à la suite d'une campagne électorale qui aura permis aux électeurs de discuter librement de la question de la participation de l'Allemagne à la défense européenne.

A l'heure actuelle, aucune des conditions préalables n'est réalisée sans lesquelles l'Allemagne ne saurait consentir à réarmer. Quel intérêt, quelle foi pourraient pousser les jeunes Allemands à défendre un pays qui n'est ni libre ni indépendant? Consulter le corps électoral n'était peut-être pas une obligation juridique; mais c'était une

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

DÉCHIFFREMENT

FM

-4-

obligation politique, un devoir à l'égard de la démocratie. M. Adenauer est coupable de ne pas l'avoir compris.

Malgré le caractère assez simpliste et démagogique d'une pareille thèse, ou peut-être au contraire à cause de son caractère, M. Schumacher semble avoir eu plus de succès que le Chancelier. Les députés du Zentrum, ceux du parti de Loritz et même ceux du parti bavarois ont souvent joint leurs applaudissements à ceux de la fraction sociale-démocrate.

Il est assez facile de plaire au Bundestag; en peignant l'Allemagne comme un parti innocent mal traité, victime de l'injustice et de l'oppression./.

FRANCOIS FONCET

AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DÉCHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

102

11/8/50  
(2)

*à annoncer*

M.D

BONN, le 8 Novembre 1950 = 17 h. 35

Reçu le d<sup>e</sup> 18 h.

*les / Les des  
Washington. Galt*

EUROPÉENNE

9 - 11 - 1950

SECRETARIAT

*EU  
DE*

U r g e n t.

N° 6009/6015

Je viens d'entendre à la Radio la déclaration que le Chancelier a faite pour ouvrir au début de l'après-midi du 8 novembre, le débat que le Bundestag doit consacrer à la politique extérieure de la République fédérale, s'est-à-dire à la question du réarmement de l'Allemagne.

M. ADENAUER s'est tenu dans les limites qu'il s'avait indiquées. Son discours est le reflet assez fidèle de l'état d'esprit qu'il m'avait exposé hier. Il s'est manifestement appliqué, en s'abstenant d'entrer dans le détail des problèmes en suspens, à ne pas se fermer par des formules trop catégoriques les possibilités diverses d'un avenir encore incertain.

La seule chose qu'il ait voulu affirmer clairement, et c'est le sens de la résolution gouvernementale dont il a lu le texte, est que son gouvernement et non plus seulement lui-même, s'il est invité à participer à la défense militaire commune de l'Europe, répondra par l'affirmative, à la condition qu'une égalité de traitement absolue soit assurée à l'Allemagne.

Ici, il est peut-être utile de préciser que, lorsqu'il parle de l'égalité des droits, M. ADENAUER a en vue, non pas la suppression immédiate de toute restriction de souveraineté ou de tout contrôle en matière politique, économique ou administrative, comme l'exige M. SCHUMACHER, mais l'égalité totale sur le plan militaire.

Le Chancelier s'est étendu longuement sur les préparatifs et l'activité subversive de la Russie des Soviets d'où l'on peut inférer que le Kremlin se dispose à une agression. C'est en effet par la conviction de l'existence d'un réveil russe grave et imminent, qu'il

*EU 49-55/A11/71*



DÉCHIFFREMENT

M.D

- 2 -

justifie son attitude et son voeu, que des mesures efficaces de défense soient réalisées sans tarder.

Je ne sais pourquoi, en parlant de l'offre soviétique d'une conversation à Quatre, il a dit que la France était la seule à estimer qu'il convenait de ne pas repousser cette offre. Car il avait été averti, ce matin, par M. MAC CLOY de la position qu'allait adopter M. DEAN ACHESON, et qui n'est pas négative, et Sir IVONE KIRKPATRICK lui avait, de son côté, indiqué que son gouvernement partageait l'avis du Secrétaire d'Etat américain. Lui-même d'ailleurs dans la suite de ses déclarations, n'a pas exclu l'hypothèse d'une entrée en pourparlers. Mais, souvent, d'étranges lubies traversent sa pensée.

On doit néanmoins lui savoir gré de s'être montré sensible à la démarche que le Président du Conseil m'avait chargé de faire auprès de lui comme aussi de l'appréciation qu'il a portée sur le plan PLEVEN. Il est à noter, à ce sujet, qu'il a reconnu que les explications fournies avaient dissipé des malentendus. Il n'a pas repris le grief qu'il nous adressait d'avoir lié la participation militaire éventuelle de l'Allemagne à l'acceptation du plan SCHUMAN; il a laissé ce plan hors de la discussion; il a souligné en revanche, qu'il lui avait été affirmé que dans l'armée européenne l'Allemagne ne serait, en aucune manière, discriminée; enfin, il s'est proclamé partisan déterminé de ce qu'il appelle " l'intégration de l'Europe "

Nous pouvons donc, me semble-t-il, en la circonstance, lui accorder un bon point. M. ADENAUER s'est exprimé avec fermeté, mais sans chaleur, à son habitude. La Chambre l'a écouté avec attention; mais les applaudissements de l'Assemblée n'ont pas, non plus, été particulièrement chauds. Je crois savoir, au surplus, que le Chancelier - qui dans toute l'affaire et dès l'origine s'appuie sur les conseils des Etats-Unis - avait informé les Américains du sens du discours qu'il allait prononcer.

.....

DÉCHIFFREMENT

M.D

- 3 -

Comme il est d'usage dans les mœurs parlementaires allemands, le siège des députés est probablement fait. A la résolution lue par le Chancelier correspondra, sans doute, une déclaration analogue des partis de la majorité et après un défilé d'orateurs d'intérêt décroissant, et sauf des incidents qui, à l'heure actuelle, ne sont pas prévus, M. SCHUMACHER ayant terminé son réquisitoire de réplique sans avoir annoncé le dépôt d'une motion qui requerrait un vote, le Bundestag passera à d'autres objets.

Deux points dans les déclarations de M. ADENAUER me semblent mériter d'être également notés.

Lorsqu'il a parlé de l'offre russe d'une conversation à quatre, le Chancelier ADENAUER a exprimé l'espoir que les alliés, avant d'y répondre, recueilleraient l'avis de son gouvernement et en tiendraient compte.

D'autre part, il a dit qu'il serait heureux d'être associé aux travaux de l'éventuelle Commission qui serait chargée d'étudier la mise en œuvre du plan PLEVEN. Il s'agit là d'une hypothèse dont j'avais évoqué devant lui la possibilité.

FRANCOIS-PONCET

CHIFFREMENT

PM

E

PARIS, le 14 Novembre 1950

ACTION POLITIQUE  
Pactes

WASHINGTON- 9790/95  
 LONDRES - 21535 à 40  
 BRUXELLES par courrier 1152  
 LA HAYE- par courrier 1148  
 LUXEMBOURG- cl. par courrier 506  
 BONN clair par courrier 3320  
 COPENHAGUE- 554 à 559

OSLO- 468 à 473  
 OTTAWA- 431/436  
 ROME CL. par courrier 2500  
 LISBONNE- cl. par courrier 412  
 LONDRES - (Suppléants) 485/490

R E S E R V E

=====

Je vous fais parvenir sous les numéros suivants, pour votre information strictement personnelle, le texte des instructions que le Gouvernement a données à M. Alphand avant le départ de celui-ci pour Londres où le Conseil des Suppléants examine le problème de la participation allemande à la défense occidentale.

Il convient que vous ne fassiez usage de ce document qu'avec la plus extrême réserve, et plus pour indiquer à vos interlocuteurs éventuels la voie dans laquelle le Gouvernement français envisage des solutions que pour leur présenter telle ou telle solution précise.

Je vous tiendrai informé des conditions dans lesquelles se poursuivront les discussions engagées au Conseil des Suppléants.

Citation:

1°- Le représentant français devra maintenir le cadre et les éléments essentiels de la déclaration Plevin, en date du 24 Octobre, conformément à la position générale prise par M. J. Moch à Washington. Il montrera notamment que cette proposition s'intègre dans la politique européenne

EU 44-55 / A11 / 71

dé la France nécessaire à la sauvegarde de la paix et au développement économique .

La politique européenne de la France s'inclut elle-même dans le cadre plus large de la communauté des peuples libres réunis au sein du Pacte Atlantique .

2°- "L'unité la plus petite possible" prévue dans la Déclaration du 24 Octobre pourra être le combat-team .

Le Ministre européen de la Défense ou le Haut Commissaire, afin d'assurer le recrutement, l'entraînement, l'équipement et l'administration des forces allemandes pourra utiliser une agence issue du Ministère de l'Intérieur, du Ministère du Travail ou du Ministère de la Santé Publique allemand .

En ce qui concerne le volume des forces utilisables en 1954, le délégué français pourra indiquer que dans l'esprit de son Gouvernement, le Plan français devrait aboutir à des résultats au moins égaux au Plan américain .

3°- Le Plan français ne devrait entraîner aucun délai supplémentaire pour la formation d'une force atlantique unifiée .

a) dès maintenant, certaines dispositions intérimaires en vue de préparer la participation d'effectifs allemands pourraient être appliquées à condition qu'elles ne puissent, en aucun cas, faire obstacle à la formation d'une armée européenne et qu'elles ne comportent pas de mesures de recrutement ou d'entraînement de troupes allemandes . Elles devraient être limitées à la préparation du recrutement ( recensement etc...) et à la construction de casernements ou de camps .

..//..

CHIFFREMENT

b) Le délégué français pourra indiquer que le Plan Schuman est sur le point d'être signé. L'Assemblée parlementaire du Plan Schuman pourra être utilisée comme Institution Politique de l'armée européenne.

c) Le délégué français démontrera que si le principe du Plan français est accepté, la mise au point de ses modalités d'application ne nécessitera pas un long délai.

Pendant ces négociations, les mesures intérimaires ci-dessus prévues seront d'ailleurs mises en train.

4°- Le délégué français donnera toutes indications sur le fait que la proposition française n'entraîne aucune discrimination à l'égard de l'Allemagne dans le cadre de l'armée européenne. Si des discriminations existent, elles sont le fait d'actes internationaux résultant de la guerre ou du Pacte de l'Atlantique lui-même.

Si l'armée européenne est créée, les garanties de la paix résulteront d'obligations réciproques. L'armée européenne est donc de nature à faire disparaître, après une période transitoire, les discriminations existantes.

5°- Cette interprétation de la Déclaration du 24 Octobre devrait permettre au Gouvernement des Etats-Unis de poursuivre avec les autres Nations atlantiques l'application des mesures dont le principe a déjà été approuvé (envoi de troupes américaines sur le continent <sup>européen</sup> ~~américain~~, désignation du Commandant Suprême, formation de la force unifiée...)/.

MINISTRE  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
M. PARODI - M. DE LA TOURNELLE  
M. PÉPIER - M. DE BOURBON BUSSET  
M. GATA

DIPLOMATIE  
P.o.  
Parodi

AMBASSADEUR DE FRANCE  
HAUT-COMMISSAIRE  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN ALLEMAGNE

BAD-GODESBERG, le 15 Novembre 1950

11/19750

1342 en

*V. G. ...*

*(E)*

*EU*

L'Ambassadeur de France  
Haut-Commissaire de la République  
en Allemagne

AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
RECEVÉ  
SECRETARIAT

à

Son Excellence Monsieur Robert SCHUMAN  
Ministre des Affaires Étrangères  
- DIRECTION D'EUROPE -

*San*  
*W. (joint)*  
*Rome*  
*Bruxelles*

Objet: Débat du 8 Novembre,  
au Bundestag, sur la  
remilitarisation de  
l'Allemagne.

*Bulletin*

Le 8 Novembre, le Bundestag a consacré sa séance à un débat de politique étrangère. Le choix de cette date, à dire vrai, n'a pas été imposé par les événements; aucune offre n'avait été adressée à la République Fédérale, en vue de sa participation à la défense de l'Occident. Ni les trois Ministres des Affaires Étrangères des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de France, ni ceux des douze Nations atlantiques ne sont encore parvenus, sur ce point, à un accord. Ils se sont bornés, lors de leur dernière réunion à NEW-YORK, à transmettre aux Commissions les différents projets élaborés. Ce n'est qu'au milieu de Décembre que celles-ci feront connaître leurs décisions. Il eût donc semblé plus logique que cette séance eût lieu ou plus tôt, c'est-à-dire à un moment où les Puissances occidentales n'avaient pas encore fait connaître leurs positions respectives, ou plus tard, après qu'une invitation officielle aurait été soumise au Gouvernement Fédéral.

EU 49-55 / A11 / 71

./.

Mais une multitude de nouvelles plus ou moins exactes, de bruits incontrôlables avaient créé, en Allemagne, un malaise que le Gouvernement Fédéral ne pouvait plus ignorer. Les interviews surprenantes du Chancelier, dans lesquelles il avait réclamé une police dont on ne savait si elle ne revêtirait pas le caractère d'une formation paramilitaire, les informations inquiétantes sur la puissance et les intentions agressives de la police populaire de la zone russe, ainsi que sur la présence, en zone orientale, de nombreuses divisions soviétiques prêtes à entrer en action, l'existence, à BONN, d'offices plus ou moins clandestins et aux attributions mal définies, la nomination, puis le renvoi du Général SCHWERIN, après ses troublantes déclarations relatives à la mise sur pied d'un Etat-Major, la démission de M. HEINEMANN, qui refusait, pour des raisons de conscience, de suivre le Chancelier dans la voie dangereuse où il voulait entraîner son Cabinet, tout cela constituait autant d'éléments qui jetaient le trouble dans l'opinion allemande et qui obligeaient le Gouvernement fédéral à sortir du silence, à prendre position et à s'efforcer, d'apporter la clarté nécessaire à l'apaisement des esprits. A ces facteurs d'inquiétude s'ajoutaient les discours du Pasteur NIEMOELLER, et la lettre du théologien BARTH, qui exerce une grande influence dans les milieux protestants de l'Allemagne. Nombreux étaient ceux qui s' alarmaient de voir un voile de mystère entourer les conciliabules tenus à propos du réarmement de l'Allemagne, à l'insu du peuple qui était pourtant, en l'espèce, le principal intéressé.

A quoi donc servait le Parlement fédéral, se disait-on, puisqu'il n'avait pas encore été appelé à discuter d'une question aussi vitale pour la Nation ?

./.

Une explication publique embarrassait, cependant, le Chancelier; elle ne pouvait que compliquer sa tâche en apportant de nouvelles difficultés dans le domaine de la politique intérieure et dans ses rapports avec les Alliés. Il avait réussi à différer le débat devant le Parlement aussi longtemps que possible. Mais il comprenait qu'il avait atteint la limite au-delà de laquelle un nouvel ajournement se serait retourné contre lui, en jetant un jour suspect sur ses intentions et en renforçant la position de ses adversaires.

Le Dr. ADENAUER s'était flatté de gagner le Dr. SCHUMACHER à sa politique et de bénéficier, au moins tacitement, de son appui. On a pu croire, un instant, qu'il y avait réussi. Il était, d'ailleurs, normal que la sociale-démocratie qui, sans relâche depuis 1945, a jeté l'anathème sur les communistes et qui, de tous les partis, a mis, la première, en garde contre le danger soviétique, approuvât le principe d'une contribution de l'Allemagne à la formation d'un front militaire de défense pour la sauvegarde de l'Europe occidentale.

En effet, on a remarqué qu'au moment de la démission du Ministre de l'Intérieur, le Dr. SCHUMACHER était resté silencieux, et qu'il avait laissé passer cette occasion de lancer contre le Gouvernement une attaque qui n'eût pas manqué de trouver dans l'opinion une large résonance profitable à son parti. On en pouvait déduire que le Dr. SCHUMACHER, qui, depuis la création du Parlement de BONN, n'avait cessé de contrecarrer, en toutes circonstances, la politique gouvernementale, allait devenir infidèle à sa tactique dans une question pourtant aussi importante que celle du réarmement de l'Allemagne,



et qu'il partageait, au moins sur l'essentiel, les vues du Dr. ADENAUER.

Alarmés par la tournure que prenaient les événements, un certain nombre de députés sociaux-démocrates sont intervenus alors, semble-t-il, auprès de leur chef pour que celui-ci mît fin au flottement de son attitude qui, selon eux, laissait planer, en matière de réarmement, un doute regrettable sur les véritables intentions de la S.P.D. Depuis lors, ce parti n'a cessé d'accroître son opposition. Sa pression s'est ajoutée à celle de l'opinion générale qui réclamait un débat public au Bundestag pour que fût exposée, en toute clarté, la question de la participation militaire éventuelle de la République fédérale à la défense du monde occidental.

Le débat risquait de devenir passionné. Existe-t-il, en effet, un sujet qui puisse remuer autant l'âme du peuple allemand que la remilitarisation ? Tour à tour conquérant et vaincu, il a connu les gloires militaires et la honte de la défaite. La remilitarisation succédant à la démilitarisation lui inflige une gyanastique peu commune, propre surtout à le persuader de l'inconséquence des Alliés et de la pureté de sa cause. Profondément attaché à la civilisation occidentale, il comprend la nécessité de participer à sa défense. A cette conviction sincère sans aucun doute, s'ajoute la rancune ressentie à l'égard de l'U.R.S.S. par les Allemands, qui, dans leur for intérieur, n'ont jamais voulu admettre que la victoire des Russes, auxquels ils se jugent supérieurs, pût être définitive. Blessés dans leur amour propre, ils conservent, cinq ans après l'armistice, le sentiment confus qu'il y a entre l'Allemagne et l'U.R.S.S. un compte qui n'est pas encore réglé.

./.

Les bruits de réarmement, coïncidant avec les discours de certaines personnalités politiques, qui proclamaient que jamais la République Fédérale n'abandonnerait à leur sort d'opprimés les Allemands de la zone orientale et qu'il fallait libérer les vieilles villes germaniques de DRESDE et de KÖNIGSBERG, réveillaient, en outre, parmi la foule des réfugiés, l'espoir de retrouver leur patrie. Cet espoir imprudemment déchaîné risque de devenir à l'avenir, s'il devait être entretenu, un facteur politique dangereux avec lequel il faudrait compter et qui ne pourrait que compliquer encore un peu plus les relations internationales.

L'autre volet du tableau, qui, tout en semblant contredire ce qui précède, n'en est pas moins réel, c'est l'opposition de la majorité du peuple allemand - comme l'ont montré les sondages de l'opinion publique - à la remilitarisation.

Les affres de la guerre, disent les Allemands, nous ont fait passer l'envie de revêtir l'uniforme. Nous souhaitons maintenant vivre tranquilles; nous laissons volontiers les aventures militaires aux autres Nations et ne tenons pas à leur disputer l'honneur périlleux de se sacrifier dans une nouvelle croisade anti-soviétique. Tout ceci est vrai et on serait peut-être tenté de voir dans cette attitude négative le fruit miraculeux de la rééducation du peuple allemand entreprise par les Alliés au lendemain de la victoire. Toutefois, qu'on ne s'y méprenne pas, cette attitude, comme on l'a remarquée, s'explique autant par un dégoût des choses militaires que par l'orgueil blessé du vaincu et les ressentiments à l'égard des Alliés. On n'en est pas encore au point où des Allemands oseront dire aux Alliés: " Vous venez trop tard. C'était avec HITLER qu'il fallait marcher." Mais

on s'en approche à grands pas; l'évolution des événements et des esprits permet de croire que de telles déclarations sonneront bientôt à nos oreilles.

En outre, si certains Officiers de l'ancienne Wehrmacht s'imaginent que la conjoncture politique leur permet maintenant de sortir de l'ombre, si d'autres se réjouissent à la perspective de reprendre leur métier et de s'assurer ainsi une existence, la majorité des cadres de l'ancienne armée allemande justifie leur refus de participer à la mise sur pied d'une nouvelle armée en proclamant qu'ils ne peuvent répondre à un nouvel appel, tant que le soldat allemand n'aura pas été rétabli dans son honneur.

Telle est, tracée à grands traits, la toile de fond qui dominait, le 8 Novembre, la séance de politique étrangère au Bundestag.

On pouvait donc craindre que les députés, tenant des discours intempestifs et démagogiques n'enflammassent, en Allemagne, des passions latentes. Les Américains, notamment, redoutaient que les difficultés du Gouvernement fédéral n'en fussent accrues et les efforts déployés en vue d'étendre à l'Allemagne le système défensif occidental compromis.

C'est pourquoi M. McCLOY s'est employé à persuader le leader social-démocrate, dont les attaques étaient le plus à redouter, de tenir pleinement compte des intérêts de l'occident.

De son côté, M. ADENAUER est intervenu, à plusieurs reprises, avant le débat, auprès de M. SCHUMACHER avec l'intention de fixer pour tous deux une attitude qui serait profitable à l'intérêt suprême du pays. Une telle entreprise n'était pas impossible. Comme le débat devait le

./.

montrer, rien d'essentiel ne sépare, en effet, le leader social-démocrate du Chef du Gouvernement. L'un et l'autre savent que la République fédérale doit se défendre et s'associer, dans cette défense, aux autres pays occidentaux.

Au cours de ces entretiens, semble-t-il, le Dr. ADENAUER et M. SCHUMACHER étaient convenus d'éviter l'irréparable, c'est-à-dire que ne fût prise une décision sur laquelle il serait impossible de revenir. Le Chancelier, quant à lui, s'était engagé à ne pas placer le Bundestag devant l'alternative de répondre par oui ou par non au réarmement de l'Allemagne. En contre-partie, M. SCHUMACHER avait promis de ne pas soumettre à un vote le texte d'une motion.

On avait donc espéré, dans les milieux du Gouvernement fédéral, que la séance du 8 Novembre de politique étrangère se terminerait dans une atmosphère d'unanimité nationale. Or, il n'en a rien été. M. SCHUMACHER a repris, par deux fois, au cours de la séance, ses violentes attaques contre le Gouvernement et les Alliés. La responsabilité de cette nouvelle tension entre l'opposition et le gouvernement retombait, comme M. SCHUMACHER l'a laissé entendre //aux députés, sur le Chancelier. Celui-ci avait rompu ses engagements en lisant la déclaration gouvernementale que l'on connaît. A ses yeux, elle constituait, contrairement à toutes les promesses que le Chancelier lui avait faites, dans leurs entretiens particuliers avant le débat, une prise de position en faveur du principe même du réarmement de l'Allemagne. Une fois de plus, le Chancelier aurait abusé de la confiance du leader socialiste et n'aurait visé qu'à l'empêcher de déposer une motion, et à neutraliser l'action de son parti

Le lendemain du débat, l'ensemble de la presse écrivait que la séance du 8 Novembre au Bundestag sur la politique étrangère avait eu pour principal résultat d'approfondir un peu plus le fossé entre le Gouvernement et l'opposition. La FRANKFURTER ALLGEMEINE intitulait son éditorial: " La fêlure " (Der Riss). Au lieu d'apaiser les rapports entre MM: ADENAUER et SCHUMACHER, cette séance laissait présager de nouvelles difficultés. Le Chef de la sociale-démocratie annonçait déjà qu'il allait porter le différend devant l'opinion et entreprendre une campagne dans les pays où doivent avoir lieu prochainement des élections pour le renouvellement des Diètes.

L'antagonisme entre le Gouvernement et l'opposition sur la question de la remilitarisation de l'Allemagne va donc durer. Quelle tournure donnera-t-il aux événements ? Il est difficile de le prévoir. Du moins, peut-on chercher à l'analyser et à en discerner la véritable nature, tel qu'il est apparu à la lumière des discours prononcés, le 8 Novembre, au Bundestag, par les deux protagonistes.

Selon la WESTDEUTSCHE ALLGEMEINE du 9 Novembre, cet antagonisme résiderait essentiellement dans le fait que le chef du Gouvernement considère, d'abord, le but à atteindre et que, de son côté, le Dr. SCHUMACHER semble attacher une importance primordiale au choix de la voie et des méthodes pour y parvenir. Le Chancelier, pourrait-on dire, pense en réaliste; il s'adapte aux circonstances, il ménage l'opinion publique allemande généralement réticente à l'idée d'un réarmement, mais, si cela devait être nécessaire, il n'hésiterait sans doute pas à la berner. La RHEINISCHE POST écrivait, le 9 Novembre, que le Chancelier avait dû tenir compte, dans son discours au Bundestag, de différents éléments,

entre autres de l'insistance avec laquelle les Etats-Unis poussent à la réalisation rapide d'une force européenne. En affirmant que la République fédérale serait prête à apporter sa contribution le jour où les puissances occidentales le lui demanderaient, le Chancelier a voulu, en outre, également couper court aux arguments dont les isolationnistes américains pourraient se servir pour réclamer une diminution de l'aide à l'Allemagne et à l'Europe. Certains journalistes ont même été jusqu'à prétendre que le Chancelier s'était fait le porte-parole du Gouvernement de WASHINGTON. Dire que toutes négociations avec l'U.R.S.S. ne doivent être entreprises qu'une fois réalisé l'équilibre de force entre l'Est et l'Ouest, proclamer qu'il faut agir vite dans la construction du système de défense européen, n'est-ce pas, en effet, reprendre les thèmes chers aux hommes politiques d'Outre-Atlantique ? Approuver le principe du Plan PLEVEN en disant qu'il peut utilement contribuer à l'édification de l'Unité européenne, n'est-ce pas aussi manifester la volonté/ de ne pas heurter la France ?

Ce que le Dr. ADENAUER a surtout voulu éviter, dans son discours de politique étrangère, c'est, semble-t-il, l'isolement de la République fédérale. Cette même préoccupation semble, d'ailleurs, avoir inspiré le Vice-Chancelier qui, le 12 Novembre, à MUNICH, lors de sa campagne électorale pour l'élection prochaine de la diète de Bavière, a engagé le peuple allemand à ne pas réfléchir trop longtemps et à ne pas se faire prier pour accorder sa participation à la défense du monde occidental, car, a-t-il dit, il se pourrait fort qu'un jour prochain les Alliés décident de se passer de l'Allemagne.

Comme le Dr. SCHUMACHER, le Chancelier a posé, lui aussi, des conditions. Il a réclamé l'égalité des droits pour les unités allemandes qui seraient appelées à s'intégrer dans une armée européenne, mais il a limité ses exigences au domaine purement militaire.

Au contraire, le chef de la S.P.D., n'ayant pas besoin de tenir compte des contingences de politique extérieure, a donné à son discours un ton franchement démagogique. Débordant le cadre purement militaire, le leader social-démocrate a cru devoir invoquer, sans raisons apparentes, la politique française en Sarre, témoignage d'un esprit peu européen et en contradiction flagrante avec les intentions déclarées du Plan PLEVEN. Le Dr. SCHUMACHER a, une fois de plus, exposé l'essentiel de sa thèse selon laquelle la solidarité internationale devait devenir une réalité si l'on voulait que la République fédérale participât sans réserve à la constitution d'un front commun de défense. Or, cette solidarité implique l'égalité des droits dans tous les domaines et l'élimination de la méfiance nourrie à l'étranger contre l'Allemagne, et qui, à l'en croire, aurait inspiré la majorité des députés français lors du débat sur la remilitarisation de l'Allemagne. Si l'on voulait résumer, en une comparaison, les attitudes respectives du Chancelier et du Dr. SCHUMACHER, on pourrait dire que le premier escompte immédiatement la traite sur laquelle les Alliés promettent l'égalité des droits à l'Allemagne, tandis que le second refuse de l'endosser et réclame, dès maintenant, des preuves tangibles de leurs promesses.

En outre, les sociaux-démocrates exigent l'adoption, par les Alliés, d'une stratégie qui ne fasse pas du sol allemand le théâtre de la première bataille d'une

guerre, malheureuse en ses débuts, ce qui aurait pour conséquence de le livrer à l'ennemi avant une libération ultérieure, plus meurtrière encore pour l'Allemagne et pour l'Europe. Autrement dit, il faudrait que l'armement des pays européens fût conçu de telle sorte qu'il autorisât sinon la certitude, du moins l'espoir d'un succès initial en cas de conflit. Poussé jusqu'à sa limite, ce raisonnement signifie, comme certains commentateurs l'ont, d'ailleurs, souligné dans des feuilles gouvernementales, que la S.P.D. n'est disposée à acquiescer au réarmement de l'Allemagne que lorsque le danger qu'il s'agit de combattre, aura déjà été conjuré.

En Allemagne même, a ajouté le leader social-démocrate, la nouvelle armée allemande risque, si l'on n'y prend garde, de devenir une " machine ", un " appareil " sur lequel, tel l'apprenti sorcier, le Gouvernement fédéral perdrait bientôt tout contrôle. L'esprit de caste de cette armée viendrait renforcer, si l'on tombait dans les anciens errements, l'armature de la hiérarchie actuelle de la société allemande, au sommet de laquelle se trouvent, à nouveau, les grands industriels.

Enfin, le Dr. SCHUMACHER s'est appliqué à montrer que le Bundestag n'était pas qualifié pour prendre une décision, parce que les députés avaient reçu leurs mandats à une époque où la remilitarisation de l'Allemagne était rayée du nombre des questions dont les Allemands avaient le droit de s'occuper. Il réclame donc de nouvelles élections dont il espère un succès pour son parti. Ce n'est pas sans raison. Il n'y a pas de doute, en effet, que M. SCHUMACHER a réussi, lors du débat, à se faire l'interprète de la majorité des Allemands. Est-ce à dire qu'il doit l'emporter sur son adversaire ? C'est peu probable.



Les critiques de la S.P.D. ne peuvent que rester platoniques. Si le leader social-démocrate a réussi à se faire applaudir, plusieurs fois, par des députés de la coalition, si sa thèse correspond à des sentiments très réels dans l'opinion publique, il ne faut pas oublier que celle-ci est mouvante. Les événements vont vite. Jusqu'ici, ils ont toujours précédé de quelques longueurs l'évolution des esprits, mais ceux-ci suivent le mouvement. En outre, il ne faut pas oublier que l'initiative de la politique reste entre les mains du Chancelier, ce qui n'est pas un avantage négligeable. Celui-ci, d'ailleurs, s'appuie sur la ferme volonté des Etats-Unis de comprendre la République fédérale dans le système défensif de l'occident. Les autorités américaines, en accord avec le Gouvernement de BONN, mettront tout en oeuvre pour amener peu à peu l'opinion allemande à leurs vues.

Ce qui est frappant, c'est le fait que les deux hommes soient d'accord sur l'essentiel, c'est-à-dire sur la nécessité et le devoir, pour l'Allemagne, de participer à sa propre défense militaire et à celle du monde occidental. Tous les partis, excepté les communistes et les partis d'extrême droite, n'ont, d'ailleurs, pas prononcé de " non " catégorique sur le principe du réarmement de l'Allemagne.

Il convient, de plus, de noter qu'au fur et à mesure que se rapproche le jour où l'Allemagne aura recouvré l'égalité complète des droits, la S.P.D. perd le meilleur de ses arguments contre la remilitarisation.

L'antagonisme qui oppose le Gouvernement et les sociaux-démocrates, s'explique au fond, moins par l'incompatibilité des thèses en présence que par l'animadversion réciproque de M. ADENAUER et M. SCHUMACHER, et par le désir de ce dernier d'exploiter la situation à des fins de politique intérieure.

*Francis Luch*

LEU A 15 10/1

DIRECTION D'EUROPE

4 Décembre 1950.



N O T E

A/s. Revendications  
allemandes

Favorisées par les récents événements survenus, tant en Allemagne même que sur le plan international, les prétentions des dirigeants allemands se sont singulièrement affirmées et précisées au cours de ces dernières semaines. Les déclarations des principaux hommes politiques, notamment celles de M. Schumacher et de M. Adenauer, ainsi que les derniers entretiens du Chancelier avec les Hauts-Commissaires alliés en soulignant la portée.

Il s'agit maintenant pour le Gouvernement de Bonn d'obtenir un pacte de sécurité se substituant au statut d'occupation, c'est-à-dire de remplacer le régime de l'autorité suprême par des accords contractuels négociés sur la base de l'égalité des droits et destinés à faire de l'Allemagne un partenaire semblable aux autres; ce qui signifie probablement dans l'esprit du Chancelier que l'Allemagne doit être appelée à faire partie du Pacte Atlantique.

Em 49-55/A1/913

- 2 -

A l'appui de sa revendication, qui s'exprimait déjà dans le memorandum remis le 29 août 1950 aux Hauts-Commissaires par M. Adenauer, celui-ci fait valoir la transformation du caractère des troupes alliées se trouvant en Allemagne, ces troupes ayant désormais pour mission essentielle d'assurer la protection de l'Allemagne occidentale. Le Gouvernement de Bonn tire donc avantage de la concession qui lui avait été faite sur ce point fondamental pour y accrocher immédiatement la demande d'un bénéfice nouveau, qui est, en la circonstance, capital.

La conclusion d'un accord contractuel pourrait, il est vrai, avoir pour conséquence d'amener l'opinion allemande à se montrer moins réticente qu'elle ne l'est aujourd'hui en ce qui concerne le problème du réarmement. M. Adenauer l'a du moins affirmé. On en est, toutefois, réduit, à cet égard, aux conjectures et il n'est nullement exclu que, la demande de M. Adenauer une fois satisfaite, le Gouvernement allemand n'exige de nouvelles concessions en soutenant qu'il importe de gagner à la cause du réarmement des couches toujours plus nombreuses de la population allemande.

De toutes façons, les positions que nous avons toujours défendues menacent d'être tournées. Nous avons considéré, en effet, qu'il était avant tout indispensable d'éviter que l'Allemagne ne recouvrât, à un moment, sa

...

complète souveraineté. De là, le plan qui avait été conçu et selon lequel le régime de contrôle unilatéral appliqué actuellement à l'Allemagne devait être remplacé par une organisation politique supranationale, dont tous les membres admettraient certaines limitations de leur souveraineté. Il est, en effet, à craindre que, dans l'éventualité où l'Allemagne deviendrait à nouveau maîtresse de son destin, ne serait-ce que pendant une période intermédiaire, elle ne dispose de sa liberté d'action dans des conditions d'autant plus dangereuses pour le reste de l'Occident, que les forces militaires des Alliés ne sont pas encore normalement constituées. On peut s'imaginer quelles seraient les appréhensions des Puissances occidentales dans le cas où, celles-ci ne jouissant plus de l'autorité suprême, l'Allemagne occidentale se verrait saisie d'une proposition analogue à celle que vient de lui adresser M. Grotewohl surtout si cette proposition se produisait à un moment où la tension internationale atteindrait son maximum, et si elle était accompagnée de la pression soviétique que l'on peut concevoir. Les obligations résultant d'un Pacte de Sécurité résisteraient difficilement, aussi bien à la perspective du péril qu'à celle de l'unité allemande.

Il faut, enfin, constater que, pour séduire l'opinion et l'amener à se rallier à l'Occident, les dirigeants allemands en viennent déjà à révéler leurs ambitions et leurs

...

objectifs. Bien entendu, la Sarre se trouve mentionnée. Mais il y a plus : Aussi bien M. Adenauer que M. Schumacher, pour ne citer que eux, annoncent avec plus ou moins de netteté que le réarmement allemand et l'entrée de l'Allemagne dans le système occidental doivent avoir pour contrepartie le "retour" des territoires de l'Est, sans qu'il soit toujours précisé en quoi ces territoires consistent. Le chef du parti social-démocrate a été jusqu'à déclarer: "Nous ne pourrions approuver le principe d'une contribution allemande qu'à une seule condition : la création d'une puissante armée internationale d'offensive. "

Réarmer l'Allemagne représente déjà pour nous des risques et des sacrifices. Consentir à un réarmement au prix d'une transformation de son statut politique double ces sacrifices et ces risques, sans que nous puissions, pour autant, être assurés que l'opinion allemande ne continuera pas à écouter ceux qui font valoir dès maintenant de nouvelles réclamations : Sarre, caractère "offensif" du système occidental, territoires de l'Est ...".

Aus considérations exposées ci-dessus s'ajoute l'aspect à la fois juridique et politique du problème, qui - il convient de le souligner - a d'ailleurs été évoqué, à la dernière conférence de Petersberg, par le Haut-Commissaire des Etats-Unis, et qui concerne la base même de notre présence en Allemagne. Il est évident que, si nous portons atteinte au principe de l'autorité suprême, les Soviétiques peuvent mettre en ques-

tion en :

tion

en même temps le droit pour les Puissances Occidentales de rester en Allemagne et le régime actuel de Berlin.

Le quadripartisme, dont l'essence a, jusqu'à maintenant, été sauvegardée, aurait vécu ./.

DIRECTION D'EUROPE

4 Décembre 1950.

N O T E

A/s. Revendications  
allemandes

Favorisées par les récents événements survenus, tant en Allemagne même que sur le plan international, les prétentions des dirigeants allemands se sont singulièrement affirmées et précisées au cours de ces dernières semaines. Les déclarations des principaux hommes politiques, notamment celles de M. Schumacher et de M. Adenauer, ainsi que les derniers entretiens du Chancelier avec les Hauts-Commissaires alliés en soulignant la portée.

Il s'agit maintenant pour le Gouvernement de Bonn d'obtenir un pacte de sécurité se substituant au statut d'occupation, c'est-à-dire de remplacer le régime de l'autorité suprême par des accords contractuels négociés sur la base de l'égalité des droits et destinés à faire de l'Allemagne un partenaire semblable aux autres; ce qui signifie probablement dans l'esprit du Chancelier que l'Allemagne doit être appelée à faire partie du Pacte Atlantique.

...

EM 49-55 / Allemagne / 72

objectifs. Bien entendu, la Sarre se trouve mentionnée. Mais il y a plus : Aussi bien M. Adenauer que M. Schumacher, pour ne citer qu'eux, annoncent avec plus ou moins de netteté que le réarmement allemand et l'entrée de l'Allemagne dans le système occidental doivent avoir pour contrepartie le "retour" des territoires de l'Est, sans qu'il soit toujours précisé en quoi ces territoires consistent. Le chef du parti social-démocrate a été jusqu'à déclarer: "Nous ne pourrions approuver le principe d'une contribution allemande qu'à une seule condition : la création d'une puissante armée internationale d'offensive. "

Réarmer l'Allemagne représente déjà pour nous des risques et des sacrifices. Consentir à un réarmement au prix d'une transformation de son statut politique double ces sacrifices et ces risques, sans que nous puissions, pour autant, être assurés que l'opinion allemande ne continuera pas à écouter ceux qui font valoir dès maintenant de nouvelles réclamations : Sarre, caractère "offensif" du système occidental, territoires de l'Est ...".

Aus considérations exposées ci-dessus s'ajoute l'aspect à la fois juridique et politique du problème, qui - il convient de le souligner - a d'ailleurs été évoqué, à la dernière conférence de Petersberg, par le Haut-Commissaire des Etats-Unis, et qui concerne la base même de notre présence en Allemagne. Il est évident que, si nous portons atteinte au principe d'autorité suprême, les Soviétiques peuvent mettre en question



en même temps le droit pour les Puissances Occidentales de rester en Allemagne et le régime actuel de Berlin.

Le quadripartisme, dont l'essence a, jusqu'à maintenant, été sauvegardée, aurait vécu ./.

DIRECTION D'EUROPE

5 décembre 1950

## NOTE

A.s. Revendications allemandes  
(suite à la note du 4 décembre).-

Dans les circonstances présentes, les Allemands de l'Allemagne occidentale paraissent dans leur majorité hostiles au réarmement allemand, tel qu'il est prévu par les plans alliés. Entraînés l'un par l'autre M. Schumacher et M. Adenauer déclarent ouvertement que l'opinion de leur pays n'acceptera de contribuer à la défense occidentale que s'il est tenu compte de certaines conditions qui bouleversent complètement les données du problème. Etant donné les propos déjà tenus par M. Schumacher et la tendance naturelle du Chancelier à ne pas se laisser devancer trop longtemps par le chef de l'opposition, le moment n'est sans doute pas éloigné où le Gouvernement de Bonn, non content de réclamer un accord de sécurité, c'est-à-dire l'abolition du statut d'occupation, fera savoir que la reprise des provinces perdues devra être l'objectif essentiel de la coalition atlantique dans laquelle seront englobés des "combat-teams" allemands.

L'apport allemand, s'il doit véritablement, un jour ou l'autre, renforcer le dispositif occidental, risque donc en même temps de modifier totalement le caractère initial du Pacte Atlantique mis au service des revendications alle-

.../.

111/72

-2-

mandes. En dépit de certaines paroles déjà prononcées par des Américains, comme le Général Taylor à Berlin, on peut se demander si le Gouvernement de Washington est disposé à aller aussi loin.

Il est possible, d'ailleurs, qu'une telle évolution n'ait pas le temps de s'accomplir, le Gouvernement soviétique prenant lui-même l'initiative du conflit. Les avertissements de Moscou ne nous ont pas été ménagés ; en particulier dans sa note adressée, le 15 octobre 1950, aux trois gouvernements de Paris, Londres et Washington, le Généralissime Staline écrivait "qu'il n'accepterait pas la renaissance en Allemagne occidentale d'une armée régulière allemande".

La question se pose de savoir -et c'est sans doute la dernière occasion de la soulever - s'il ne faut pas, en présence de ces deux perspectives, obtenir de nos Alliés une révision du problème et leur faire comprendre la nécessité qu'il y a à différer le réarmement allemand, tel qu'il a été envisagé jusqu'à maintenant, aussi longtemps du moins que les Puissances occidentales ne disposeront pas sur le continent de forces suffisantes pour donner à réfléchir aux Soviétiques.

Il y aurait le plus grand intérêt à ce que le problème puisse être examiné de nouveau à l'échelon allié le plus élevé. Il importerait, semble-t-il, d'en revenir à la formule de la police, celle-ci pouvant, au reste, être dotée d'un matériel puissant et comprendre des effectifs très supérieurs à ceux qui ont été, pour l'instant, autorisés.

D'autre part, ce réarmement camouflé devrait s'effectuer avec le maximum de discrétion./.

LOU

L

5

Direction d'Europe

PARIS, le 9 décembre 1950.

—  
Sous-Direction d'Europe Centrale  
—



NOTE

a.s. Accord de Sécurité.

I. Les réactions allemandes devant le projet des douze expliquent les démarches anglo-saxonnes récentes auprès du Département en vue de nous faire accepter, dès maintenant, le principe des revendications auxquelles le Chancelier ADENAUER a déclaré subordonner le recrutement de contingents allemands; à savoir la reconnaissance à l'Allemagne de l'égalité des droits et la conclusion d'un pacte de sécurité. Etant donné la probabilité d'un refus des propositions atlantiques par le gouvernement fédéral, les anglo-saxons sont avant tout préoccupés d'éviter une nouvelle crise qui ferait éclater la contradiction entre les garanties inscrites dans le projet des suppléants et les conditions posées par les Allemands.

II. Sans doute pourrait-on leur répondre qu'il serait d'une mauvaise politique de proposer aux Allemands de bouleverser le statut de l'occupation, alors que les décisions de New-York n'ont pu encore entrer en application du fait de

Em 49-55/Allen/72

l'obstruction allemande sur la question des dettes.

Nous pourrions également indiquer que l'appétit du Gouvernement fédéral grandit à une vitesse inquiétante et que la méthode des concessions sans contre-partie a, jusqu'à présent, paru plus propre à l'aiguiser qu'à le satisfaire. On peut se demander, maintenant, si nous n'avons pas eu tort d'accorder au Gouvernement fédéral la garantie de sécurité qu'il sollicitait, sans avoir, au préalable, obtenu de lui l'assurance formelle qu'il participerait à sa propre défense. Aller au-devant de ses désirs au moment où les conversations sur le projet des Douze vont s'engager serait une lourde faute.

III. Il est certain néanmoins que nous ne pouvons échapper aux conséquences de la situation de demandeur dans laquelle nous sommes placés vis-à-vis de la République fédérale. Une satisfaction devra donc être donnée au chancelier. Il s'agit, pour nous, de la maintenir dans des limites raisonnables. La seule possibilité à cet égard semble être de réduire la portée de la notion d'accord de sécurité.

D'après les derniers commentaires faits, à ce sujet, par M. Adenauer, le Gouvernement fédéral ne se contenterait plus de l'égalité des droits en matière militaire, mais demanderait le rétablissement, à son profit, de la souveraineté allemande. Parallèlement, l'occupation serait maintenue sur une base contractuelle analogue à celle qui justifie, par exemple, la présence des troupes anglaises sur le territoire égyptien. Pareil "Accord de sécurité" impliquerait l'abolition de l'autorité suprême alliée et la reconnaissance du Gouver-

vernement de Bonn comme Gouvernement de jure de toute l'Allemagne.

Il est clair qu'un tel accord ainsi conçu est, non seulement dangereux, mais politiquement impraticable.

a) En abandonnant l'autorité suprême et en reconnaissant le Gouvernement de la République fédérale comme Gouvernement souverain de l'Allemagne, les trois puissances occidentales coopéreraient définitivement avec la Russie soviétique sur le problème allemand et se priveraient désormais de la possibilité de reprendre des conversations avec l'U.R.S.S. En détruisant ce dernier vestige du quadripartisme, elles ôteraient toute base juridique à leur présence à Berlin, à un moment où notre situation dans la ville est particulièrement aventurée par suite de l'affaiblissement des moyens matériels alliés.

b) Cette décision constituerait une provocation directe à l'égard de l'U.R.S.S., non seulement parce qu'elle impliquerait l'illégalité de l'occupation soviétique, mais parce qu'elle rendrait à l'Allemagne, réarmée, une liberté d'action qui serait nécessairement interprétée par les Soviets comme devant être utilisée à la réunification de l'Allemagne par la force. Elle donnerait définitivement un caractère offensif aux décisions des Douze relatives à la constitution de contingents allemands ainsi qu'à toute l'organisation atlantique.

c) Cette décision a pour conséquence de rendre caduques les garanties inscrites dans le projet des Douze. Les Allemands ont déjà indiqué que, dans le cadre de l'égalité des droits, ils ne voyaient pas pourquoi le recrutement de leurs

troupes serait soumis à des conditions particulières. Aucun obstacle ne s'opposerait donc à la constitution d'une armée nationale allemande.

On objectera sans doute que l'accord de sécurité lui-même pourrait parfaitement prévoir le maintien de pareilles garanties. Mais il est clair que l'Allemagne fédérale redevenue souveraine supportera de plus en plus impatiemment toute discrimination, même contractuelle. Autrement dit, le rétablissement de la souveraineté loin de fermer le chapitre des revendications relatives à l'égalité des droits, ne fait que l'ouvrir, et ce chapitre, comme l'a fait observer notre Haut-Commissaire, est illimité. L'occupation alliée elle-même pourrait être remise en cause, quand la puissance militaire allemande serait reconstituée- l'exemple égyptien est, à cet égard, instructif- la politique française se trouverait ainsi placée devant le risque d'un départ des troupes américaines d'Allemagne, risque qu'il importe essentiellement d'éviter.

d) La souveraineté allemande ne peut être rétablie en dehors d'un règlement de paix.

Sur le plan juridique, l'autorité suprême exercée collectivement par les quatre puissances, ne peut être valablement abandonnée qu'en fonction d'un règlement conclu par les mêmes quatre puissances. L'éventualité d'une paix séparée avec l'Allemagne de l'Ouest a été écartée formellement par les Ministres en mai dernier. Elle constituerait une violation directe de nos engagements internationaux. (Accord de 1942 par les Anglo-saxons, pacte franco-soviétique) et se heurterait

à une série de difficultés insurmontables tenant à la division de l'Allemagne...

Il serait notament très difficile de donner à ce règlement un contenu quelconque, étant donné l'impossibilité de régler la question des frontières de manière satisfaisante (Sarre, Schar-Weisse).

IV. Afin d'éviter de nous laisser entraîner à des conséquences aussi manifestement inadmissibles, nous devons utiliser les déclarations du porte-paroles du gouvernement fédéral, selon lesquelles on ne souhaiterait nullement, du côté allemand, une paix séparée avec l'Ouest.

Dès lors, l'Accord de Sécurité ne peut plus avoir comme conséquences de donner à l'occupation une base contractuelle, mais seulement de placer sur la base du contrat les relations entre autorités d'occupation et autorités allemandes. Il est possible de donner ce sens restreint au premier memorandum présenté par le Chancelier demandant "que les rapports entre les puissances d'occupation et la République fédérale soient peu à peu réglementés par un accord contractuel". Il s'agirait en somme, de passer de la phase du statut retro-é à celle du statut négocié. Ce statut négocié pourrait d'ailleurs recevoir un autre nom (par exemple "charte d'association de l'Allemagne de l'Ouest à l'Europe").

C'est sur ces bases que pourrait être recherchée une solution donnant au Chancelier Adenauer une importante satisfaction morale auprès de son opinion. Nous répondrions



positivement à sa demande, mais en précisant que l'accord de Sécurité que nous sommes disposés à conclure avec la République fédérale ne saurait comporter l'abandon de l'autorité suprême, dont il n'est pas en notre pouvoir de nous dessaisir actuellement.

V. L'essentiel, à l'heure actuelle, est d'établir un front commun des trois puissances devant le créantage du Gouvernement allemand. Une position commune sur la base ci-dessus indiquée devrait donc être définie, le plus rapidement possible, à l'échelon gouvernemental. Un engagement de ne pas rétablir la souveraineté de l'Allemagne de l'Ouest devrait être, pour nous, la condition nécessaire des Douze qui sans cette condition, sera privé de signification.

Le front commun une fois réalisé, il pourra être indiqué au Chancelier, dès l'ouverture des conversations sur la défense, mais non pas auparavant, que les ministres ont confié au Groupe d'Etudes Intergouvernemental, conformément aux décisions de New-York, l'étude d'une nouvelle phase de l'occupation sur la base du statut négocié. Une déclaration relative au rétablissement progressif de l'égalité des droits pourrait également être envisagée, mais sous réserve déjà indiquée par les ministres en mai dernier, que l'Allemagne ne pourra jouir que du maximum de souveraineté compatible avec la situation présente de l'Europe et du monde".

15  
12 15 103  
Direction d'Europe

PARIS, le 9 décembre 1950.

Sous-Direction d'Europe Centrale



NOTE

a.a. Accord de Sécurité.

I. Les réactions allemandes devant le projet des douze expliquent les démarches anglo-saxonnes récentes auprès du Département en vue de nous faire accepter, dès maintenant, le principe des revendications auxquelles le Chancelier ADENAUER a déclaré subordonner le recrutement de contingents allemands; à savoir la reconnaissance à l'Allemagne de l'égalité des droits et la conclusion d'un pacte de sécurité. Etant donné la probabilité d'un refus des propositions atlantiques par le gouvernement fédéral, les anglo-saxons sont avant tout préoccupés d'éviter une nouvelle crise qui ferait éclater la contradiction entre les garanties inscrites dans le projet des suppléants et les conditions posées par les Allemands.

II. Sans doute pourrait-on leur répondre qu'il serait d'une mauvaise politique de proposer aux Allemands de bouleverser le statut de l'occupation, alors que les décisions de New-York n'ont pu encore entrer en application du fait de

EW 49-55/A1/913

l'obstruction allemande sur la question des dettes.

Nous pourrions également indiquer que l'appétit du Gouvernement fédéral grandit à une vitesse inquiétante et que la méthode des concessions sans contre-partie a, jusqu'à présent, paru plus propre à l'aiguiser qu'à le satisfaire. On peut se demander, maintenant, si nous n'avons pas eu tort d'accorder au Gouvernement fédéral la garantie de sécurité qu'il sollicitait, sans avoir, au préalable, obtenu de lui l'assurance formelle qu'il participerait à sa propre défense. Aller au-devant de ses désirs au moment où les conversations sur le projet des Douze vont s'engager serait une lourde faute.

III. Il est certain néanmoins que nous ne pouvons échapper aux conséquences de la situation de demandeur dans laquelle nous nous sommes placés vis-à-vis de la République fédérale. Une satisfaction devra donc être donnée au chancelier. Il s'agit, pour nous, de la maintenir dans des limites raisonnables. La seule possibilité à cet égard semble être de réduire la portée de la notion d'accord de sécurité.

D'après les derniers commentaires faits, à ce sujet, par M. Adenauer, le Gouvernement fédéral ne se contenterait plus de l'égalité des droits en matière militaire, mais demanderait le rétablissement, à son profit, de la souveraineté allemande. Parallèlement, l'occupation serait maintenue sur une base contractuelle analogue à celle qui justifie, par exemple, la présence des troupes anglaises sur le territoire égyptien. Pareil "Accord de sécurité" impliquerait l'abolition de l'autorité suprême alliée et la reconnaissance du Gouver-

vernement de l'ann comme Gouvernement de jure de toute l'Allemagne.

Il est clair qu'un tel accord ainsi conçu est, non seulement dangereux, mais politiquement impraticable.

a) En abandonnant l'autorité suprême et en reconnaissant le Gouvernement de la République Fédérale comme Gouvernement souverain de l'Allemagne, les trois Puissances Occidentales rompraient définitivement avec la Russie soviétique sur le problème allemand et se priveraient désormais de la possibilité de reprendre des conversations avec l'U.R.S.S. En détruisant ce dernier vestige du quadripartisme, elles otoraient toute base juridique à leur présence à Berlin, à un moment où notre situation dans la ville est particulièrement aventureuse par suite de l'affaiblissement des moyens matériels alliés.

b) Cette décision constituerait une provocation directe à l'égard de l'U.R.S.S., non seulement parce qu'elle impliquerait l'illégalité de l'occupation soviétique, mais parce qu'elle rendrait à l'Allemagne, réarmée, une liberté d'action qui serait nécessairement interprétée par les Soviets comme devant être utilisée à la réunification de l'Allemagne par la force. Elle donnerait définitivement un caractère offensif aux décisions des Douze relatives à la constitution de contingents allemands ainsi qu'à toute l'organisation atlantique.

c) Cette décision a pour conséquence de rendre caduques les garanties inscrites dans le projet des Douze. Les Allemands ont déjà indiqué que, dans le cadre de l'égalité des droits, ils ne voient pas pourquoi le recrutement de leurs

troupes serait soumis à des conditions particulières. Aucun obstacle ne s'opposerait donc à la constitution d'une armée nationale allemande.

On objectera sans doute que l'accord de sécurité lui-même pourrait parfaitement prévoir le maintien de pareilles garanties. Mais il est clair que l'Allemagne fédérale redevenue souveraine supportera de plus en plus impatiemment toute discrimination, même contractuelle. Autrement dit, le rétablissement de la souveraineté loin de former le chapitre des revendications relatives à l'égalité des droits, ne fait que l'ouvrir, et ce chapitre, comme l'a fait observer notre Haut-Commissaire, est illimité. L'occupation alliée elle-même pourrait être remise en cause, quand la puissance militaire allemande serait reconstituée- l'exemple égyptien est, à cet égard, instructif- la politique française se trouverait ainsi placée devant le risque d'un départ des troupes américaines d'Allemagne, risque qu'il importe essentiellement d'éviter.

d) La souveraineté allemande ne peut être rétablie en dehors d'un règlement de paix.

Sur le plan juridique, l'autorité suprême exercée collectivement par les quatre puissances, ne peut être valablement abandonnée qu'en fonction d'un règlement conclu par les mêmes quatre puissances. L'éventualité d'une paix séparée avec l'Allemagne de l'Ouest a été écartée formellement par les Ministres en mai dernier. Elle constituerait une violation directe de nos engagements internationaux. (Accord de 1942 par les Anglo-saxons, pacte franco-soviétique) et se heurterait

à une série de difficultés insurmontables tenant à la division de l'Allemagne...

Il serait notamment très difficile de donner à ce règlement un contenu quelconque, étant donné l'impossibilité de régler la question des frontières de manière satisfaisante (Harro, Oder-Weisse).

IV. Afin d'éviter de nous laisser entraîner à des conséquences aussi manifestement inadmissibles, nous devons utiliser les déclarations du porte-paroles du Gouvernement fédéral, selon lesquelles on ne souhaiterait nullement, du côté allemand, une paix séparée avec l'Ouest.

Ensuite, l'Accord de Sécurité ne peut plus avoir pour conséquence de donner à l'occupation une base contractuelle, mais seulement de placer sur la base du contrat les relations entre autorités d'occupation et autorités allemandes. Il est possible de donner ce sens restreint au premier memorandum présenté par le chancelier demandant "que les rapports entre les puissances d'occupation et la République fédérale soient peu à peu réglés par un accord contractuel". Il s'agirait en somme, de passer de la phase du statut imposé à celle du statut négocié. Ce statut négocié pourrait d'ailleurs recevoir un autre nom (par exemple "charte d'association de l'Allemagne de l'Ouest à l'Europe").

C'est sur ces bases que pourrait être recherchée une solution donnant au chancelier Adenauer une importante satisfaction morale auprès de son opinion. Nous répondrions

positivement à sa demande. Mais en précisant que l'accord de Sécurité que nous sommes disposés à conclure avec la République fédérale ne saurait comporter l'abandon de l'autorité suprême, dont il n'est pas en notre pouvoir de nous dessaisir actuellement.

V. L'essentiel, à l'heure actuelle, est d'établir un front commun des trois puissances devant le changement de souveraineté allemand. Une position commune sur la base ci-dessus indiquée devrait donc être définie, le plus rapidement possible, à l'échelon gouvernemental. Un engagement de ne pas rétablir la souveraineté de l'Allemagne de l'Ouest devrait être, pour nous, la condition nécessaire des boules qui sans cette condition, sera privé de signification.

Le front commun une fois réalisé, il pourra être indiqué au Chancelier, dès l'ouverture des conversations sur la défense, mais non pas auparavant, que les Ministres ont confié au Groupe d'Etudes Intergouvernemental, conformément aux décisions de New-York, l'étude d'une nouvelle phase de l'occupation sur la base du statut négocié. Une déclaration relative au rétablissement progressif de l'égalité des droits pourrait également être envisagée, mais sous réserve déjà indiquée par les Ministres en mai dernier, que l'Allemagne ne pourra jouir que du maximum de souveraineté compatible avec la situation présente de l'Europe et du monde<sup>1</sup>.

11/11/50  
EU 4 15 109  
12/12/50  
FE/LR

DIRECTION D'EUROPE

12 décembre 1950

N O T E

3 Allemagne : Egalité  
des droits et problèmes  
de la Défense.-

Les gouvernements des trois Puissances occidentales se trouvent maintenant saisis d'une demande du Chancelier portant sur la substitution au Statut d'occupation d'un pacte de sécurité. D'une manière plus générale, les dirigeants de l'Allemagne de l'Ouest réclament l'égalité des droits dont le pacte de sécurité constitue l'élément fondamental, mais qui, dans l'esprit de la plupart des Allemands ne représente qu'une étape sur la voie des revendications.

Dans la situation actuelle, les obstacles qu'il y a lieu de franchir avant que des satisfactions appréciables puissent être données au Gouvernement de Bonn dans le sens qu'il désire sont considérables.

Le problème qui en résulte est d'autant plus difficile à résoudre que les différents partis politiques allemands ont établi un lien très étroit entre l'acceptation qui serait réservé à leurs nouvelles exigences et la <sup>contribution</sup> constitution de leur pays à la défense commune.

Les difficultés en présence desquelles nous nous trouvons paraissent être essentiellement les suivantes :

.../...

Em 49-55/A1/913



2-

Sur le terrain spécifiquement militaire, les Suppléants et le Comité militaire ont introduit dans leurs rapports des "garanties" ou des "conditions", les unes, s'appliquant à une période intérimaire, les autres, d'un caractère permanent, qui aboutissent à créer une inégalité de fait très importante entre l'Allemagne occidentale et les autres pays participant à la défense. Si le Conseil de l'Atlantique n'approuvait pas les documents qui lui seront soumis, l'oeuvre accomplie par les organismes placés sous leur autorité en vue d'empêcher que le réarmement/allemands ne comporte des risques excessifs serait réduite à néant. Cependant, le Gouvernement de Bonn, de son côté, a déjà fait savoir qu'il n'accepterait aucune discrimination d'ordre militaire ; la question de la reconstitution d'un Ministère de la Défense Nationale et d'un grand Etat-Major a même été soulevée.

Dans l'ordre politique, la demande de M. ADENAUER pose le problème du maintien de l'Autorité Suprême ou de son abandon par les trois Puissances occupantes de l'Ouest. Il semble évident que toute formule, du fait que, dans ce domaine essentiel, elle n'impliquera pas la remise incontestée au Gouvernement de Bonn, de la souveraineté, sera considérée comme insuffisante, voire inacceptable.

Si les Alliés étaient tentés, afin d'obtenir la participation allemande à la défense, de s'engager aussi loin que les Allemands le souhaitent sur le double terrain militaire et politique, ils devraient en même temps calculer toutes les conséquences qui découleraient vraisemblablement de leur attitude :

Nécessité de renoncer à toutes les garanties dont le plan de défense est assorti et qui, pour les Français du moins, l'ont rendu acceptable.

.../...

3-

Abandon des contrôles politiques dont le suppléant français a demandé le maintien, en faisant valoir que, s'ils devaient disparaître, le programme esquissé deviendrait, en tous cas pendant la période intérimaire, non seulement difficilement réalisable, mais aussi de nature à comporter des dangers.

Renonciation à l'Autorité Suprême, ce qui aurait pour conséquence de retirer toute base juridique à l'occupation des Puissances occidentales et, en même temps, de priver celles-ci de la possibilité d'aborder une négociation quadripartite avec les Soviétiques sur l'Allemagne sans l'Allemagne.

Acceptation plus ou moins implicite des revendications allemandes relatives aux territoires de l'Est, ceux-ci comprenant évidemment les provinces annexées, en fait, par la Pologne et la région des Sudètes ; un tel comportement de la part des Alliés ne serait pas, évidemment, sans répercussions sur le caractère jusqu'à maintenant défensif du Pacte Atlantique.

Risque, qui n'est pas négligeable à la suite des avertissements du Gouvernement de Moscou, notamment de celui qui est contenu dans sa communication du 3 novembre dernier, d'amener les Soviétiques à prévenir le réarmement allemand par une intervention militaire sur le continent.

Il y a lieu d'ajouter que, même si les Puissances occidentales estimaient que les considérations indiquées ci-dessus doivent céder devant la nécessité de faire participer militairement les Allemands à la défense commune et se déclareraient, en conséquence, disposées à reconnaître l'égalité des droits à la République Fédérale, celle-ci ne se tiendrait sans doute pas encore pour satisfaite. Il importe, en effet, de rappeler que la plupart des dirigeants allemands ont précisé qu'il ne devrait pas être procédé au réarmement allemand aussi longtemps que les Puissances occupantes ne dispose

raient pas elles-mêmes d'une force suffisante pour contenir une agression éventuelle : "Plutôt bolchevisés dans des maisons intactes que libres mais dans des terriers", a déclaré M. SCHUMACHER. *Schmitt?*

Il n'est donc nullement exclu que les projets en cours soient, au cours des prochaines semaines, mis en échec par les Allemands eux-mêmes. Il y aurait lieu, alors, de reposer le problème dans son ensemble, compte tenu des données essentielles suivantes :

- Substituer à la formule des contingents allemands une formule plus discrète tout en étant aussi efficace ;

- Envisager, à défaut de la renonciation par les Alliés à l'Autorité Suprême, un régime d'occupation très assoupli se traduisant par des accords contractuels ;

- Préconiser, afin d'éviter la surenchère dont nous sommes les témoins, une combinaison gouvernementale associant l'opposition actuelle aux responsabilités du pouvoir dans les graves circonstances du moment./.

12/15/50

STOP SECRET

American Embassy, Paris  
December 15, 1950

Dear Mr. President:

I have today received a communication from Secretary Acheson which embodies his preliminary views on certain questions relating to the German problem which he expects to discuss at Brussels with Mr. Bevin and yourself. You will realize, of course, that these are tentative in nature and do not necessarily represent an ultimate position.

1. German opinion, judging by all available evidence, has so deteriorated that any proposal along lines of interim plan agreed by Deputies, would meet rejection and counter-demands. Consequently, no proposal as such should be made until the Three Powers are in a position to negotiate satisfactory political as well as military agreement with the Germans.

2. The task ahead will therefore be to work out a plan which will give Germany substantial political freedom and equality at such time as she would enter defense arrangements.

His Excellency  
M. Robert Schuman,  
Minister for Foreign Affairs,  
Paris

TOP SECRET

60 49-55/Allen/72

This, in our concept, means acceptance of the idea of putting our relations with Germany largely on a "contractual basis".

3. Two things have a most important bearing on how the problem is to be worked out? They are (a) the success of the Schuman Plan and (b) the success of efforts to be made at Paris meetings to form a European Army with necessary political unifying machinery (if these two moves make progress, a way toward ending occupation controls will be much easier all round).

4. Agreement should be reached therefore that HICOM will meet with Adenauer on informal confidential basis and give him for his information only, but not as proposal, the results of the Deputies' work including information on the Atlantic force. He should be told that information is not put forward for German acceptance or rejection at this time, that formal or official response was not desired and that the impression must not be given that the Allies have made formal request of the Germans. We desire to avoid any basis for growth of the idea that proposals had been made by the United States, and rejected with counter-demands by the Chancellor. Adenauer should be told further that we consider Germany's participation in defense arrangements should logically be accompanied by further modification of our position as occupying powers and that the Three Powers were undertaking further work in this regard. He should be told that

.../...

these plans, when more fully developed, will be put on the table for fullest discussion with his government and that meanwhile, the ideas expressed in his aide-mémoire presented to HICOM on November 16 will be considered. Finally, and we regard this as most important, HICOM should clearly indicate to Adenauer that developments of our proposals will be greatly influenced by success or failure of Schuman Plan and coming Paris talks and that anything he can do that will contribute to agreement will be helpful.

5. Agreement should also be reached in Brussels that immediate start should be made by Three Powers in developing possible proposal for contractual arrangements. This task should in the first stage be undertaken by the International Study Group on January 15, who would immediately recommend reference to HICOM of those matters which can appropriately be worked out jointly with the Germans prior to tentative agreement among the Allies.

Very sincerely yours,

TOP SECRET